

DÉBATS SUR L'INDOCHINE  
À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
(6, 13, 20 et 27 juin 1930) :  
la révolte de Yê-Bay

- I. — Intervention d'Ernest Outrey, député de la Cochinchine (6 juin).
  - II. — Résumé et commentaire des séances des 6 et 13 juin par la revue *Indochine*.
  - III. — Intervention de Robert Thoumyre, député de la Seine-Inférieure, administrateur des Charbonnages du Tonkin et des Ciments de l'Indochine (20 juin).
  - IV. — Intervention d'Édouard Daladier, ancien ministre des Colonies en 1924-1925 (27 juin)
  - V. — Résumé de la séance du 27 juin par les *Annales coloniales*.
  - VI. — Résumé et commentaire des séances des 20 et 27 juin par la revue *Indochine*.
  - VII. — Cause des troubles en Cochinchine par la revue *Indochine*.
  - VIII. — Ce qu'il faut faire ? par H.D., de l' « Ami du Peuple » (*La Tribune indochinoise*, 1<sup>er</sup> septembre 1930).
-

PRÉAMBULE :  
RÉCITS À CHAUD

LES NUAGES CRÈVENT  
DES BOMBES À HANOÏ  
LE CANON DE LA CITADELLE ANNONCE L'ALERTE N° 2

LES COMMUNIQUÉS OFFICIELS

---

LA RÉBELLION À YÊN-BAY  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1930)

Le résident de Yên-Bay a télégraphié les noms des Français tués ou blessés, tous officiers ou sous-officiers.

TUÉS

CAPITAINE JOURDAN  
LIEUTENANT ROBERT  
ADJUDANT CUNÉO  
SERGENT DAMOUR  
SERGENT CHEVALIER

BLESSÉS

CAPITAINE GAINZA  
LIEUTENANT REUL  
ADJUDANT TROTOUX  
SERGENT-CHEF BOUHIER  
SERGENT-CHEF RENAUDET

Cinq Annamites, dont les noms ne sont pas encore connus, ont été tués. Six ont été blessés. Les pertes subies par les rebelles ne sont pas encore exactement dénombrées, mais elles semblent sérieuses. Dès 9 heures 30 hier matin, l'ordre était complètement rétabli à Yên-Bay qui a été occupé par un important détachement de troupes européennes. La population civile est indemne. Le Trésor est intact. La prison est calme. Les communications postales et télégraphiques sont normales. La circulation régulière des trains, suspendue dans la journée d'hier, a repris ce matin.

Soixante rebelles, civils et tirailleurs, qui semblent disposer de trois fusils mitrailleurs, de vingt fusils ordinaires et de quelques centaines de cartouches, ont pris la brousse entre Yên-Bay et Phu-Tho. Des détachements de troupes européennes ont occupé les points de passage et leur barrent la route, tant vers le delta que vers la frontière.

L'attaque de Hung-Hoa

À Hung-Hoa, où la délégation avait subi dans la nuit du 9 ou 10 une attaque peu sérieuse, la situation est calme. La bande qui, dans la même nuit, avait incendié le siège du Phu de Lâm-Thao (sur la rive gauche du fleuve Rouge entre Phu-Tho et Hung-Hoa) a été atteinte dans la matinée par un détachement de Garde indigène conduit par l'administrateur adjoint Chauvet, de Phu-Tho. Plusieurs rebelles ont été tués ou faits prisonniers, au nombre desquels le nommé Nguyễn-khac-Nhu, condamné par contumace à vingt ans de détention par la dernière Commission Criminelle. Nguyễn-

khac-Nhu est mort de ses blessures dans la nuit du 10 au 11. Les fuyards ont laissé sur le terrain plusieurs révolvers et un drapeau rouge. La région est calme.

#### L'attentat du pont Doumer

À Hanoï, lundi à midi quarante, le sous-brigadier de la police urbaine Saint-Genis qui était en faction sur le pont Doumer (rive gauche) avec mission d'examiner les papiers des voyageurs, a arrêté une automobile de louage dont l'occupant a tiré sur lui deux coups de révolver. Le sous-brigadier Saint-Genis a été atteint d'une plaie en sêton au bras droit et d'une plaie à la cuisse droite avec fracture du fémur.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible. Après son crime, l'assassin a obligé le chauffeur de l'automobile, sous la menace de son révolver, à continuer sa route.

À Gia-Lâm au croisement de la route de Haïphong, le chauffeur a cependant pu s'enfuir en abandonnant sa voiture. L'assassin s'est alors porté en courant vers le fleuve Rouge poursuivi par les gendarmes auxiliaires du commissariat de police de Gia-Lâm, La sûreté et la police urbaine de Hanoï, alertées, ont immédiatement collaboré aux recherches entreprises par les autorités indigènes de la province de Bac-Ninh.

Ces recherches ont abouti — après une poursuite mouvementée au cours de laquelle l'assassin a traversé le fleuve — à son arrestation à 16 h. 30 sur la rive droite du fleuve, près de la porcelainerie de Thanh-Tri. Avant qu'il fut maîtrisé, l'assassin a blessé grièvement à coups de révolver deux paysans qui s'étaient joints aux poursuites. Le gouverneur général [Pasquier], le résident supérieur [Robin] et le résident maire [Desalle] se sont rendus à 18 h. 30 à l'hôpital indigène où les blessés avaient été transportés et leur ont remis la médaille d'honneur. L'assassin est un nommé Luong-ngoc-Tôa, originaire de la province de Bac-Ninh.

#### Les bombes

À Hanoï, à 2h h. 20 deux bombes ont été jetés sur les domicile du chef local de la sûreté, à 22 h. 22, huit autres engins ont été jetés : sur la prison à 20 h. 23, deux sur la Gendarmerie, à 20 h. 24 deux sur le Commissariat central, Puis 20 h. 26 deux sur le Commissariat du 2<sup>e</sup> arrondissement. Ni blessé, dégâts matériels appréciables. Les criminels qui ont également tiré quelques coups de révolver étaient sans doute au nombre de quatre ou cinq et se sont portés rapidement à bicyclette sur les points signalés. La Résidence supérieure a immédiatement demandé à l'autorité militaire de déclencher le dispositif d'alerte. L'ordre et le calme absolu n'ont cessé de régner dans la ville pendant toute la nuit. La garnison des troupes européennes de Hanoi à été renforcée. Les Résidents de toutes les provinces sont en relation télégraphiques ou téléphonique constante avec la Résidence supérieure. Le Tonkin est dans le calme.

#### COMMENT M. LE COMMISSAIRE FABIANI ÉCHAPPA PROVIDENTIELLEMENT AUX BOMBES

M. Fabiani, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement a, au cours de la nuit dernière, échappé providentiellement aux bombes. M. Fabiani occupe le bâtiment faisant suite aux bureaux du commissariat, à l'angle de la rue du Marché et de la rue du Château d'Eau.

Deux indigènes se présentèrent hier au soir à son domicile et agitèrent la sonnette ; puis, pensant que M. Fabiani lui-même allait venir ouvrir, ils lancèrent deux bombes et tirèrent un coup de révolver, tandis que des complices jetaient deux autres bombes sur la rue du marché. Puis ils filèrent à bicyclette.

Il y eut des dégâts matériels assez sérieux dans l'appartement, le salon notamment, et sur le mur reste très visible le trou fait par la balle de révolver.

M. Fabiani et sa famille sont indemnes.

Les bombes lancées étaient de forme sphérique et contenaient de la grenaille de plomb ; on a pu retrouver différents débris, ainsi que les anneaux servant à les lancer.

En rapprochant cet attentat de l'arrestation de l'agresseur de M. Saint-Genis ; on peut supposer que les camarades de Ng. van Tuong ont voulu venger son arrestation.

---

### LES EXÉCUTIONS DE PHU-THO (*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1930)

Les condamnés à mort par la commission criminelle du Tonkin siégeant à Phu-Tho le 28 mai 1930, et dont le recours en grâce avait été rejeté par le Président de la République, ont été exécutés ce matin, à la première heure, sur une des places publiques de Phu-Tho, dans l'ordre suivant :

Nguyên-van-Toai dit Do Thuy

Tran-van-Hop

Pham-Nhan dit Do-Diet

Le-xuan-Huy dit Quy-Huy

Bui-xuan-Mai dit Ly Mai

Nguyên-van-Toai, Le-xuan-Huy et Bai-xuan-Mai avaient, une première fois, été condamnés à mort le 28 mars par la commission criminelle du Tonkin, siégeant à Yên-Bay, une seconde fois, à la même peine, le 28 mai par la commission criminelle du Tonkin siégeant à Phu-Tho ainsi que le nommé Nguyên-dac-Bong.

Ce dernier a bénéficié de la grâce du chef de l'État et a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Bui-xuan-Mai avait pris une part prépondérante à l'attaque de Yen-Bay, à l'attaque de Phu-Tho ; il fournit des bombes, il assassina l'instituteur.

Nguyên-van Toai participa à l'assassinat des officiers et des sous-officiers à Yen-Bay, à l'assassinat de l'instituteur, c'était un chef de bande, Pham-Nhan, autre chef de bande attaqua Lam-Thao, incendia la maison du tri-phu, tentant d'assassiner le mandarin.

Le-xuan-Huy participa à l'attaque de Yen-Bay, à l'assassinat des officiers et des sous-officiers ; il attaqua Hung-Hoa, participa à l'assassinat de l'instituteur et tira sur M. l'administrateur Chauvet.

Tran-van-Hop attaqua Hung-Hoa, participa à l'assassinat de l'instituteur Mai-thi-Khé.

Les condamnés à mort ont marché résolument à la guillotine.

Il n'y eut ainsi incident. Un service d'ordre parfait était d'ailleurs assuré.

## I. — Intervention d'Ernest Outrey, député de la Cochinchine (6 juin).

L'Indochine au Palais-Bourbon

(*Journal officiel de la République française*, 6 juin 1930, p. 2428-2446)

.....  
[2440] M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Outrey, pour développer son interpellation.

M. Ernest Outrey. — Messieurs, j'ai demandé à interpellier le Gouvernement sur les graves et sanglants événements qui se sont produits à Yen-Bay, Hung-Hoa et Hanoï et sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour réprimer les menées révolutionnaires en Indochine.

J'ai demandé, en outre, à l'interpeller sur les dispositions qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour faire cesser et sanctionner comme elles le méritent les intolérables et inconvenantes manifestations de certains étudiants annamites extrémistes de Paris, qui, lors de l'inauguration de la Cité universitaire indochinoise, ont, en présence de M. le Président de la République et de S. M. l'empereur d'Annam, interrompu publiquement, par des cris injurieux, un des orateurs annamites réclamant, en lançant des tracts dans la salle, la libération des treize condamnés à mort de Yen-Bay et de tous les prisonniers politiques d'Indochine.

Cette seconde interpellation paraît actuellement sans objet, le Gouvernement venant de prendre des mesures et de prononcer des sanctions que j'estime de nature à faire cesser ces intolérables et inconvenantes manifestations des étudiants annamites de Paris.

Il est probable que je reprendrai cette question, mais au moment seulement où M. Berthon croira devoir saisir la Chambre de son interpellation.

M. André Berthon. — Il serait peut-être préférable que vous la traitiez tout de suite, au moins pour essayer de justifier des mesures aussi illégales.

M. Ernest Outrey. — Comme vous avez déposé une demande d'interpellation, j'interviendrai sur cette question spéciale, j'interviendrai lors de votre interpellation.

M. André Berthon. — Ce n'est pas vous que j'interpelle.

M. Ernest Outrey. — ... J'aurai probablement l'occasion, au cours de la discussion de votre interpellation, de donner mon sentiment à ce sujet. e

En ce qui concerne les graves et sanglants événements de Yen-Bay, dont on vous a déjà parlé, je tiens à nouveau brièvement, car il me paraît indispensable de signaler certains faits et de préciser des incidents passés sous silence qui m'amèneront à formuler des observations et des critiques visant d'une part, l'autorité résidentielle et indigènes de la province de Yen-Bay et d'autre part, l'autorité militaire et le haut commandement tant en France qu'en Indochine.

Dans la nuit du 9 au 10 février, vers une heure trente du matin, deux groupes d'Annamites affiliés au Viet Nam Quoc Dan Dang, ou parti nationaliste annamite, et dont on peut évaluer le nombre à environ soixante pénétrèrent l'un dans le fort qui domine Yen-Bay, l'autre dans la caserne du quartier qui est dans le bas de la ville.

Il est à remarquer que, jusqu'en juillet 1928, cette caserne était occupée par une compagnie de légion étrangère. Dans le fort étaient casernés les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs tonkinois, régiment qui avait pour chef le commandant Le Tacon. Quant à la caserne qui se trouvait dans le bas, elle était occupée par les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> compagnies du même bataillon.

Les rebelles furent accueillis au fort et à la caserne par des tirailleurs tonkinois acquis à la conjuration. Ils étaient environ une soixantaine, c'est-à-dire en nombre égal à celui des conjurés civils. Un clairon ayant sonné la générale, les sous-officiers qui avaient la

charge des magasins d'armes et de munitions les ouvrirent, comme le prescrit la consigne d'alerte. Les conjurés purent ainsi se procurer les armes et les munitions dont ils étaient démunis et attaquèrent aussitôt les officiers et sous-officiers dans leurs logements, assassinant et mutilant deux d'entre eux, le lieutenant Robert et l'adjudant Cunéo.

Aussitôt l'alerte donnée, le chef de bataillon Le Tacon s'efforça de réunir les gradés français et les tirailleurs qui n'avaient pas fait cause commune avec les conjurés. Il est à remarquer que, grâce aux efforts héroïques du commandant Le Tacon, qui s'est, en la circonstance, signalé par sa bravoure, son audace et son énergie, la 8<sup>e</sup> compagnie put être rassemblée presque entièrement par lui et les admirables et valeureux officiers qui l'entouraient, au nombre desquels il faut citer le capitaine Lambert et le lieutenant Cauret [2441] ainsi que les capitaines Grainza [Gainza] et Jourdan, qui furent, le premier, blessé, et le second, tué, au moment où ils s'efforçaient de rassembler leurs hommes.

À la caserne du bas de la ville, les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> compagnies avaient fait cause commune les rebelles ou ne leur avaient opposé aucune résistance. Les sergents Chevalier et Damour, qui étaient logés dans la caserne furent surpris et odieusement massacrés et mutilés. Sous une des vérandaes gisait le sergent-chef Bouhier, gravement blessé. Dans une chambre s'étaient barricadés et se défendaient les sergents Deschamps, Huruguen et Reynaud, et Mme Reynaud. Des rebelles tentèrent vainement, à l'aide d'une mitrailleuse, de percer le mur, afin de lancer des grenades dans la chambre, tandis qu'un autre groupe tirait des coups de mitrailleuses dans la direction du fort et dans la direction de la ville sans faire d'autres victimes qu'un malheureux enfant annamite. Quelques-uns se répandaient dans les rues du centre urbain, jetant des proclamations annonçant que tous les Français étaient massacrés et que le soulèvement était général en Indochine, et invitant les habitants à se rallier aux insurgés.

Pendant que ces incidents se passaient au fort et à la caserne, le résident de la province, M l'administrateur Massimi, rassemblait, au blockhaus de la garde indigène, les fonctionnaires et colons français, ainsi que leurs familles. Il est à remarquer qu'il n'y eut pas une seule défection dans la brigade de la garde indigène dont l'attitude fut au-dessus de tout éloge, et que, par ailleurs, ce fut un milicien volontaire qui permit au résident d'entrer en communication avec le commandant Le Tacon, qui, retranché dans son poste de commandant de fort, attendait le jour pour engager l'action contre les rebelles. (Applaudissements.)

M. le ministre. des colonies ne manquera pas de célébrer le loyalisme des miliciens, mais je veux dès maintenant rendre à ceux-ci et à ceux qui les commandaient un particulier hommage. (Nouveaux applaudissements.)

Au cours des dernières heures de la nuit, de nombreux tirailleurs appartenant à la 5<sup>e</sup> et à la 6<sup>e</sup> compagnie, ayant appris que tous les officiers et sous-officiers français n'avaient pas été massacrés, se présentaient au fort avec leurs armes graissées et les paquets de cartouches qu'on leur avait distribués intacts et remettaient également les brassards révolutionnaires qui leur avaient été distribués.

Le matin, vers sept heures trente, trois sections de tirailleurs quittaient le fort, marchaient vers la caserne et pénétraient, après n'avoir essuyé que de rares coups de feu, dans le bâtiment principal de la caserne sur lequel flottait le drapeau jaune et jaune du Viêt-Nam-Quoc-Dan-Dang et s'emparaient, dans un des magasins d'armes, d'un groupe de rebelles, parmi lesquels se trouvaient cinq civils. Les autres avaient pu prendre la fuite grâce à l'impossibilité où l'on s'était trouvé, par suite de la proximité de l'hôpital, d'encercler la caserne.

Des patrouilles étaient immédiatement envoyées dans les rues de la ville et arrêtaient de nombreux rebelles cachés dans des maisons. À neuf heures trente, la situation était complètement rétablie.

La même nuit, vers quatre heures du matin, une cinquantaine d'individus venus du village de Vong-La se présentait devant le poste de Hung-Hoa, qui est une délégation administrative de la province de Phu-tho, munis de lampes électriques, porteurs d'oriflammes et d'écharpes aux couleurs nationalistes, armés de grenades en ciment et de sabres. L'un d'eux lut aux gardes indigènes une proclamation les invitant à désertre. Reçus à coups de fusil, ils jetèrent leurs grenades sur le poste et essayèrent d'enfoncer la porte d'entrée. Puis, ayant échoué, ils se retirèrent sur l'autre rive du fleuve, emportant leurs blessés. Entre-temps, Ils avaient assassiné l'instituteur Nguyen Quang Kim et sa femme parce que ceux-ci refusaient de les suivre.

Quelques heures après, un autre groupe armé de grenades en fonte et de sabres, enlevait le siège du *phu* de Lam-Thao, blessant les miliciens, s'emparait de leurs fusils et mettait le feu aux bâtiments. Au jour, l'administrateur adjoint, M. Chauvet, qui mérite les plus grands éloges, accourut de Phu-Tho avec un détachement de gardes indigènes, le surprenait et lui infligeait une sévère leçon. Son chef, Nguyen Khac Nhu, l'un des chefs du Viet-Nam-Quoc-Dan-Dang, blessé d'un coup de feu à la poitrine, fait prisonnier, mourait le lendemain.

Le matin du même jour, dès qu'on apprit à Hanoï les affaires de Yen-Bay, de Hung-Hoa et de Lam-Thao, des mesures de sécurité furent prises dans la ville et un poste de police fut installé au pont Doumer. Vers 13 heures, le sous-brigadier de police urbaine Saint-Genis, de service sur le pont, arrêtait une automobile venant de Hanoï pour vérifier les papiers de l'occupant, quand ce dernier, un Annamite vêtu à l'européenne, au lieu d'obéir à l'ordre qui venait de lui être donné, tira sur l'agent trois coups de revolver, le blessant grièvement à l'épaule et à la cuisse droites. L'assassin était arrêté quelques heures après, grâce à l'aide de villageois dont deux tombèrent mortellement blessés par les coups de revolver du fuyard. Il est probable qu'au moment où il fût interpellé par le sous-brigadier Saint-Genis il se rendait dans la province de Hai-Duong tenir le chef de la rébellion Nguyen-Thai-Hoc au courant des événements et lui permettre de donner le signal du soulèvement général.

Dans la soirée, vers 20 heures, une vingtaine de bombes en fonte furent successivement lancées à Hanoï sur le domicile du chef de la sûreté, sur la prison, sur la gendarmerie, sur le commissariat central et sur le commissariat du 2<sup>e</sup> arrondissement. Ces bombes ne causèrent que des dégâts matériels. Le lendemain, l'un des criminels, gravement blessé au bras droit par l'explosion d'une des bombes, était arrêté et, quelques jours plus tard, quatre de ses complices étaient, eux aussi, appréhendés par la police. Tous étaient des élèves de l'école des arts appliqués de Hanoï. Leur attentat avait pour but de jeter l'alarme à Hanoï, d'y fixer les troupes de la garnison et d'empêcher l'envoi de renforts à Yen-Bay et à Hung-Hoa.

Tels sont les événements qui se sont déroulés dans la nuit du 9 au 10 février et dans la journée du 10 février, à Yen-Bay, à Hung-Hoa, à Lam-Thao et à Hanoï, et qui font l'objet de mon interpellation. Depuis lors, cependant, différents autres incidents, d'une grande gravité, eux aussi, se produisirent au Tonkin, en Annam et en Cochinchine, incidents que j'estime nécessaire de signaler. Les plus importants furent, par ordre chronologique :

1° Les affaires de Phu-Duc et de Vinh-Bao, qui eurent lieu au Tonkin dans la nuit du 15 au 16 février, au cours desquelles -une bande d'une centaine d'Annamites, dont une dizaine armés. de fusils et de revolvers, attaquèrent successivement les sous-préfectures annamites de Phu-Duc, dans la province de Thai-Dinh, et de Vinh-Bao, dans la province de Hai-Duong, distantes l'une de l'autre d'environ 15 kilomètres. Cette bande, venue du village de Co-Am, réussit à s'emparer par surprise de la sous-préfecture annamite de Phu-Duc, blessa la fille du mandarin et désarma les miliciens trompés par l'uniforme kaki que portaient les rebelles.

Averti que son poste allait être également attaqué, le sous-préfet annamite de Vinh-Bao se rendit en automobile à la délégation de Ninh-Giang pour demander du secours.

Des miliciens furent mis à sa disposition et furent envoyés en avant dans l'automobile, tandis que le sous-préfet annamite repartait en pousse-pousse. À l'entrée du village, les miliciens venus en automobile furent attaqués et prirent la fuite. Quant au sous-préfet, quand il arriva, il fut massacré à coups de lances et de sabres. Puis, les rebelles envahirent le poste qu'ils pillèrent après avoir pris les fusils et les cartouches des miliciens et l'occupèrent jusqu'au lendemain où ils furent délogés par un détachement de milice et obligés de regagner le village de Co-Am, leur repaire ;

2° 300 manifestants, porteurs d'emblèmes communistes, groupés entre Thai-Dinh et Hung-Yen, se dirigèrent, le 1<sup>er</sup> mai, sur Thai-Binh. Le résident en personne se porta au-devant de la bande, accompagné d'un garde principal et de miliciens.

Les manifestants refusèrent de se disperser, malgré les injonctions et les sommations qui leur furent faites et bien que la milice ait tiré des coups de feu en l'air, en guise d'avertissement. Un coup de revolver fut tiré par un manifestant. De plus, le porteur du drapeau rouge, aux insignes de la faucille et du marteau, excitait la bande à attaquer les miliciens et s'avança vers le résident, M. Barry, fonctionnaire d'une grande valeur<sup>1</sup>, en le menaçant. Ce dernier, pour se dégager, tira sur le meneur, qui fut blessé et ramené à Thai-Binh. Les manifestants se dispersèrent aussitôt et disparurent dans les villages environnants, par petits groupes isolés ;

#### [Troubles du Nord-Annam]

3° Les incidents survenus le 1<sup>er</sup> mai à Ben-Thuy, distant de quelques kilomètres du centre de Vinh, chef-lieu de la province de Nghe-An en Annam, qui peuvent se résumer ainsi : Mille manifestants, conduits par des meneurs, tentèrent d'occuper Ben-Thuy. Pendant que le préfet annamite parlementait, les manifestants attaquèrent, sur un mot d'ordre nettement entendu. La milice fut obligée d'intervenir, pour dégager le fonctionnaire indigène, et dut faire usage de ses armes : cinq meneurs furent tués, douze blessés.

Le centre urbain de Vinh-Ben-Thuy resta calme; mais, dans la province, l'agitation continua dans le canton de Huyen-Thanh-Chuong, où une concession indigène fut incendiée et quatre maisons indigènes du marché pillées.

Une colonne de police, appuyée d'une section d'infanterie coloniale, fut tout de suite envoyée sur les lieux.

Après des pourparlers qui durèrent plusieurs jours dans le but d'obtenir la reddition sans condition des émeutiers, le commandant de la colonne, après avoir réitéré, le 5 mai au matin, les sommations d'usage et fait tirer en l'air sans résultat, s'étant trouvé débordé par les manifestants, dut ordonner l'emploi des armes. Du côté des rebelles, il y eut seize tués et quinze blessés. Quarante arrestations furent opérées.

[2442] Les notables des deux villages compromis furent envoyés à Vinh. Des postes de garde indigène furent établis dans les deux villages. Le calme fut aussitôt rétabli.

#### [Troubles de Cochinchine]

4° Les incidents qui se déroulèrent dans la province de Sadec, en Cochinchine, le 5 mai, qu'un télégramme d'Indochine annonçait en ces termes : « L'administrateur de Sadec, M. Esquivillon, un glorieux combattant de la Grande Guerre, s'étant rendu sans escorte à Tan-Duoc, à 10 kilomètres du chef-lieu de sa province, fut entouré et menacé dans la maison commune par 1.500 manifestants, drapeau rouge en tête. Après de longs pourparlers, il fut dégagé par la gendarmerie et la sûreté qui avaient été envoyés à son secours. »

5° Enfin, ceux qui furent signalés par télégramme de l'Agence radiotélégraphique de l'Indochine et du Pacifique et d'après lequel cette agence nous avisait que, le mercredi

---

1 Tout au long de son intervention, Outrey, ancien résident supérieur au Laos et au Cambodge, ancien gouverneur par intérim de la Cochinchine, dédouane les fonctionnaires civils.



28 mai, le chef de la sûreté de Cochinchine, se rendant avec trois inspecteurs et gardes civils de Sadec à Chô-Moi, localité de Cochinchine où une manifestation était signalée, rencontra près de Chô-Moi un millier d'individus porteurs de drapeaux rouges et d'insignes marqués de faucilles et de marteaux. Le détachement fut assailli à coups de perches, de coupe-coupe et de couteaux. Menacé d'être encerclé et de succomber sous l'attaque, le chef de la sûreté, dont tout le monde en Cochinchine connaît le grand sang froid, après trois sommations en français et en annamite, donna l'ordre de tirer, pour dégager ses hommes.

Ce même télégramme ajoutait que deux manifestants furent tués et plusieurs blessés, dont trois furent livrés par les notables. Quant aux autres manifestants, ils furent dispersés. À l'arrivée des renforts venus du centre de Long-Xuyen, une dizaine de meneurs purent être arrêtés à Chô-Moi.

Il annonçait, en outre, que le jeudi 29 mai, dans la région de O-Mon, province de Cantho, en Cochinchine, plusieurs centaines de manifestants, avec drapeaux rouges, s'étaient réunis pour marcher sur le chef-lieu de la province. L'administrateur chef de la province, M. Lalaurette, un des administrateurs les plus distingués et les plus appréciés des services civils, s'étant porté à leur rencontre, dans la région de O-Mon, avec un détachement de la garde civile, put, après plusieurs heures, obtenir leur dispersion sans effusion de sang et faire aussi arrêter les principaux meneurs. On ne saurait assez féliciter M. Lalaurette de la patience et du sang-froid dont il fit lui aussi preuve en la circonstance.

Le télégramme signalait, enfin, qu'au cours de ces deux affaires, le sang-froid des gardes civils resta absolu, et que, placés dans une situation vraiment critique, ils exécutèrent strictement les ordres donnés, alors que leur vie était en danger;

6° Le 2 juin, 500 manifestants se sont réunis à l'anse, à quelques kilomètres de Vinh Long, marchant sur le chef-lieu de la province avec des drapeaux rouges aux signes de la faucille et du marteau.

M. Brière de Liste alla à leur rencontre, les invitant, avec le plus grand sang-froid, à se disperser. Comme ils s'y refusaient, les miliciens chargèrent les manifestants qui s'enfuirent.

Il y eut une trentaine d'arrestations.

Le 4 juin, à quatre heures du matin, à Bahom, à 10 kilomètres de Cholon, plusieurs centaines d'individus, porteurs de banderoles rouges aux insignes soviétiques ont attaqué un petit détachement de la police. Après sommation, les agents ont dû faire usage de leurs armes. Un mort, cinq blessés.

Un deuxième attroupement a attaqué et saccagé la maison commune. L'arrivée de renforts a permis de dégager et d'arrêter une trentaine d'individus dont quelques meneurs.

À six heures, un premier groupe de cent personnes, avec les insignes soviétiques, s'est présenté en délégation au village d'Hoc-Mon, mais il s'est dispersé sur l'admonestation du délégué.

À sept heures, un autre groupe de 800 à 900 individus s'est formé, dans un village voisin et a marché sur Hoc-Mon ; le délégué, avec 9 gardes, se porta à leur devant et fut débordé. La foule, renforcée de 400 individus, pénétra dans le jardin de la délégation. Le délégué harangua durant deux heures les manifestants; mais ceux-ci, ayant tiré un coup de feu, la foule se précipita contre les 9 gardes pour les désarmer..- Ceux-ci se défendirent. Il y eut deux morts et sept blessés. Des renforts, arrivés au même moment, permirent de faire quarante arrestations.

Au cours des manifestations, le gouverneur de Cochinchine, M. Krautheimer, dont on ne saurait assez faire l'éloge, les administrateurs de Giadinh et Cholon, les autorités indigènes, les gardes civils accomplirent tout leur devoir, témoignant de calme et de sang-froid, et ces derniers ne firent usage de leurs armes qu'à la dernière extrémité, alors que leur vie était réellement menacée.

### [Responsabilités du commandant Le Tacon]

Les massacres sanglants de Yen-Bay, qui font surtout, l'objet de mon interpellation, me suggèrent les observations suivantes :

On peut être tout d'abord surpris que, dans un petit centre comme Yen-Bay, où il n'y a que 255 inscrits, c'est-à-dire une population qui ne doit pas dépasser 1.500 à 1.800 habitants, des conjurés étrangers, au nombre d'une soixantaine, aient pu séjourner au chef-lieu et entrer en relations avec les tirailleurs, sans que ni le résident de la province, ni les autorités militaires, ni les autorités indigènes, qui ont cependant des agents de renseignement et de police à leur disposition, aient été avisés de leur présence.

M. Auguste Brunet. — Il y a eu, évidemment, un manque de vigilance.

M. Ernest Outrey. — C'est certain.

Le fait paraît d'autant plus surprenant, qu'il résulte des renseignements officiels recueillis depuis, qu'une dizaine de réunions, où assistèrent les conjurés civils et les tirailleurs, se tinrent tout près de la caserne, quelques jours avant l'attaque, dans des cases appartenant à des tirailleurs mariés. Comment ces réunions ont-elles pu avoir lieu sans éveiller l'attention des autorités françaises et indigènes, civiles et militaires ? Comment, par ailleurs, le conciliabule qui eut lieu dans la soirée qui précéda l'attaque du fort et de la caserne n'a-t-il pas été dénoncé ?

Comment, enfin, expliquer que le commandant Le Tacon, qui a lui-même reconnu que, le 9 février au soir, un agent de renseignement est venu le trouver pour lui signaler qu'une réunion de nationalistes devait avoir lieu près du fort, se soit simplement borné à se rendre à l'endroit indiqué et qu'il n'ait pas cru devoir prendre aucune autre précaution ?

L'excuse qu'il a donnée, à savoir qu'il n'avait reçu aucun renseignement, à ce sujet, de la résidence, ne peut justifier son imprudence. Sa seule excuse, c'est son ignorance absolue du milieu indigène. Mais cela ne peut suffire non plus à justifier le peu de cas qu'il fit du renseignement qu'était venu lui apporter l'agent de renseignement, d'autant plus que ce renseignement lui avait été confirmé dans la soirée par un sous-officier indigène qui, ayant été d'abord avertir son capitaine, avait été amené, ensuite, par cet officier, au commandant Le Tacon.

Or, ce sous-officier, qui était, paraît-il un gradé des plus sérieux et un homme d'une grande pondération, avait non seulement dénoncé des rassemblements assez nombreux de tirailleurs, mais il avait, en outre, prévu que les Européens allaient être attaqués au cours de la nuit et que les magasins d'armes et de munitions seraient pillés. La seule précaution que crut devoir prendre le commandant Le Tacon, ce fût de prescrire une ronde avec la participation des sous-officiers européens du fort et de la caserne, afin de s'assurer que tout était calme.

Monsieur le ministre, je suis convaincu que toutes ces précisions vous ont été fournies par M. le gouverneur général de l'Indochine.

S'il convient d'adresser des félicitations au commandant Le Tacon pour sa belle conduite par la suite, des remontrances sévères doivent lui être faites pour le manque de prudence dont il a fait preuve.

Il est une autre faute, imputable d'ailleurs non seulement au commandant d'armes Le Tacon, mais aussi au résident de la province. C'est qu'il n'y avait, entre eux, aucune collaboration, aucune action commune, et cela -malgré les instructions formelles et réitérées du résident supérieur du Tonkin. Ce dernier, en signalant aux résidents les attentats communistes projetés, les invitait à renforcer leur surveillance, à redoubler de vigilance, et leur prescrivait de prévenir les commandants d'armes, de tous les faits importants portés à leur connaissance.

Le résident supérieur M. Robin, haut fonctionnaire de la plus grande valeur, avait également prescrit aux résidents, conformément aux instructions adressées par le

département, de porter à la connaissance des commandants d'armes toutes les informations qui pourraient leur parvenir sur les tentatives de propagande révolutionnaire dans les corps de troupe et les établissements militaires. Ces instruments prescrivait, en outre, aux résidents de s'entendre avec les commandants d'armes pour la stricte application des mesures de surveillance à exercer sur les menées subversives, et cela dans le but de parer à leur répercussion.

Or, il est à remarquer que le commandant Le Tacon avait, lui aussi, les mêmes instructions.

Il est inadmissible que, dans ces conditions, le résident et le commandant d'armes n'aient exercé aucune action commune de surveillance, ne se soient pas concertés à cet effet et n'aient collaboré étroitement, comme ils en avaient, l'un et l'autre, reçu l'ordre.

Ce qui aggrave la faute commise par le résident et le commandant d'armes, c'est qu'il semble qu'ils n'ont, ni l'un ni l'autre, signalé à leur chef que leurs relations réciproques étaient pour ainsi dire inexistantes.

Je ne saurais, je le répète, assez faire l'éloge de M. le résident supérieur Robin. C'est un fonctionnaire qui mérite toute la confiance du gouvernement. On ne peut que le féliciter des mesures qu'il a prises en la circonstance. M. Varenne, qui le connaît, est certainement de mon avis.

[2443] Je ne veux pas manquer d'associer à ces félicitations M. le gouverneur général Pasquier, dont on ne saurait assez louer le calme et le sang-froid au milieu de tous ces graves événements.

#### [Erreurs du commandement supérieur]

À côté des fautes commises par le résident et le commandant d'armes de la province de Yen-Bay, il en est d'autres, imputables au commandant supérieur des troupes de l'Indochine, qu'il importe également de signaler.

D'abord, il nous faut constater l'optimisme un peu déconcertant du commandant, supérieur des troupes concernant l'état d'esprit des tirailleurs tonkinois, malgré les avertissements donnés à maintes reprises par le résident supérieur du Tonkin Robin, qui s'efforçait de mettre en garde l'autorité militaire supérieure contre la gravité du danger qu'il y avait à croire, comme elle le déclarait, que « le loyalisme des tirailleurs et gradés indigènes ne pouvait être mis en doute ».

Comme M. Taittinger l'a souligné tout à l'heure, le général commandant en chef Aubert, à son arrivée au Tonkin, dans le but de grouper les troupes indigènes d'une part, les troupes françaises d'autre part, pour accumuler les troupes blanches dans le camp de Tong et y faire des manœuvres de grand style, a supprimé ce que nous appelions le panachage des troupes dans l'intérieur des provinces.

Il y a 47 ans que j'ai débuté en Indochine. J'y suis resté pendant 32 ans.

Depuis 47 ans, j'ai toujours vu, dans les postes de l'intérieur, à côté des troupes indigènes, des troupes françaises.

On a cru pouvoir renoncer à cette précaution. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant, étant donné la confiance, que je viens de signaler, du commandant supérieur des troupes dans ses tirailleurs tonkinois.

Il avait pourtant été mis en garde par le résident supérieur.

En 1928, quand M. Robin était gouverneur général par intérim, il avait été amené à s'exprimer de la façon suivante au sujet des tirailleurs tonkinois :

« Le haut commandement se porte garant du loyalisme des régiments de tirailleurs tonkinois. Le haut commandement a tort. Peut-être convient-il d'être moins affirmatif.

« La mentalité annamite est bien difficile à pénétrer pour ceux-là mêmes qui vivent dans le pays depuis de longues années. Des officiers qui ont commandé au Soudan, au Maroc, et qui ne sont en Indochine que depuis peu de temps, peuvent être tentés de juger les hommes actuellement sous leurs ordres comme ils font des Sénégalais, des Malgaches ou des Marocains. Ils risquent de se tromper.

« Pour ma part, la confiance qu'il convient de placer dans les troupes indigènes ne me paraît peut-être pas devoir être entière qu'on semble vouloir l'admettre dans les hautes sphères militaires de la colonie. »

Et dans des circulaires multiples, le résident supérieur avait avisé l'autorité militaire des précautions à prendre.

#### [Suppression du panachage des troupes]

On ne tint aucun compte de ses avertissements. On supprima le panachage des troupes. Je suis convaincu que, s'il y avait eu à Yên-Bay seulement une demi-compagnie dans la belle caserne où il y avait toujours eu, soit un bataillon, soit une compagnie de Légion, les événements tragiques que nous avons eu à déplorer ne se seraient pas produits.

#### [La compétence sacrifiée à l'attrait de la piastre]

Par ailleurs, dans la colonie comme en France, on a totalement perdu de vue que notre organisation militaire en Indochine, comme d'ailleurs au Maroc, en Afrique et dans nos grandes colonies, est avant tout une affaire de spécialisation.

On s'est refusé à écouter ceux qui n'ont cessé de proclamer que les cadres des corps d'occupation de l'Indochine ne devraient être constitués qu'au moyen d'officiers et de sous-officiers spécialisés, connaissant la mentalité indigène et parlant la langue annamite, sinon d'une façon parfaite, du moins d'une façon suffisante pour comprendre et être compris de leurs hommes.

Pour permettre, en effet, aux officiers et sous-officiers de l'infanterie coloniale de bénéficier des avantages de la piastre, il fut décidé qu'ils seraient désignés à tour de rôle pour servir en Indochine. Cette mesure eut pour résultat d'éloigner de la colonie les officiers et sous-officiers ayant déjà séjourné en Indochine et qui avaient pu, en conséquence, se pénétrer de la mentalité annamite et connaître la langue du pays.

Je crois même que M. Varenne, quand il était gouverneur général, avait protesté contre ce fait.

À ces officiers et sous-officiers éprouvés succédèrent d'autres, dont la valeur militaire n'était sans doute pas inférieure, mais qui n'avaient, ni la connaissance du pays, ni celle de l'âme indigène, si difficile à pénétrer. Ce fut là une lourde faute, d'autant plus lourde qu'elle fut commise précisément au moment où la connaissance de la mentalité annamite et de la langue du pays était plus que jamais nécessaire.

#### [Annamites contaminés en métropole]

Ajoutez à cela une autre erreur non moins grave de la part de la métropole, celle qui consiste à amener à grands frais en France des soldats annamites pour suppléer à l'insuffisance des effectifs métropolitains considérablement réduits du fait de la loi de recrutement réduisant le service militaire à un an.

À vrai dire, quand ces soldats indigènes sont en France, ils ne font pas une besogne militaire ; ce sont des valets d'armée. On les emploie comme plantons, comme ordonnances, infirmiers, chauffeurs d'automobile, balayeurs, copistes.

Je me suis fait donner quelques renseignements et je suis persuadé, monsieur le ministre, que ces renseignements vous ont été confirmés.

M. le ministre des colonies. — Il y a la moitié de l'effectif à peu près, ainsi employé.

M. Ernest Outrey. — Je crois que c'est même davantage. On me dit que 60 à 70 p. 100 des effectifs annamites qui sont en France sont employés à ces besognes.

Qu'arrive-t-il ? Ici, ces hommes sont en contact avec les éléments extrémistes. Et mes collègues communistes ne me démentiront pas quand je dirai que des instructions précises sont données pour que tous ces éléments soient catéchisés par les communistes quand ils se trouvent en France.

M. André Berthon. — Il faut bien faire leur éducation, puisque vous ne la faites pas.

M. Ernest Outrey. — Lorsque ces hommes retournent en Indochine, beaucoup d'entre eux sont contaminés par ces milieux extrémistes et ils propagent, à leur retour, parmi leurs camarades de régiment, les idées subversives qui leur ont été inculquées durant leur séjour en France.

Par ailleurs, comme, lorsqu'ils reviennent en Indochine, ils baragouinent quelques mots de français, ils arrivent facilement à capter la confiance des officiers et sous-officiers sous les ordres desquels ils se trouvent placés et qui, ne connaissant généralement pas un mot de la langue annamite, ont naturellement tendance à en faire leurs interprètes et bientôt leurs hommes de confiance, en attendant qu'ils les fassent promouvoir caporaux ou sergents. Il n'est pas étonnant, en conséquence, que l'on constate, comme l'aurait déclaré encore tout récemment M. le résident supérieur Robin, qu'un grand nombre de tirailleurs et gradés indigènes sont acquis, sinon au communisme, du moins aux idées subversives que propagent les affiliés de la Viet Nam [Quoc] Dan Dang, c'est-à-dire les affiliés du parti nationaliste.

Je n'insiste pas sur ce point, car j'ai beaucoup d'autres problèmes importants à traiter à cette tribune.

Il y a là une situation susceptible de retenir l'attention de M. le ministre des colonies. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite.)

Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour éclairer la Chambre. Vous avez un dossier abondamment garni. Je vous demande de l'ouvrir devant mes collègues.

La situation est grave. Elle n'a rien de désespéré, mais il faut que le Parlement la connaisse. Dans votre dossier — je m'excuse de le dire et, si c'est faux, vous me rectifierez —, il y a une déclaration du résident supérieur du Tonkin qui estimait qu'il fallait avoir si peu de confiance dans les tirailleurs tonkinois qu'il demandait qu'on prononçât la dissolution des régiments de tirailleurs tonkinois.

Je m'excuse, monsieur le ministre des colonies, d'avoir apporté cette affirmation: à la tribune de la Chambre, mais nous n'avons pas le droit de cacher la vérité au pays.

Voilà la situation. J'avais le devoir de la dénoncer. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. André Berthon. — Vous êtes bien renseigné sur le dossier de M. le ministre des colonies.

M. Ernest Outrey. — Vous pensez bien qu'il ne s'est pas passé d'événements aussi graves en Indochine sans que j'aie eu, moi aussi, quelques documents dans mon dossier. Je vais d'ailleurs vous le prouver dans un instant. (Applaudissements au centre et à droite.)

#### [L'œuvre française en Indochine]

J'aborde un dernier sujet : quelle a été la cause de tous ces événements ? M. Moutet vous a dit qu'il fallait les attribuer en partie — il reconnaissait que ce n'était qu'en partie — aux erreurs commises là-bas par notre administration coloniale.

Je tiens à protester contre une semblable affirmation. J'ai quelque connaissance de l'Indochine. J'y ai passé de longues années. Je puis dire que nous avons le droit d'être fiers de notre administration. Je vous en apporterai tout à l'heure des preuves que vous ne contesterez certainement pas.

Quand on va en Indochine, quand on parcourt ce merveilleux pays, quand on voit là-bas l'effort de la colonisation française, l'effort de l'administration, quand on voit surtout les admirables résultats obtenus, on éprouve une certaine fierté.

Si l'on peut, en Indochine comme ailleurs, constater parfois certaines défaillances parmi les fonctionnaires, ce sont [2444] des cas absolument isolés. Notre administration à l'égard des indigènes est toujours bienveillante et juste et l'on peut dire qu'ils n'ont jamais connu plus de bienveillance, plus de justice et aussi plus de bien-être et plus de sécurité.

Aussi, dans l'ensemble, la population se déclare-t-elle satisfaite et ne désire-t-elle que la paix et la tranquillité.

Tout à l'heure, monsieur Moutet, vous avez parlé de l'irrigation. Vous avez paru dire que nous n'avions pas fait grand'chose en matière d'irrigation. Quelle erreur !

Vous qui vous occupez depuis si longtemps des questions d'Orient, je m'étonne que vous n'ayez jamais eu la curiosité d'aller en Indochine, de parcourir ce merveilleux pays. Vous seriez revenu en France avec d'autres idées que celles que vous exprimez actuellement. Vous auriez admiré l'effort accompli et surtout les résultats obtenus.

Dans ma circonscription, en Cochinchine, en matière d'irrigation, en 22 ans, on a ouvert 1.500 kilomètres de canaux à grande section, ayant 20 mètres à la gueule, et plus de 2.000 kilomètres de canaux à moyenne et petite section ; on a remué un cube deux fois et demie supérieur à celui du canal de Suez.

Comment, dans ces conditions, peut-on dire qu'on n'a rien fait là-bas pour l'indigène ? (Applaudissements au centre et à droite.)

Ces travaux d'irrigation ont enrichi -quantité d'Annamites. Un grand nombre d'entre eux, que j'ai connus il y a 35 ou 40 ans, qui n'avaient qu'un petit lopin de terre, ont aujourd'hui des centaines de milliers de piastres de revenus.

M. Marius Moutet. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre, puisque vous venez de me mettre en cause ?

M. Ernest Outrey. — Très volontiers !

M. Marius Moutet. — Je n'ai pas, il est vrai, eu les loisirs ni l'occasion de me rendre en Indochine, mais je me suis toujours efforcé de me documenter aux sources les plus sérieuses.

Or, il est un homme qui a rendu à la colonisation française les services les plus éminents, puisque c'est à son action politique que nous devons d'avoir obtenu du Siam la cession de la province de Battambang, qui fait aujourd'hui partie de l'Indochine, c'est M. le colonel Bernard.

Il y a deux ans, il a adressé à la commission des colonies un rapport extrêmement documenté, dans lequel j'ai puisé mes renseignements et d'où j'aurais pu tirer des statistiques infiniment plus précises, qu'il a communiquées à l'organe normal du contrôle parlementaire sur les affaires d'Indochine.

Vous n'ignorez pas qu'il a vécu assez longtemps en Indochine, qu'il y retourne très fréquemment, qu'il est à la tête d'entreprises très importantes. J'ai quelques raisons de penser que cet homme sans parti, qui a agi uniquement dans l'intérêt du pays en renseignant une des grandes commissions parlementaires, nous a donné des renseignements et une documentation sur lesquels je puis m'appuyer avec fermeté et certitude.

M. Ernest Outrey. — Je ne veux pas prolonger ce dialogue, je vais cependant vous répondre en quelques mots.

Je dis d'abord que le colonel Bernard n'est pas retourné en Indochine (Exclamations au centre et à droite) depuis dix-huit ans.

Je suis persuadé qu'il sera le premier à regretter que vous ayez fait état de son rapport, car il en sera singulièrement gêné vis-à-vis des Indochinois, qui sont beaucoup mieux renseignés que lui sur ce qui s'est passé en Indochine depuis dix-huit ou vingt ans.

M. Marius Moutet. — Il en est si peu gêné qu'il l'a cité dans la *Revue de Paris* et dans le *Petit Parisien*.

[Voyageurs enthousiastes]

M. Ernest Outrey. — Mais, puisque vous contestez les renseignements que j'apporte ici, et comme j'entends ne pas laisser méconnaître l'œuvre admirable de la France en Extrême-Orient, je vais vous lire l'opinion d'un homme qui n'a aucun intérêt dans la colonie.

Voici une interview parue dans le journal le *Matin*. C'est une interview de Hermann Norden, le grand explorateur américain, un savant, un ethnographe, qui a parcouru tous les pays d'Asie, qui a visité Java, Sumatra, les Philippines, les Indes, l'Afghanistan, la Perse, la Sibérie, la Chine.

Je vais vous lire ce qu'il dit de l'Indochine à son retour en France. Vous pourrez contrôler l'exactitude de ma lecture, elle est tirée du *Matin* du 10 mai.

L'auteur de l'article, relatant les déclarations de Hermann Norden, écrit :

« On m'a raconté, dit-il en résumant pour nous. ses impressions générales, que le maréchal Lyautey, parlant au club américain de Paris, avait déclaré que mes compatriotes possèdent une qualité majeure : ils « pigent » très bien le résultat d'un effort colonial. Le maréchal a raison, je suis allé en Annam et au Tonkin, Et j'ai « pigé ». J'en ai l'habitude : j'ai parcouru les Indes, Java, Sumatra et des États où la civilisation blanche n'a pas encore pénétré tout à fait, comme la Perse et l'Abyssinie. Cela m'a aidé à comprendre l'effort fourni par la France en Indochine et à l'apprécier à sa très grande valeur.

« Savez-vous que, si des Anglo-Saxons avaient réalisé la moitié de ce que vous avez fait là-bas, le monde entier le saurait ? Pourquoi ne le sait-on guère, lorsqu'il s'agit de la France ? (Très bien! Très bien!)

« Je pense, et c'est un reproche à faire, que vous avez dans votre propagande une certaine timidité, une certaine réserve, qui vous empêche de donner à votre œuvre l'éclat mondial qu'elle est en droit de mériter.

« J'ai vu en Indochine des exemples frappants de l'activité du génie colonisateur français : des routes admirables, que vous nommez pistes et qui seraient appelées, dans certaines régions américaines, des routes de grand rendement, des réalisations économiques remarquables. À Namdinh. la filature de coton, les usines de soieries, m'ont remis en mémoire les villes du Sud des États-Unis telles que je les ai connues il y a vingt ans et qui se sont développées depuis en grandes capitales industrielles. Je ne doute pas que le même sort ne soit réservé à plusieurs des villes que les Français ont transformées en centres industriels.

« Tout l'effort économique incessant, méthodique, l'effort de pénétration civilisateur, apparaît le long de la chaîne de l'Annam, jusqu'au Tonkin. la plus active peut-être des régions de l'Indochine. J'y ai vu des gaillards robustes, des indigènes d'allure indépendante, fort courtois envers l'étranger.

« Hanoï m'a fait l'impression d'être une ville de premier ordre et dont l'histoire serait intéressante à étudier en détail depuis l'occupation française : centre de pionniers destiné à jouer un rôle excessivement important dans l'histoire future d'un des pays les riches d'Asie.

« Votre Indochine se développe lentement peut-être, mais sûrement. Cela vaut mieux que d'aller trop vite, comme certains autres pays colonisateurs qui en payent actuellement les conséquences.

« Un mot de l'administration. Je sais qu'il est de bon ton, en France, de s'en plaindre et de la dénigrer. Je crois, au contraire, que l'administration française, était précisément ce qu'il fallait à ce pays d'Asie et ce n'est pas un paradoxe. Vos fonctionnaires sont en majorité des hommes de grande valeur et le personnel colonial français est d'aussi bonne valeur que celui des autres grandes nations. J'ajouterai même, à l'usage des étrangers qui ne connaissent la femme française qu'à travers les romans ou la population de certains quartiers de Paris, que les femmes de votre pays se sont révélées des colonisatrices excellentes, capables de se constituer un home sous toutes les latitudes et d'y vivre familialement comme dans une de nos provinces de France.

« Je sais très bien qu'on répand des bruits singuliers sur l'indigène indochinois. J'ai connu l'affaire de Yen-Bay dont la signification a été plus ou moins déformée. Qu'il y ait une propagande révolutionnaire assez développée, cela n'est pas niable. Mais elle n'affecte qu'une certaine catégorie d'indigènes, et pas toujours les plus intelligents.

« Du reste, cette propagande est la même dans toute l'Asie. Il suffit, pour se rendre un compte exact de la différence, de franchir la frontière du Tonkin, d'aller jusqu'à Yunnan-Fou, par le chemin de fer. Passé la frontière, c'est un changement à vue. Si, au Tonkin, on jouit d'une sécurité à peu près générale, le Yunnan est toujours en proie à des luttes interminables. On doit à la fermeté de l'agent français à Yunnan-Fou la possibilité des communications journalières entre cette ville et le Tonkin ; et les gardes frontières qui accomplissent en face de la Chine en ébullition un travail plein d'abnégation et de vigilance, doivent être félicités particulièrement, tant pour leur esprit de corps que pour leur courage à toute épreuve.

« Bref, l'Indochine, telle que je l'ai vue, m'a laissé l'impression d'être un pays en plein développement économique et social, sous l'égide d'une administration compétente, et de colons et d'ingénieurs de grande expérience.

« Ses ressources immenses lui assurent, sous la direction de la France, un avenir merveilleux. »

On ne pouvait rendre meilleur hommage à notre administration en Indochine.

Vous direz peut-être que les opinions politiques de cet Américain ne se rapprochent pas des vôtres ?

Je vais vous citer alors l'avis d'un homme qui a été envoyé en Indochine par M. Albert Thomas. C'est un de ses collègues au Bureau international du travail, M. Louis Varlez [Belge].

Il fit le voyage d'Indochine pour se rendre compte de la façon dont étaient traités les travailleurs indochinois. On avait, en effet, raconté à Genève des faits que M. Albert Thomas a voulu contrôler et, comme il s'agissait d'une colonie française, il a tenu à ce que certains de ses collègues étrangers du Bureau international du travail aillent également dans [2445] notre colonie et voient, eux aussi, par eux-mêmes, la situation faite aux travailleurs indochinois.

Voilà ce que M. Varlez a écrit à M. le gouverneur général Pasquier en quittant l'Indochine :

« Je tiens à vous remercier très chaleureusement pour toutes les démarches que vous avez faites pour rendre notre voyage en Indochine aussi intéressant et aussi fructueux que possible.

« Je compte écrire à M. Albert Thomas pour lui dire combien vous avez largement tenu la promesse qu'il m'avait faite que mon voyage en Indochine serait un enseignement et un enchantement.

« Enseignement d'abord, que vos inspecteurs du travail, MM. Delamarre et Texier notamment, m'ont facilité de toutes manières. L'Indochine pourra avoir ainsi, dans le livre que je prépare pour le bureau international du travail sur les migrations asiatiques, la part qui lui revient, mais qu'on a parfois une tendance fâcheuse à négliger. Enseignement constant et universel pour tout ce que j'ai appris de vous et de vos résidents, dans toutes les provinces au sujet des méthodes à employer pour conduire une colonie.

« J'étais loin de me figurer, en quittant la Chine si profondément troublée, que j'arriverai dans un pays tout à fait prospère, parfaitement administré, dirigé par des gens compétents, colons d'expérience et aimant véritablement la grande tâche qu'ils ont à accomplir dans le Sud du Pacifique, au profit de la France. Partout, les rapports cordiaux existant entre les hauts fonctionnaires français et les indigènes m'ont vivement frappé. À Hué, je déjeunais chez le résident avec le Régent et le Premier Ministre de l'Annam, et, à Angkor, j'ai eu le plaisir de voir M. Krautheimer... » — le gouverneur de la Cochinchine — « ... en voyage avec un ami jaune. Dans tous les domaines, j'ai trouvé l'administration parfaite. Les routes, en attendant les chemins de fer, sont en bon état.

« Les travaux de réfection se font avec un souci de la génération présente et du confort des voyageurs que je n'ai rencontré nulle part en Asie, pas même au Japon. Le



développement si délicat de l'instruction me paraît intelligemment poursuivi, la mendicité a presque disparu et partout on voit réellement qu'il y a, sinon de l'abondance, du moins un confort fort satisfaisant que j'ai pu constater dans mes randonnées de quelque deux mille kilomètres en auto... »

Et ces éloges continuent pendant deux pages.

Lui aussi, M. Varlez a donc rapporté d'Indochine des appréciations particulièrement favorables à l'œuvre de la colonisation française dans ce pays. (Applaudissements au centre et à droite. - Interruptions à l'extrême gauche.)

Puisque j'en suis à des citations, permettez-moi de rappeler les paroles qu'a prononcées lord Northcliffe, le directeur du *Times*.

Lord Northcliffe était en Indochine à l'époque où Maurice Long était le gouverneur général. C'est avec ce dernier qu'il parcourut le pays et, chaque jour, il envoyait au *Times* des télégrammes exprimant son admiration pour l'œuvre de colonisation française- Et voici l'une des phrases qu'il a prononcées avant de quitter l' Indochine : « L'œuvre de la France en Indochine, disait-il, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique et social est admirable et mérite un grand coup de chapeau. »

Tel est l'avis d'un grand Anglais.

Et maintenant que je vous ai donné l'opinion d'un Américain, d'un Belge et d'un Anglais, voici celle d'un Allemand.

C'est un rédacteur du *Deutsche Arbeit*, qui a écrit, ces temps derniers, un article dans lequel je relève ces lignes :

« Les Français ont réalisé avec humanité et avec intelligence, pour le développement de l'Indochine, tout ce qu'un esprit moderne et humain est en droit d'exiger. »

Et plus loin :

« Surtout, la France a élevé vingt millions d'indigènes indochinois, lentement mais continuellement et sans interruption, à un niveau, de civilisation supérieur, elle a rendu leur vie plus digne d'être vécue que ce n'avait été le cas avec les méthodes d'exploitation très primitives, souvent cruelles, passives et brutales, de leurs princes et de leur vice-roi indigène. »

Après tous ces témoignages d'étrangers qui ont parcouru notre Indochine, on n'a pas le droit de critiquer du haut de la tribune française, d'une façon aussi âpre qu'on l'a fait tout à l'heure, notre œuvre de colonisation. (Applaudissements.)

M. Marius Moutet. — Avec cela, on aura un résultat !

Il est très facile de recueillir des applaudissements. C'est grâce à cet état d'optimisme permanent qu'on se trouve un jour devant des situations comme celle d'aujourd'hui.

#### [L'action de la III<sup>e</sup> Internationale]

M. Ernest Outrey. — J'aborde la dernière partie de mon intervention.

Quelle est la cause du mal que nous avons constaté ?

On a dit qu'il était la conséquence de notre colonisation et de nos méthodes administratives. Je crois vous avoir démontré il y a quelques instants qu'on avait été vraiment trop injuste vis-à-vis de nos méthodes d'administration. On peut toujours critiquer une administration, c'est facile. Il serait également très facile de critiquer du haut de cette tribune certaines méthodes de notre administration dans la métropole.

Mais alors, quelle est la cause ? Je vais vous la dire telle que je la vois, avec des preuves à l'appui.

Je prétends que la situation dans laquelle nous- nous trouvons actuellement est la conséquence de l'insouciance dans laquelle nous sommes restés depuis plusieurs années. Ceux de mes collègues qui appartenaient à la législature 1924-1928 se rappellent certainement qu'au cours de ces quatre années, je suis monté six fois à la tribune de cette Chambre pour dénoncer les menées communistes en Indochine ; j'ai déposé quatre demandes d'interpellation, je suis intervenu à chaque occasion pour mettre le Gouvernement et la Chambre en garde.

Personne n'a voulu me croire, on disait que j'exagérais, que je voyais du bolchevisme partout. Je voyais en réalité ce qui se préparait.

L'erreur de la Chambre et du Gouvernement a été d'estimer le danger bolchevick proportionnellement au nombre d'adeptes du parti communiste. Ce fut une grosse faute.

Ce qui fait le danger, ce sont les cadres, qui se sont constitués depuis 1925, époque à laquelle on a créé à Canton l'école révolutionnaire de Wan-Poo. Tous les ans, cette école déverse en Indochine des centaines d'Annamites. Comment donc être surpris de voir aujourd'hui, en Indochine, des cadres bien constitués, certes, et nos collègues communistes savent fort bien.

M. Georges Beaugrand. — Oui ! vous les considérez comme vos esclaves alors que nous les considérons comme nos frères ! (Applaudissements à l'extrême gauche communiste.)

M. Gratien Candace. — Et vous les faites fusiller !

M. Ernest Outrey. — Certains me disent: Il y a des choses qu'il ne-convient pas de dire à la tribune, cela ferait trop de plaisir aux communistes. Je les dirai quand même. Une organisation communiste existe ; elle est dangereuse. Il faut avoir le courage, à cette tribune, de dénoncer le danger au Parlement et au pays, au risque même de remplir d'aise nos collègues communistes.

Là-bas, les communistes se sont organisés. (Interruptions à l'extrême gauche communiste.)

M. Georges Beaugrand. — Nous vous attendons !

M. Gaston Henry-Haye. — Ils ont spéculé sur l'inertie des pouvoirs publics. Ils auraient tort de ne pas continuer.

M. Français Albert. — « Inertie des pouvoirs publics ! » C'est un membre de la majorité qui l'a dit !

M. Gaston Henry-Haye. — Je parle des pouvoirs publics d'alors, car j'ai confiance dans les mesures que ne manquera pas de prendre M. Piétri.

M. Ernest Outrey. — ...parce qu'ils savent qu'en France, il n'y a rien à faire, ou peu de chose, au point de vue communiste.

Mais, par contre, ils savent très bien — et c'est surtout Moscou qui le sait très bien — qu'il y a, beaucoup à faire en Asie. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, l'effort de Moscou est tendu vers l'Asie.

Vous savez, messieurs, ce qui s'est passé en Chine. Pourriez-vous nier qu'il y ait eu là l'effort du gouvernement de Moscou ? Son ambassadeur à Pékin, Kara-Khan, lorsqu'on a lancé contre le gouverneur général de l'Indochine une bombe, a osé écrire: « Avec quel frisson d'orgueil et de plaisir avez-vous dû apprendre ce que la presse capitaliste a audacieusement intitulé : « L'outrage de la bombe » ? On peut regretter que l'attentat commis par un camarade ait manqué sa cible : la destruction du principal artisan de l'impérialisme français sur les ouvriers et paysans de l'Indochine.» — c'est-à-dire le gouverneur général Merlin.

« Je ne sais ce que pense le camarade Trotsky et le prolétariat de Moscou de cet incident de lutte sanglante contre l'impérialisme, mais je suis certain qu'ils se réjouiront en apprenant que le héros de Canton s'est échappé et qu'il peut encore: participer effectivement aux luttes futures. »

L'homme qui parlait ainsi, c'est l'ambassadeur des Soviets à Pékin au lendemain du jour où l'on avait lancé une bombe contre le gouverneur général à Canton, dans un banquet.

Vous viendriez contester aujourd'hui l'immixtion de Moscou dans tous ces incidents ? Mais cette immixtion, elle éclate à tous les instants ! Borodine, à Canton, surveille ce qui se passe en Indochine.

Vous connaissez les instructions de la III<sup>e</sup> internationale, celles données après le 6<sup>e</sup> congrès mondial réuni en 1928.

[2446] Tous ces documents, je les mets à votre disposition. Je m'excuse de vous faire des lectures mais vous pourriez contester mes affirmations. Je vais donc vous lire les instructions envoyées par Moscou.

Je suis convaincu que les communistes qui ont du moins le courage de dire à la tribune ce qu'ils comptent faire, ne viendront pas démentir ces instructions.

M. Georges Beaugrand. — Elles sont publiques.

M. André Berthon. — Nos théories, vous les connaissez, monsieur Outrey.

M. Ernest Outrey. — Je vous -ai lu ce qui a été dit par Kara khan, l'ambassadeur des soviets à Pékin. Voulez-vous me permettre de rappeler ce qu'a dit à Paris le conseiller de l'ambassade de Russie, Voline ? (Interruptions à l'extrême gauche.) Voici ce que disait Voline dans une réunion tenue en 1925 — je dois dire qu'à la suite de cette déclaration, que j'ai dénoncée, le Gouvernement est intervenu à Moscou, et Voline a été rappelé à Moscou — je cite ses propres paroles :

« Au nom de l'ambassadeur, je promets l'appui moral et matériel de la Russie à tous les peuples d'Orient et d'Extrême-Orient qui voudront se libérer de l'exploitation du capitalisme mondial et également de l'impérialisme colonial français. » (Applaudissements à l'extrême gauche communiste.)

Ce sont là des déclarations qu'il faut retenir. On ne pourra dire, après cela, que Moscou est étranger à ces mouvements en Asie. On peut d'autant moins le contester monsieur le ministre, que, j'en suis convaincu, vous apporterez vos affirmations après les miennes.

Si vous ne le faisiez pas, vous seriez en contradiction avec l'un de vos prédécesseurs, qui écrivait ceci, dans un télégramme envoyé, en novembre 1923, par lui au gouverneur général de l'Indochine :

« L'agitation signalée n'est pas particulière aux Annamites. Elle est entretenue par tous les indigènes africains ou asiatiques résidant en France, par l'organe révolutionnaire, union intercoloniale subventionnée par le parti communiste et indirectement par les agents de la Russie. »

Voilà ce que disait un ministre des colonies. Je suis persuadé, monsieur le ministre des colonies, que, si vous ouvrez votre dossier, comme je vous le demande instamment, si vous lisez à la Chambre les rapports du gouverneur général, à chaque ligne sera donnée une affirmation semblable à la mienne.

On ne peut pas contester que ce mouvement qui embrase l'Asie vient de Moscou. Vous savez ce qui s'est passé en Chine. Les deux tiers de la Chine se trouvent bolchevisés. Vous savez ce qui s'est passé ces jours-ci en Birmanie, ce qui s'est passé aux Indes et, ces temps derniers, aux Indes néerlandaises. Vous savez également que la Mongolie a été jointe à la république des Soviets, ainsi que le Turkestan.

Les Soviets tâchent, en ce moment, de bolcheviser la Perse, l'Afghanistan. Tout le Caucase a été placé sous le régime soviétique.

Et vous voulez qu'en Asie, seule l'Indochine échappe à ce mouvement révolutionnaire !

Il n'y a qu'un moyen de la mettre à l'abri. C'est de voir d'où vient le danger, de se retourner du côté de ceux qui nous créent ces difficultés, de ne pas continuer à entretenir avec eux des relations que nous ne pouvons admettre. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Marius Moutet. — Et ainsi, la paix régnera en Indochine !

M. Ernest Outrey. — Évidemment, je ne suis pas d'accord avec mes collègues de l'extrême gauche de la Chambre. Il ne peut en être autrement. Mais je suis persuadé que tous ceux qui voudront se pencher sur le problème seront convaincus, comme moi, que le danger vient uniquement de ce côté.

Comment pourrait-on sérieusement le contester en présence de toutes ces instructions ? Je ne veux pas vous les lire, pour ne pas prolonger ma présence à la tribune, mais je les tiens à la disposition de tous.

À l'extrême gauche. — Lisez ! lisez !

M. Ernest Outrey. — Je conclus. La situation est grave ; elle n'est certainement pas désespérée, mais il faut prendre les mesures qui s'imposent en raison de la gravité des événements qui se sont déroulés ces temps derniers.

Je regrette que M. le président du conseil ne soit pas à son banc, car je tiens à dire que c'est à lui que je me serais adressé.

Il s'agit de savoir ce que veut le Gouvernement. En l'absence de M. le président du conseil, c'est à vous, monsieur le ministre des colonies, que je m'adresse, et je vous prie de lui transmettre mes observations.

M. le ministre des colonies. — Je pensais que c'était moi que vous interpelliez.

M. Ernest Outrey. — Je me suis adressé jusqu'à présent à vous, mais c'est à M. le président du conseil et au Gouvernement que je voudrais m'adresser maintenant, parce que la question que je vais poser dépasse l'autorité du ministre des colonies.

Si vous voulez conserver notre magnifique empire colonial et notamment notre belle Indochine, comme nous le désirons tous, il faut prendre toutes les mesures de préservation que comporte la situation vis-à-vis des communistes.

L'autre jour, M. le président du conseil a dit à Dijon qu'il allait prendre des mesures contre le communisme dans les colonies. Mais il ne s'agit pas simplement de faire des déclarations, il faut agir. (Applaudissements au centre et à droite.)

Avant M. Tardieu, M. Albert Sarraut, en Algérie, vous le savez, monsieur Morinaud, car je crois que vous étiez à ses côtés, a dit que le communisme était l'ennemi. Il l'a donc dit bien avant moi.

M. Sarraut est un des hommes les plus avertis sur ce qui se passe en Extrême-Orient.

Tout ce qui arrive, il l'a prédit dans des conférences remarquables qu'il a faites aux Annales. Je crois nécessaire de le rappeler avant de descendre de la tribune.

Il disait que l'on voulait attribuer à des causes de mécontentement les incidents d'Indochine, mais que ces causes étaient bien plus grandes encore il y a quelques années. Pendant la guerre, quelle était en effet notre situation dans ce pays de 22 millions d'habitants ?

Il y avait exactement, comme effectifs européens, deux mille hommes de troupes, et c'étaient deux mille mutins de Champagne. Est-ce vrai, monsieur Varenne ?

M. Alexandre Varenne. — Je n'étais pas en Indochine à ce moment.

M. Ernest Outrey. — Ces causes de mécontentement existaient, mais à ce moment, le bolchevisme n'existait pas.

Tous les incidents qui se passent aux Indes, aux Indes néerlandaises, en Birmanie, en Indochine, sont le résultat de la propagande bolchevique.

Si vous voulez sauver notre grande colonie d'Asie, il vous faudra prendre vis à-vis de cette propagande et vis-à-vis du gouvernement de Moscou, toutes les mesures que comporte une situation aussi grave. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. le président. — La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain

---

## II. — Résumé et commentaire des séances des 6 et 13 juin par la revue *Indochine* (Bauduin de Belleval).

L'Indochine à la Chambre

---

Une avalanche d'erreurs dans l'indifférence générale

---

Un bon discours de M. Pietri

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1930)

L'Indochine a eu une nouvelle fois les honneurs du Parlement. Comme nous l'avons déjà dit, elle se dispenserait volontiers de ces honneurs qui sont toujours onéreux.

On se rappelle que cinq interpellations avaient été déposées relativement aux événements d'Indochine et aux expulsions d'Indochinois habitant en France. Elles émanaient de MM. Moutet, Taittinger, Outrey, Doriot et Berthon.

La discussion de ces interpellations devait, venir le 6 juin. Mais pendant les vacances parlementaires se produisit la grève des postiers et la gauche de la Chambre demanda que les interpellations sur cette grève fussent discutées avant celles sur l'Indochine. Ce n'est que par une majorité de quatre voix que la Chambre décida de donner la priorité aux interpellations sur l'Indochine. Notre colonie a ainsi très exactement la mesure de l'intérêt que lui accorde le Parlement.

Les intérêts vitaux de ce pays de 22 millions d'habitants sont sensiblement contrebalancés par les revendications illégales de quelques milliers de fonctionnaires.

L'Indochine ne l'oubliera pas.

Le 6 juin, la Chambre entendit MM. Moutet, Taittinger et Outrey, le 13 MM. Berthon et Piétri, et la discussion fut renvoyée au 20 juin.

M. Moutet est devenu un spécialiste des affaires d'Indochine par le hasard de ses amitiés : c'est, en effet, Phan Chau Trinh et M. A.-E. Babut qui l'orientèrent vers l'Indochine. Malheureusement le premier est mort et le second est à Hanoï, et l'on s'aperçoit bien que M. Moutet n'a plus de Mentor auprès de lui.

M. Moutet demande au Gouvernement de dire, « ce qui se passe en Indochine », « vers quel avenir se dirige là-bas la politique française » et « par quels moyens le Gouvernement entend ramener la paix vraie. » Il dénonce la politique de terrorisme que représentent à ses yeux les condamnations prononcées, et il a l'air de croire que ce sont les condamnations prononcées à Vinh l'an dernier qui ont provoqué les troubles de février au Tonkin.

Il est visiblement gêné pour parler des assassinats qui ont été commis à Yen-Bay, et à aucun moment il ne prononce le mot ; ce sont « des actes d'un caractère criminel profondément douloureux et déplorable ». L'assassinat de M. Hoang Gia Mô devient simplement « un fait criminel ». Par contre, il s'étend longuement sur le bombardement par avions du village de Co-Am ; un peu plus, il dirait que les assassins, ce sont nos aviateurs.

À propos du code Gia-Long, nous apprenons avec stupeur que la civilisation annamite a été « fossilisée par l'action même de la France ».

Avec les événements de Cochinchine, « les manifestations prennent un caractère de revendication nationale et de protestations contre le régime français. » M. Moutet ignore sans doute que les manifestants ne revendiquaient que deux choses : ne plus payer d'impôts et se partager les rizières des riches. Nous ne voyons pas en quoi ces revendications ont un caractère national et antifrçais ; elles sont en réalité : l'une anarchiste et la seconde communiste.

M. Moutet lit des lettres d'Annamites qui se plaignent du dédain avec lequel les Français les traitent en Indochine et de la brutalité dont la police use envers eux en France. Puis il reproche au Gouvernement d'avoir fossilisé les vieilles hiérarchies et d'avoir sauvegardé l'apparence d'une administration indigène.

Voici, pour la millième fois, le procès de l'utilisation de la main-d'œuvre indigène : références : Dorgelès et Paul Monet. Cela nous suffit.

Nous apprenons que le budget de l'Indochine a passé de 40 millions en 1914 à plus de 190 millions de piastres ! Et M. Varenne s'écrie : « Il est même plus élevé ».

Or, nous l'avons dit au cours d'une récente étude, le budget général pour 1930 est de 102.616.000 piastres.

M. Moutet veut-il parler de l'ensemble des budgets ? Évidemment non, puisqu'en 1914 le seul budget général s'élevait à 35.600.000 piastres.

Remarquons d'ailleurs que les 35 millions de piastres de 1914 représentent 70 millions de piastres de 1930. La progression n'est donc que de 43 %, ce qui est normal en 16 ans, pour un pays jeune, en pleine expansion. On serait même tenté de dire que la progression n'est pas suffisante, car la progression du commerce a été plus forte.

Tout au long de la discussion, d'ailleurs, on relève des énormités de ce genre, des erreurs formidables dont personne ne s'étonne.

M. Moutet accuse les impôts trop lourds, et en particulier le monopole du sel, la ferme de l'alcool et la régie de l'opium. Il omet de dire à quel impôt il demanderait les 14.500.000 piastres qui sont inscrits au budget général de 1930 au titre de la régie de l'opium.

On ne fait pas assez de canaux et de voies ferrées en Indochine, affirme M. Moutet. Il a entièrement raison, mais pourquoi le Parlement, refuse-t-il à l'Indochine les fonds dont elle a besoin ? La France n'a pas construit ses chemins de fer grâce à ses excédents budgétaires ; pourquoi le Gouvernement refuse-t-il depuis dix ans, à l'Indochine, l'emprunt qu'elle demande, et pourquoi le Parlement s'en moque-t-il ?

Quel est notre but en Indochine ? se demande M. Moutet : « enrichir quelques personnalités ou Compagnies, ou libérer tout un peuple de la misère matérielle et de la servitude intellectuelle ? »

« Allez-vous, dit-il, maintenir ce régime fondé sur l'omnipotence de deux hommes qui cumulent le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, ne laissant que peu d'indépendance au pouvoir judiciaire ? »

M. Moutet retarde : depuis les décrets de 1911, le Gouverneur Général s'est vu dépouiller au profit des chefs d'administration locale, entre les mains de qui se trouve concentré l'essentiel du pouvoir. Le Gouverneur Général n'a qu'un droit : c'est celui d'endosser la responsabilité de mesures qu'il n'a pas prises, que souvent même il n'a pas connues.

\*  
\* \* \*

M. Taittinger succède à tribune à M. Moutet.

Il décrit longuement les assassinats de Yen-Bay, excitant la colère des communistes, si bien que M. Bouisson casse son coupe-papier et sa sonnette pour ramener l'ordre. M. Taittinger range parmi les blessés l'adjudant Trotoux qui mourut le 19 février ; par contre, il rappelle très justement que la dernière récolte de paddy a été mauvaise, voire nulle, en certains endroits.

Pour lui, le responsable, c'est Moscou, il n'a aucun doute sur ce point. Il demande la rupture des relations avec les Soviets et la constitution d'une croisade contre eux.

Mais les erreurs abondent dans son exposé : il parle, et à deux reprises, de l'inauguration « de la pagode annamite à la cité universitaire », il appelle le général Aubert « commandant du corps d'occupation ». Il demande qu'on donne moins de diplômes en Indochine, parle des étudiants annamites en France, met en cause les méthodes du général Aubert. M. Varenne rappelle à ce sujet que lorsqu'il était en Indochine, les effectifs européens ont été doublés, ce qui est une erreur.

M. Taittinger expose ses idées dans le plus grand désordre, telles qu'elles lui viennent à l'esprit : il demande qu'on crée en Indochine des corps de volontaires comme à Changhaï, qu'on encourage dans l'armée la connaissance des langues indigènes, puis revient sur la question de l'enseignement. : « Il eût mieux valu, dit-il, encourager l'enseignement professionnel... L'Annamite a des dons merveilleux comme ouvrier d'art, comme ciseleur. Il a des conceptions originales, d'une réelle valeur artistique. »

Quelles erreurs ! L'Annamite est un ouvrier habile, mais son goût est détestable, et il ne sait presque toujours que copier, sa faculté d'invention est nulle. D'autre part, on n'a pas manqué d'encourager l'enseignement professionnel en Indochine (écoles d'art. de

Bienhoa, Giadinh, Thudaumot, PhnomPenh, Hué, etc.), mais dans ce pays où le travail manuel est méprisé, l'enseignement professionnel ne saurait tenter ceux qui vont à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur.

M. Taittinger demande qu'on donne « au peuple annamite les moyens d'améliorer la production dans les rizeries », il veut parler de « rizières » sans doute. La question est une des plus complexes qui soient.

Renforcer l'autorité des mandarins, nous défendre contre la propagande bolchevique, répartir plus équitablement les charges fiscales, mettre des professionnels à la tête du service de la Sûreté, tels sont les principaux points du programme de M. Taittinger.

Il fait l'éloge de M. Pasquier, ce qui arrache à M. Varenne la curieuse exclamation suivante : « Si le Gouverneur actuel était un homme politique, qu'est-ce qu'il aurait entendu ! » Ah ! s'il ne tenait qu'à M. Varenne, il en entendrait, lui aussi, M. Pasquier ! Aveu précieux à retenir, qui, au surplus, ne surprendra personne.

M. Taittinger aurait voulu qu'on exécutât rapidement les condamnés et se demande si le ministre n'a pas outrepassé ses pouvoirs ; M. Pietri lui répond qu'on a confondu le pourvoi en cassation sur lequel se prononce le Conseil du Protectorat avec le recours en grâce qui doit être soumis au Président de la République.

Avant de terminer, M. Taittinger lâche encore une bourde de faille : « L'indigène du Tonkin est le descendant direct des pavillons noirs, c'est un homme plus robuste, au teint plus blanc, qui vit dans ses montagnes... C'est à l'Indochine ce que le Riffain est au Maroc ».

Nous avons déjà vu des candidats au baccalauréat se livrer à des improvisations de ce genre, qui font honneur à leur imagination et à leur aplomb, sinon à leur savoir, mais ils ont une excuse, c'est qu'il leur faut répondre quelque chose. M. Taittinger, lui, n'est pas obligé de parler de ce qu'il ne connaît pas.

\*  
\*   \*   \*

M. Outrey monte à son tour à la tribune. Il fait un récit détaillé des troubles du Tonkin, d'Annam et de Cochinchine. mais sans en tirer les conclusions qui en découlent, et, il en profite pour couvrir d'éloges, outre les militaires, MM. Chauvet, Barry, Esquivillon, Lalaurette, Brière de l'Isle, Krautheimer, Robin.

Cependant, il blâme le commandant Le Tacon de n'avoir pas pris plus de précautions, et le commandement militaire de n'avoir pas écouté les avertissements que prodiguaient les autorités civiles au sujet du loyalisme des tirailleurs ; il proteste contre la non spécialisation des officiers et des sous-officiers et l'envoi en France d'un trop grand nombre de soldats annamites qui, pour la plupart, y sont contaminés par la propagande communiste.

Il s'élève contre les reproches faits par M. Moutet à l'Administration française et conteste certaines allégations du député socialiste qui déclare avoir emprunté ses renseignements au colonel Bernard.

M. Outrey cite — c'est le meilleur passage de son discours — des opinions d'étrangers ayant visité dernièrement l'Indochine : l'Américain, le Belge, l'Anglais et l'Allemand sont unanimes à rendre hommage à l'œuvre de la France en Indochine.

Le sympathique député de la Cochinchine achève son exposé en dénonçant l'impérialisme soviétique et en réclamant des mesures rapides et vigoureuses contre l'action de Moscou.

\*  
\*   \*   \*

La journée du 13 juin a été consacrée à la discussion de l'interpellation de M. Berthon et à l'audition du discours de M. Piétri.

### [Indifférence de la Chambre à l'Indochine]

Nous avons assisté personnellement à cette séance et nous devons avouer que notre impression a été assez fâcheuse pour le Parlement : il n'y eut jamais plus de 180 députés en séance (à peine un sur trois), les députés de droite ne songeaient qu'à railler les communistes, et à tout moment leur jetaient la Géorgie asservie par les Soviets ainsi que la justice bolchevique, les conversations particulières se multipliaient, les députés allaient et venaient, surtout pendant le discours de M. Piétri. Aucun enthousiasme, aucune conviction : on sent bien que la Chambre est au fond indifférente au sort de l'Indochine ; elle ne consent à s'y intéresser que si la place de Gouverneur Général est vacante ou peut l'être, ou bien si le débat peut permettre de renverser le Gouvernement, ou encore si l'on flaire un beau scandale. Le 18 mars 1927, l'hémicycle était plein pour entendre M. Outrey et M. Varenne se jeter de la boue au visage; vendredi, il était aux deux tiers vide. Il est vrai qu'il y était question non de l'honneur d'un homme, mais de la vie d'un pays de 22 millions d'habitants.

### [Intervention de l'avocat communiste Berthon]

M. André Berthon interpelle le Gouvernement sur les arrestations et expulsions arbitraires d'Indochinois qui ont eu lieu récemment. On a arrêté des Annamites ayant manifesté devant l'Élysée, et d'autres ayant participé à la manifestation du mur des Fédérés, et on les a embarqués pour Saïgon, bien qu'ils aient bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Il y a même parmi eux un citoyen français, Albert Susini, étudiant.

M. Berthon eût pu borner là son interpellation.

Ce qu'il dit ensuite n'a plus d'intérêt, et il ne sait pas ce dont il parle. Il croit que M. Delamarre est inspecteur des affaires politiques et dépend du ministère des Affaires étrangères, il affirme que les coolies des plantations gagnent 6 piastres par mois, ce qui ne leur permet pas de vivre, alors qu'en réalité, ils ont 60 cents par jour, plus le riz, et qu'on vit couramment en Indochine avec 25 ou 30 cents par jour. Les coolies des plantations du Sud gagnent en moyenne deux fois plus que leurs camarades restés au Tonkin.

M. Berthon fait le procès du colonialisme, invoque les témoignages vieux de 45 et 35 ans de Clemenceau et Millerand et essaye de dresser les planteurs de betteraves contre les planteurs de cannes, et les viticulteurs du Midi contre ceux d'Algérie. Il ne parle plus de l'Indochine, sauf de temps à autre pour lâcher des âneries du genre de celle-ci :

« Le mouvement indochinois a des causes profondes. Il est particulièrement significatif que le soulèvement a eu lieu dans les régions pauvres et surpeuplées, où se trouvent les paysans affamés, surchargés d'impôts, qui se sont joints aux tirailleurs d'origine paysanne. »

Or, Yen-Bay est une des provinces les moins peuplées du Tonkin, ne comptant que 8 habitants au kilomètre carré (Nam-Dinh compte 571 habitants au km<sup>2</sup>). D'autre part, ce sont les Cambodgiens qui acquittent — et de beaucoup — les impôts les plus lourds, et ils n'ont pas bougé.

Autre énormité : « C'est une action concertée de masse qui se produit en Indochine. » Comment expliquer, alors, que ce sont des paysans et des ouvriers annamites qui ont arrêté la plupart des assassins et les ont remis entre les mains de la police ?

Les communistes inventent avec une impudence magnifique : il est vrai que l'ignorance invraisemblable des députés rend le bluff très tentant.

### [Discours du ministre des colonies]



Enfin M. Piétri, ministre des Colonies, s'installe à la tribune et y étale un volumineux dossier.

M. Piétri va parler pendant deux heures. Nous avouons que son discours n'a pas produit sur nous une forte impression; nous avons été notamment frappés par le manque de flamme, d'enthousiasme de l'orateur. M. Berthon avait plaidé son dossier absolument comme il l'aurait fait au Palais, pour une quelconque affaire de correctionnelle, avec la même fausse chaleur, les mêmes indignations de surface ; nous préférons la manière de M. Piétri, plus calme, plus distingué, mais lui aussi plaide un dossier.

Sa plaidoirie est, au reste, très habile, plus certes que l'eût été le discours ému d'un homme qui aurait voulu traiter la question à fond, et. qui aurait tracé le programme complet des réformes à accomplir en Indochine.

La méthode de M. Piétri est la suivante : n'énoncer que des faits indiscutables, ne rien dire qui puisse permettre d'amorcer une discussion sérieuse, choquer le moins possible les uns et les autres et donner l'impression qu'il n'a rien caché.

Méthode excellente et qui a parfaitement réussi il y a huit jours.

Le début de M. Piétri est, de ce point de vue, un petit chef-d'œuvre d'habileté. Il parlera longtemps, et il s'en excuse tout de suite avec humilité. Il sera long, mais ce qu'il dira en vaudra la peine : il n'apportera « rien ici qui ne soit corroboré par des rapports écrits et par des affirmations authentiques », il va « ouvrir largement et loyalement devant les députés le dossier politique de l'Indochine. »

À maintes reprises, au cours du débat. M. Piétri reviendra sur ce thème : « J'avais dit, Messieurs, répond-il à M. Rauzv, que j'ouvrirais tout grand le dossier de l'Indochine. Je l'ouvre largement et loyalement. »

« Maintenant que je viens de vous parler, un peu longuement peut-être, mais vous avez bien voulu reconnaître qu'il s'agissait d'une question grave et qui justifiait l'attention de la Chambre », et cinq minutes après : « Après avoir, assez longuement sans doute — mais il importait que la Chambre fût renseignée — analysé les faits », etc., M. Piétri tient essentiellement à ce que tout le monde ait l'impression qu'il la tout dit et qu'il ne cache rien au Parlement, devant qui il est responsable.

Il y a réussi, répétons-le, et il est sorti avec une autorité accrue du débat du 13 juin. Tout le monde s'en félicitera.

\*  
\*   \*  
\*

M. Piétri établit une distinction fort juste entre les événements du Tonkin et ceux de Cochinchine : les premiers sont des agressions et ne touchent pas les masses; les seconds sont des manifestations ou des grèves, mouvements de protestation assez étendus, à forme sociale, atteignant en profondeur une partie de la masse.

Il expose tout d'abord les mesures de répression qu'il classe minutieusement d'après leur caractère (tout le discours est d'ailleurs bien ordonné).

Nous apprenons que la Cour criminelle a prononcé les 28 février, 28 mars et 30 mai, 58 condamnations à mort, 61 aux travaux forcés à perpétuité, 15 aux travaux forcés à temps, 42 à la déportation, 4 à la détention et 2 à la colonie pénitentiaire. Les juridictions indigènes ont prononcé 150 condamnations. Près de 600 inculpés restent à juger.

Parmi les tirailleurs suspects, 164 ont été versés aux Compagnies de discipline, 94 seront envoyés en Afrique et 160 attendent qu'on prenne une décision à leur égard.

La répression n'a pas été implacable et, dès le début, M. Pasquier resta sourd à la rumeur de la rue, se refusant à agir dans un esprit aveugle de représailles.

En ce qui concerne le rapatriement en Indochine des étudiants annamites, M. Piétri explique qu'ils sont sous un régime semblable à celui de l'autorisation de séjour,

comportant comme sanction logique le retrait de leur carte. Il passe sous silence le cas de M. Susini, naturalisé Français, et des autres citoyens français qui ont été renvoyés en Indochine.

C'est ensuite l'exposé des mesures qui ont été prises pour assurer la sécurité immédiate : envoi de 900 hommes, d'un bataillon de la légion (qui partira au début de juillet), d'un bataillon d'infanterie coloniale (pour 1931), suppression du contingent indochinois détaché dans les services de la métropole, création d'un volant constant de 120 sous-officiers européens, facilités de retour à la colonie accordées aux cadres européens parlant l'annamite. M. Piétri déclare que cette dernière mesure est déjà appliquée depuis deux ans. MM. Varenne et Outrey protestent. Ils ont tort, et M. Piétri leur rétorque que depuis deux ans on renvoie en Indochine les officiers brevetés d'annamite ; [il n'y en a d'ailleurs que 17 en tout dans l'armée française](#). (En réalité, c'est depuis le mois d'octobre 1923 que ce régime est appliqué, instauré par le vieil indochinois qu'est le général Peltier).

Panachage des garnisons (mélange de troupes européennes et indigènes), intensification du recrutement des montagnards thos et mois, telles sont les principales mesures arrêtées.

M. Piétri passe ensuite au récit des événements qui ont motivé les mesures de répression qui ont été prises. Très habilement il présente le bombardement du village de Co-Am commis un fait de guerre survenu dans les conditions et dans l'ambiance d'une véritable expédition militaire.

Le Tonkin et l'Annam n'ont cessé d'être troublés depuis 1886 et M. Piétri rappelle la longue série des attentats qui se sont produits depuis 45 ans. Il montre le nationalisme annamite usant de tous les appuis qu'il peut trouver et, en fin de compte, du communisme.

Le ministre ne cache pas son intention de remanier le règlement de la Commission criminelle, et c'est de nouveau une discussion sur le point de savoir si le droit de grâce peut être délégué. M. Piétri estime que non, et M. Varenne que si, lorsqu'il s'agit de gracier.

Abordant les troubles de Cochinchine, M. Piétri note très justement que les deux dernières récoltes ont été mauvaises et qu'une crise sévit ; puis il fait l'historique des partis révolutionnaires indochinois.

Il affirme avec force que M. Pasquier est l'homme de la situation : « M. Pasquier, dit-il, ne s'est départi à aucun moment du sang-froid et de la mesure qui, dans de pareilles circonstances, sont la marque véritable de la force », et il fait justice des bruits selon lesquels le ministre ne serait pas en complet accord avec le Gouverneur Général.

En ce qui concerne la spécialisation des officiers, M. Piétri exprime la crainte qu'elle les rende « incapables de rendre des services ailleurs qu'en Indochine ». Nous avouons ne pas comprendre : avant la guerre, les officiers coloniaux étaient, en fait, spécialisés, nous avons vu ce qu'ont pu faire des Africains comme Galliéni, Mangin, Gouraud, et, si l'on nous parle des officiers subalternes, le capitaine Détanger (en littérature Émile Nolly) qui connaissait à fond les Annamites, n'a-t-il pas été un des plus beaux officiers de la guerre ?

Rapidement, M. Piétri réfute certains arguments de M. Moutet en ce qui concerne la main-d'œuvre, l'hydraulique agricole, les bâtiments civils. Il fait part du projet de création d'un corps d'inspection générale du travail aux colonies ; nous lui dirons franchement que nous ne voyons pas l'avantage de cette création. Il y a déjà, en Indochine, quatre inspecteurs du Travail et un inspecteur général ; la plupart d'entre eux parlent l'annamite et ont très peu de chose à faire. Est-ce que les inspecteurs du cadre général sauront les langues indigènes ? Nous craignons fort qu'il ne s'agisse, en l'occurrence, que de créer des sinécures grassement payées.

En matière d'enseignement, M. Piétri se trompe en croyant que l'Université de Hanoï est comparable à celles de France, et M. Moutet a raison de dire que c'est une

Université pour primaires. S'il y a en France 3.000 étudiants annamites, c'est que. l'Université de Hanoï est très insuffisante. Il semble d'ailleurs difficile d'empêcher les Annamites de subir l'attraction des Facultés de France qui attirent tant d'étrangers.

À propos du Conseil colonial, M. Moutet ne laisse pas échapper l'occasion de faire une nouvelle erreur : il attribue 10 millions d'indigènes à la Cochinchine, alors qu'en réalité elle n'en a que 4.200.000. Une erreur de plus de 100 % ! Naturellement, personne n'a protesté.

La péroraison de M. Piétri n'est pas sans intérêt : il veut que le contrôle se rapproche de l'indigène. Très bien, seulement il ne faut pas transformer l'administrateur en rond de cuir, il faut supprimer la paperasse qui l'accable.

\*  
\*   \*   \*

Quelles conclusions devons-nous tirer de ce débat. ?

D'abord, la Chambre se moque de l'Indochine, les députés réputés spécialistes font à tout moment des erreurs énormes, le bluff règne en souverain maître.

Ensuite, nous ferons une constatation agréable : M. Piétri et M. Pasquier sont pleinement d'accord et le ministre semble avoir des idées saines sur la situation politique en Indochine.

Certes, il n'a pas prononcé le discours que nous aurions aimé entendre : il n'a pas redressé toutes les erreurs qui ont été dites, il n'a pas confondu les interpellateurs ignorants ou de mauvaise foi, il n'a pas montré comment le peuple annamite, au Tonkin, avait arrêté lui-même les meneurs; il n'a pas démontré que ce sont les Annamites qui ont retiré les principaux bénéfices de la colonisation française, etc., mais, à la réflexion, nous ne lui en ferons pas un grief.

Son discours, en effet, a dégagé en partie l'Indochine de l'atmosphère de passion politique dont certains voulaient l'entourer, et il a réussi à faire la quasi-unanimité de la Chambre, allant de l'extrême-droite à la majorité des socialistes.

C'est là une belle opération politique, et qui rend actuellement les plus grands services à l'Indochine.

---

III. — Intervention de Robert Thoumyre,  
député de la Seine-Inférieure,  
administrateur des [Charbonnages du Tonkin](#)  
administrateur et futur président des [Ciments de l'Indochine](#) (20 juin).

L'Indochine au Palais-Bourbon  
REPRISE DE LA DISCUSSION DES INTERPELLATIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS  
D'INDOCHINE

*(Journal officiel de la République française, 20 juin 1930, p. 2607-2612)*

[2607] M. le président. — Nous revenons aux interpellations.

Sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche. — Clôture !

M. le président. — J'entends demander la clôture de la discussion.

La parole est à M. Thoumyre, contre la clôture.

M. Robert Thoumyre. — Mes chers collègues, la discussion des interpellations relatives à l'Indochine se déroule depuis trois séances. Il est possible que nous en terminions ce soir ; mais j'espère que vous ne refuserez pas à l'orateur mandaté par le groupe des républicains de gauche le droit de présenter ses observations, d'autant plus

qu'il ne retiendra pas votre attention plus d'une demi-heure, trois quarts d'heure au plus.

Je vous demande instamment de me permettre d'exposer mon point de vue [2608] sur les événements d'Indochine. J'insiste, parce que je connais l'Indochine depuis ma plus tendre enfance, que j'y ai passé plusieurs mois, il y a moins de deux ans, et que je voudrais soumettre à la Chambre des documents et des observations de première importance, ainsi que des conclusions qui me paraissent intéressantes pour le pays. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite.)

M. le président. — Insiste-t-on pour la clôture ? (Non ! non !)

La parole est à M. Thoumyre, mandaté par le groupe des républicains de gauche.

M. Robert Thoumyre. — Mes chers collègues, au cours de la discussion qui se déroule depuis tantôt trois vendredis, de nombreux orateurs ont fait connaître leur conception de la question indochinoise, chacun suivant la formation politique à laquelle il appartient.

Au moment où ce débat s'achève, je voudrais vous fournir certains renseignements, préciser la situation, et vous proposer des conclusions qui se rattachent à notre situation historique en Extrême-Orient, à l'évolution des phénomènes économiques qui se sont déroulés depuis l'époque où nous sommes intervenus en Indochine et qui permettront au Gouvernement, en collaboration avec le Parlement, de dégager les principes de la politique que nous devons suivre en Extrême-Orient.

Tout d'abord, laissez-moi vous rappeler que l'Indochine ou, plus exactement, l'Union indochinoise, est un ensemble colonial français, qui comprend cinq pays, venus sous notre drapeau à des époques différentes de notre histoire.

Il faut remonter jusqu'au règne de [mots manquants] Sous Louis XIV, des ordres furent donnés [...]

La France, à cette époque, pays prépondérant en Europe, avait noué des relations avec la cour de Chine. Il me suffirait de rappeler l'influence qu'ont eue ces relations sur le style de nos monuments et de nos meubles à cette époque.

Sous Louis XV, des missions franco-espagnoles remontent la rivière de Saïgn, s'installent dans un village qui est devenu la grande ville de Saïgon et, comme il est arrivé bien des fois au cours des siècles passés, ayant eu maille à partir avec les indigènes, elles se sont fait massacrer.

Sous Louis XVI, des ordres furent donnés à une frégate qui se trouvait à Pondichéry d'armer et de rallier la rivière de Saïgon pour faire respecter les droits des missionnaires français et espagnols qui, à cette époque, avaient déjà amené dans ce pays un peu de civilisation occidentale.

Pour rallier ici tous mes collègues, à quelque parti qu'ils appartiennent, laissez-moi vous rappeler que la Cochinchine, colonie française dans l'Union indochinoise, fut trouvée dans le berceau de la Première République.

Ce n'est que bien plus tard, au cours du dix-neuvième siècle, que, peu à peu, notre influence s'est développée non seulement en Cochinchine, mais au Cambodge, en Annam, au Tonkin, au Laos.

Il importe de rappeler aujourd'hui, avant la conclusion de ce débat, pourquoi et comment les Français sont en Indochine.

Ce n'est point du tout un esprit de conquête qui nous a menés là-bas. Mais, après un demi-siècle de présence en Cochinchine, notre influence dans l'Indochine fut telle que les empereurs d'Annam, au cours du dix-neuvième siècle, ne parvenant pas à faire respecter leur autorité non seulement à l'extérieur du pays, mais à l'intérieur, ont fait appel aux autorités françaises de police, pour les débarrasser des bandes de pirates et, en particulier, de pirates chinois qui les empêchaient de vivre en paix<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> On ne peut que sourire !

C'est ainsi que, peu à peu, les troupes françaises d'une part et, de l'autre, la marine française, qui a, d'ailleurs, joué le rôle principal, ont remonté petit à petit de Cochinchine vers l'Annam, vers Hué, sa capitale et, plus tard, jusqu'au Tonkin.

C'est en 1885 que, d'une façon définitive, mais en respectant d'une façon absolue l'autorité de l'empereur d'Annam, l'autorité française s'est répandue dans l'ensemble de l'Indochine.

Ce n'est pas nous qui avons fait une conquête. Ce sont les autorités indigènes qui nous ont demandé très respectueusement de les aider à consolider leur pouvoir.

Nous avons répondu à cet appel comme maintes fois la France, au cours de ses destinées, a répondu à l'appel des peuples qui lui demandaient de venir leur rendre la paix et la liberté.

Nous sommes allés en Amérique du temps de La Fayette ; nous sommes allés au Canada, au Mexique, en Égypte et dans bien des pays d'Europe. On peut dire que le drapeau tricolore s'est promené dans tous les pays du monde. Il est allé en Indochine, sur la demande des empereurs d'Annam, l'empereur Gia-Long, l'empereur Thien-tri. Si nous avons aujourd'hui le devoir de prendre, avec tout le courage et toute l'énergie nécessaires, la défense de l'empire indochinois, nous avons, pour ce faire, une raison primordiale, c'est que l'empereur d'Annam est, depuis plusieurs années, l'hôte de la métropole française.

C'est un jeune homme qui est venu s'instruire de notre civilisation afin d'être plus en mesure, dans quelques années, de collaborer avec nous.

Sa Majesté l'empereur d'Annam est des nôtres. Le Parlement français voudrait-il, en quoi que ce soit, faillir à la tâche qu'il s'est imposée depuis cinquante ans, de faire respecter son autorité, de pacifier son empire et de lui permettre de vivre en paix et en liberté. (Applaudissements.) Je me garderai bien, au cours de ce débat, de dresser un réquisitoire contre qui que ce soit, contre aucune des autorités indigènes, pas plus que contre aucune des autorités françaises, qui ont gouverné ou qui gouvernent l'Indochine. Ce n'est pas l'heure. Nous voulons faire un front commun contre l'ennemi du moment, que je vous révélerai tout à l'heure. Permettez-moi auparavant de préciser, la cause des maux dont souffre l'Indochine.

Vous vous rappelez l'œuvre glorieuse que les Français ont réalisée dans ce pays que j'ai visité et que je connais depuis de longues années.

Sans doute, au cours du dix-neuvième siècle, nous avons dû faire, petit à petit, sur la demande des autorités indigènes, une pénétration qui nous a permis de pacifier le pays. Mais, au lendemain de l'occupation militaire, nous avons pu installer des administrateurs civils, qui ont organisé le pays, en pleine collaboration avec les autorités indigènes. Nous avons amené en même temps des ingénieurs qui ont fait là-bas des merveilles, le mot n'est pas trop fort. Ils ont, en l'espace de cinquante années, construit 25.000 kilomètres de routes, près de 20.000 kilomètres de canaux. Ils ont organisé et reconstruit, peut-on dire, non seulement les grandes villes comme Hanoï et Saïgon, mais aussi toutes les petites villes et tous les villages où habitent des indigènes.

Ce pays qui, lorsque nous y avons pénétré, était dangereux et insalubre, nous l'avons, par toute une série de méthodes qui ont été indiquées soit par nos ingénieurs, soit par nos hygiénistes, rendu habitable et salubre. Nous avons appris à nous défendre contre le soleil et les dangers qu'il avait fait courir aux premiers occupants français. Après cette vague de militaires, de fonctionnaires, d'ingénieurs, nous avons rempli ce pays d'une vague de colons.

Oh ! je sais bien que, de certain côté de la Chambre, on les appellera des colonialistes ; mais on n'a pas, jusqu'ici, trouvé d'autre formule pour mettre en valeur les richesses du monde que de servir de capitaux. Et, précisément, l'Indochine nous sait gré des capitaux européens que nous avons attirés vers elle et qui ont permis d'exploiter richesses qui, jusqu'à ce jour, étaient restées sans valeur.

Quand je dis « exploiter des richesses qui étaient restées sans valeur », je tiens à préciser. Nous avons, dans l'exploitation économique de l'Indochine, avec un scrupule qui nous fait honneur, respecté les professions traditionnelles des Indochinois dans les siècles passés.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de Français ou d'Européens qui se soient livrés, par exemple, à la culture du riz.

Alors que nous autres, qui sommes plus de 40 millions de Français, nous ne produisons en tout et pour tout que 900.000 tonnes de blé, les 22 millions d'Indochinois produisent aujourd'hui plus de 6 millions de tonnes de riz. Et ce sont les Indochinois seuls qui en profitent.

Par contre, partout où la science et le savoir indochinois étaient défailants, les Français ont apporté l'appoint de leur technique.

C'est ainsi qu'ils ont mis en valeur des mines de zinc, d'étain et de charbon.

C'est ainsi qu'ils ont mis en valeur la brousse, c'est-à-dire la forêt vierge.

En certains endroits, ils ont supprimé cette forêt vierge qui n'abritait que des fauves et ils ont créé des milliers d'hectares de plantations de caoutchouc et de café. (Très bien ! très bien !).

Tel est l'ensemble de la production économique que nous avons réalisé en Indochine depuis moins de cinquante ans.

Et, à côté de la production minière et de la production agricole, je ne vous cite pas toute la production industrielle que les capitaux français ont développé dans ce magnifique pays. (Interruptions à l'extrême gauche.)

Mais nous ne sommes pas allés là-bas seulement en exploitants. Le Français est avant tout un colon qui a souci de répandre autour de lui les grandes idées de civilisation, d'éducation, d'instruction et d'hygiène, et c'est peut-être par là que notre colonisation mérite le plus d'admiration.

Laissez-moi vous citer quelques chiffres.

En Cochinchine, en 1928, nous avons hospitalisé gratuitement 85.945 indigènes avec 1.586.000 journées d'hospitalisation.

Nous avons, en Cochinchine, obtenu au point de vue de l'hygiène, de telles réalisations — je souhaiterais qu'en France, nous pussions en faire autant — que les naissances qui, en 1900, étaient de 1.000 contre 1.600 décès, sont passées, en 1928, à 5.463 contre 2.944 décès.

Dans quelle ville de France, messieurs, avons-nous obtenu de tels résultats :

En Annam, nous avons hospitalisé, en 1928, 43.999 indigènes, représentant 751.644 journées d'hospitalisation ; nous avons donné gratuitement 1.792.000 consultations aux indigènes.

Au Laos, en 1928, nous avons hospitalisé 7.165 indigènes avec 87.737 journées [2609] d'hospitalisation, et donné 480.000 consultations.

Au Cambodge, nous avons hospitalisé 11.351 indigènes, avec 271.000 journées d'hospitalisation, et nous avons donné 4447.000 consultations gratuites.

Enfin, au Tonkin, nous avons hospitalisé 58.651 indigènes, représentant. 863.000 journées d'hospitalisation alors qu'en 1925, les journées d'hospitalisation n'avaient été que de 52.000.

Ces chiffres vous permettent de constater la progression rapide de notre effort, en ce qui concerne l'hygiène, la, salubrité.

Laissez-moi aussi, dans un autre domaine, citer l'effort français. Je veux parler du domaine de l'enseignement, car la France ne se répand pas dans le monde par esprit de conquête, ou uniquement par esprit d'exploitation économique, elle veut, en même temps, instruire les races qui viennent à elle, qui lui demandent son concours, et c'est le cas précisément des races indochinoises. En Cochinchine, dans l'enseignement franco-indigène au premier degré, nous avons, en 1928, 1.214 écoles, avec 105.315 élèves, et en 1929 — jugez de la progression — 1.402 écoles, avec 125.139 élèves.

M. Marcel Cachin. — Sur deux millions.

M. Robert Thoumyre. — Toujours en Cochinchine, dans l'enseignement franco-indigène du deuxième degré, c'est-à-dire l'enseignement supérieur, nous avons, en 1928, 2.077 élèves, et en 1929, 2.294. Par conséquent, on constate, chaque année, une nouvelle progression dans l'effort d'instruction indochinois.

Ces chiffres, monsieur Cachin, ne sont pas à comparer avec le nombre total des habitants d'Indochine, je viens de parler de la Cochinchine seule.

Voici les chiffres, d'ailleurs très voisins des précédents, en ce qui concerne l'Annam. En 1925, nous avons dans l'enseignement franco-indigène 41.000 élèves ; en 1929, nous en avons 56.000. Le nombre d'élèves reçus au certificat d'études élémentaires indigènes est passé de 7.447 en 1925, à 8.675 en 1929.

Au Laos, nous avons, en 1914, 12 écoles franco-indigènes ; en 1929, nous en avons 71. Il y avait 448 élèves en 1914, et 5.823 en 1929.

Au Cambodge, l'enseignement franco-indigène comptait, en 1928, 16.330 élèves, en augmentation de 4.000 sur l'année précédente.

Enfin, au Tonkin, nous avons dans l'enseignement franco-indigène 132.853 élevés, en 1928, soit une augmentation de 13.000 sur l'année précédente.

Ce sont là des chiffres qui parlent par eux-mêmes et qui permettent de conclure que, dans le domaine économique aussi bien que dans le domaine de l'instruction, de l'éducation et de la civilisation, la France a fait tout ce qu'elle devait en Indochine depuis cinquante ans.

Il y a sans doute mieux à faire encore, mais l'avenir est ouvert devant nous.

On nous a reproché de nous être attaché une certaine élite parmi ceux qui détiennent les pouvoirs publics et parmi la population indigène qui, depuis cinquante ans, a pu, sous notre drapeau, vivre en paix et, par conséquent, s'enrichir. On nous a reproché également, peut-être à juste titre, de ne pas avoir encore pénétré les masses indigènes

Qu'on ne nie pas cependant l'effort qui a été fait depuis plusieurs années.

On nous a reproché de ne pas être allés au secours de ce pauvre nhaqué, petit cultivateur qui ressemble à notre cultivateur français, qui possède quelques hectares de rizières qu'il travaille lui-même avec sa famille et qui, la plupart du temps, est exploité par des usuriers. Que ceux-ci soient des Chinois ou des Annamites riches, ou des intermédiaires quelconques, il est hors de doute que le nhaqué est souvent exploité par les gens qui lui font crédit.

Aussi avons-nous, depuis plusieurs années, doté l'Indochine de ce précieux organisme que nous connaissons bien en France, qu'on appelle le crédit agricole. Le crédit agricole, qui a fait merveille dans la métropole, donne également d'admirables résultats en Indochine.

Voulez-vous que je vous donne des chiffres ?

Le crédit agricole indigène, en 1927, avait consenti des prêts qui s'élevaient à 7 millions 485.000 piastres et, en 1928, les prêts consentis se sont élevés à 11.539.491 piastres, ce qui représente, comme moyenne de petits prêts faits à la culture indigène, 61 p. 100 des prêts consentis à l'ensemble de la culture indochinoise.

Est-ce là un résultat qui doit nous décourager ? Et peut-on adresser la moindre critique aux autorités françaises ?

### [La III<sup>e</sup> Internationale]

Alors comment se fait-il qu'en 1930, après plus de cinquante ans d'occupation et de paix, nous nous trouvions en face d'une poussée communiste qui vient troubler la vie économique de ce pays ?

Comment se fait-il que, tout à coup, nous apprenions que des manifestations se produisent à la fois au Tonkin, en Cochinchine et en Annam, avec pour emblème le drapeau rouge orné de la faucille et du marteau ?

Il est hors de doute que nous sommes en face d'une poussée communiste. Et puisque je vous ai fait l'histoire de l'Indochine depuis plus de cent ans, permettez-moi de vous faire l'histoire du parti communiste indochinois depuis quelques années.

Elle est intéressante et vous fera mieux comprendre la cause du mal. Vous apercevrez mieux le remède que vous devez y apporter et vous aboutirez normalement, ainsi que je le proposerai tout à l'heure, à des mesures qui vous permettront de pacifier l'Indochine et de lui rendre la tranquillité.

C'est en 1908 et en 1910 que, dans le grand pénitencier indochinois de Poulo-Condor, s'est formée la première association de condamnés politiques mécontents qui jurèrent de faire de l'agitation en Indochine.

Au fur et à mesure qu'on les libérait soit à l'expiration de leur peine, soit à la suite d'amnisties successives, ils formèrent des groupements qui ont porté les noms de Pluc-Viet et plus tard de Tan-Viet.

La seule période pendant laquelle l'Indochine fut tranquille est celle de la Grande Guerre. Cette agitation à base nationaliste, à base d'indépendance, qui devait devenir plus tard une agitation dirigée par les éléments communistes, nous n'en avons pas entendu parler pendant la Grande Guerre. Les indigènes, se rendant compte des bienfaits de la colonisation française, ont apporté à notre pays leur loyal concours. Ils ont, à côté de nos enfants, répandu leur sang sur nos champs de bataille. À ce moment, il n'était pas question de bolchevisme. (Applaudissements au centre.) Mais, au lendemain de la guerre, quand Moscou s'est dressé devant le monde entier.

M. Marius Moutet. — Votre historique n'est pas complètement exact.

M. Robert Thoumyre. — ...voyant qu'elle ne pouvait pas aboutir en Occident, qu'elle échouait en Angleterre, en France, en Allemagne, l'Internationale communiste s'est tournée vers nos colonies.

Il me suffit de citer certaines phrases prononcées dans des congrès ou dans des réunions internationales.

En 1925, le président du comité exécutif de l'Internationale communiste disait :

« Le temps n'est plus loin où l'on entendra sonner l'appel révolutionnaire de Shanghai à Saïgon et à Calcutta, de Hankeou à Madras, de Tsing-Tao au Caire, de Pékin à Hanoï et à Alexandrie. En même temps, l'appel résonnera plus fortement à Londres, à New-York et à Paris. »

C'était en 1925, rappelez-vous cette date.

En 1927, à Bruxelles, la ligue contre l'impérialisme — je cite l'*Humanité* du 15 mars 1927 — disait : « La tâche principale est la lutte continue et agissante, la liaison entre les prolétariats du monde entier et les peuples qu'il est convenu d'appeler encore, pour quelque temps « peuples coloniaux ».

« La révolution chinoise déferle. Le monde des opprimés fourbit ses armes. La Russie soviétique guide et encourage le parti communiste dans toutes les parties du monde. »

Voulez-vous me permettre de vous donner également un extrait des statuts de l'Internationale communiste, adoptés le 1<sup>er</sup> septembre 1928 par le 6<sup>e</sup> congrès réuni au Kremlin : « La lutte révolutionnaire dans les colonies, les semi-colonies et les pays dépendants, constitue du point de vue de la lutte mondiale du prolétariat une des plus importantes tâches stratégiques de l'Internationale communiste. »

Telles sont les excitations d'ordre général qui ont touché l'Extrême-Orient, mais non pas particulièrement l'Indochine. L'Indochine, en effet, n'a pas été touchée plus brutalement que la Malaisie anglaise, que les Indes néerlandaises, que les Indes anglaises et qui la Chine elle-même. Nous avons subi l'effort, l'évolution du parti communiste vers l'Extrême-Orient.

Je vous ai cité des extraits de discours qui remontent aux années 1925 et 1927.



C'est à cette époque que les partis « Tan Viet » et « Thanh-Nien » en Indochine, sous le titre d'Indépendance indochinoise, groupaient un certain nombre d'individus. L'un d'eux, Nguyen-Ai-Quoc, venu en France vers 1911, avait été très bien accueilli par certains éléments d'agitation. Nguyen-Ai-Quoc visita la France, l'Angleterre et l'Amérique. Comme par hasard, il s'est trouvé à Moscou en 1925, au cinquième congrès de la troisième Internationale communiste. C'est de là que Borodine l'a emmené, dans ses bagages, à Canton en vue de se servir de lui comme base de l'agitation en Indochine.

À partir de cette époque, en 1925, mais surtout depuis 1927, des éléments indochinois quittent l'Indochine par le port de Ben-Thuy [Nord-Annam]. Cela est d'ailleurs connu des Français qui habitent depuis longtemps ce pays.

C'est à Ben-Thuy, petit port d'où l'on exporte les bois de la chaîne Annamite, que s'embarquaient les Indochinois qui désiraient s'instruire à Canton des principes bolcheviques.

En 1926, l'école bolchevique bat son plein et nous trouvons à Canton, au début de 1927, notre collègue M. Doriot, qui a fait spécialement le voyage de France en Chine pour encourager les Indochinois à se révolter contre l'autorité française.

[2610] C'est à la suite du voyage de M. Doriot que le grand mouvement communiste s'est déclenché à Canton vers le mois de décembre 1927, mettant cette ville à sac pendant 48 heures et provoquant la tuerie de plus de 1.500 de ses habitants.

M. Jacques Doriot. — Je ne le savais pas.

M. Robert Thoumyre. — Je l'ai vu et constaté quand je suis allé en Extrême-Orient.

M. Jacques Doriot. — Je ne croyais pas avoir été mêlé à tant d'événements au cours de ma vie.

M. Robert Thoumyre. — Votre passage a été très nettement marqué en Extrême-Orient et il est dommage qu'on vous ait laissé rentrer aussi facilement en France.

(Applaudissements au centre et à droite.)

Mais, dès avant cette époque, en 1925, certains agités se livrent à des manifestations. C'est ainsi qu'un nommé Pham-Hong-Thai lance une bombe sur le gouverneur général de l'Indochine, à Canton, dans la concession franco-anglaise de Schameen.

Ce personnage, qui disparaîtra de lui-même un jour ou l'autre, a aujourd'hui un monument célèbre dans la banlieue de Canton. Les Cantonais ont, en effet, édifié une sorte de Panthéon pour honorer les grands hommes qui ont provoqué la révolution chinoise de 1911 en vue de substituer au Gouvernement impérialiste le gouvernement républicain. Dans un grand parc, des statues et des monuments ont été élevés à la révolution chinoise de 1911. Mais, à quelques centaines de mètres, dans la brousse, le dénommé Pham-Hong-Thai, qui a lancé la bombe contre le gouverneur général de l'Indochine, a sa tombe qu'on honore, sur laquelle on vient s'incliner en signe de foi dans le mouvement bolcheviste en Indochine.

En 1927, les habitants de Canton réagissent contre le mouvement communiste.

En l'espace de quarante-huit heures, ils redeviennent maîtres de leur ville. Ils commencent par fusiller le consul de Russie et tout son personnel, et, à partir de décembre 1927 jusqu'en décembre 1928 et même plus tard, on arrête et fusille chaque jour, à Canton, environ quinze à vingt personnes accusées de bolchevisme.

Les indigènes annamites qui avaient fréquenté cette école de perturbation ont naturellement évacué Canton. Ils se sont réfugiés pour la plupart à Macao, petite colonie portugaise à proximité de Canton et de Hong-Kong. C'est de là qu'ils ont établi des relations avec l'Indochine et qu'ils ont inondé ce pays, au cours de 1929, de tracts dont je vais vous montrer certains spécimens qui ne peuvent laisser aucun doute sur l'origine du mouvement révolutionnaire actuel en Indochine.

Les tracts portent tous comme emblèmes le marteau et la faucille et ont été imprimés le plus souvent en Chine, sur du papier grossier.

J'ai leur traduction dans mon dossier.

Ces tracts demandent la défense de la Russie soviétique, le renversement de l'impérialisme français, de la cour d'Annam et du régime féodal.

Je tiens à bien préciser que le mouvement révolutionnaire qui se produit en Indochine aujourd'hui n'est pas un mouvement particulièrement antifrançais, il est aussi dirigé contre les autorités annamites, contre la cour d'Annam, contre les mandarins.

Certains des tracts que j'ai dans mon dossier demandent, non seulement la tête du gouverneur général, M. Pasquier, notre représentant, mais aussi la tête des mandarins de la cour d'Annam de Hué.

Voici les drapeaux bolcheviques qui portent l'emblème du parti communiste.

(Applaudissements à l'extrême gauche communiste.) Voici d'autres tracts, toujours avec « la faucille et le marteau » comme signatures.

J'espère que ces différents documents vous convaincront que le mouvement actuel n'a pas d'autre origine que le mouvement communiste tel que nous le connaissons en France.

Voici des photographies de divers journaux répandus en Indochine. Ils s'appellent : *La Faucille*, *Le Proletaire* — ce journal n'a rien de commun que le titre avec le journal français qui porte le même nom — *La Russie soviétique*, comme par hasard, *Le Bolchevik*, puis *Le Marteau et la faucille*.

Je pourrais vous en montrer beaucoup d'autres. Mais je ne veux pas m'attarder sur ces nombreux documents. D'autres orateurs avant moi, M. le ministre des colonies lui-même, ont bien démontré l'origine du mal.

#### [Centraliser le renseignement anticommuniste]

Il faut maintenant essayer de formuler les grandes idées qui se dégagent de ce débat.

Je sais que le Gouvernement français a fait son devoir. Il l'a fait avec justice et avec fermeté. Je suis le premier — et vous serez tous avec moi — à m'incliner devant la mémoire des Français qui sont tombés au champ d'honneur. (Applaudissements.)

Je regrette que nous ayons dû sévir contre de pauvres indigènes à qui, permettez-moi l'expression, des communistes d'Occident ont « bourré le crâne ». Ils ont dû payer leur faute, mais cela nous dicte notre devoir aujourd'hui.

Que devons-nous faire à l'égard des Indochinois qui nous avaient si bien prouvé leur loyalisme pendant la guerre et qui ne demandent aujourd'hui qu'à vivre en paix et heureux sous notre drapeau ? Comment pouvons-nous aujourd'hui les délivrer du mal répandu parmi eux ?

Nous avons emprisonné beaucoup de jeunes indigènes communistes, mais, dans quelques années, libérés, ils pourront recommencer leur propagande. Il faut donc voir plus loin et rechercher quelle politique nous suivrons en Extrême-Orient. Pour le moment, je ne parle pas de nos autres colonies.

Nous avons, depuis cinquante ans, fait tout notre devoir, je l'ai dit au début de mon exposé. Cependant cela ne nous a pas mis à l'abri de certains troubles violents tout récents.

#### [Rompre les relations diplomatiques avec l'U.R.S.S.]

Quelle est la cause ? Je suis persuadé qu'en Indochine, il y a aussi beaucoup de braves indigènes qui ne comprennent pas pourquoi la France accueille dans son Parlement des représentants communistes, et pourquoi Paris ouvre ses portes à une ambassade bolchevique (Applaudissements à droite et au centre), alors que là-bas, nous sommes obligés de sévir contre des indigènes qui ne sont que de pauvres victimes dont le tort a été de se laisser séduire par les théories que défendent ici certains de nos collègues et, à l'ambassade de Russie, rue de Grenelle, les représentants officiels d'un gouvernement étranger. (Applaudissements au centre et à droite.)

Il y a là une contradiction qu'il faudra faire cesser un jour ou l'autre. Nous ne pouvons pas lutter là-bas contre les communistes, et les recevoir officiellement à Paris. Nos amis indigènes ne le comprendraient pas. (Applaudissements au centre et à droite.)

Cette tâche dépasse celle qui incombe au ministre des colonies. Elle s'imposera à notre pays dans les années qui vont venir. La France est la deuxième puissance coloniale du monde. Comme notre voisine l'Angleterre, nous souffrons du même mal. Nous devons en commun nous efforcer d'en tarir la source. j

L'Angleterre sait les difficultés que lui crée la propagande bolcheviste en Egypte; aux Indes, au Cap et dans ses autres Colonies.

La première conclusion que je donne à mon exposé est donc la suivante. Dans nos nombreux ministères, il y a une documentation considérable sur les communistes, soit dans nos colonies, soit dans la métropole.

Je ne doute pas que, dans chaque ministère, cette documentation ne soit lue et étudiée. Mais, à ma connaissance, il n'existe pas en France d'organisation centrale chargée de dégager des nombreux renseignements qui viennent de toute la surface du monde les éléments nécessaires à la lutte contre le bolchevisme.

Nous nous sommes défendus, en France, parce que nous sommes un peuple éduqué, maître de nos destinées. Mais quand ces menées s'exercent à l'égard de peuples moins avancés ou moins stabilisés moralement, en particulier de peuples qui ont sollicité notre protection, nous devons prendre encore plus de précautions que pour nous-mêmes. Nous n'avons pas le droit d'ignorer les renseignements qui sont aux ministères des colonies, des affaires étrangères, du commerce et des finances. C'est pourquoi je demande au Gouvernement de bien vouloir, dans le plus bref délai, centraliser dans un service spécial tous les renseignements anticommunistes. (Applaudissements.)

M. Clamamus. — Un ministère de plus !

M. Robert Thoumyre. — Les déclarations que le Gouvernement a faites vendredi dernier, dans un discours remarquable de M. Piétri, ministre des Colonies, nous ont donné satisfaction et nous aurions pu, au besoin, clore le débat ce jour-là. Mais il est peut-être maintenant plus facile de dégager la politique d'avenir que nous devons faire en Indochine.

### [La collaboration franco-annamite]

Il y a trois politiques possibles dans une colonie : la politique de conquête, la politique d'assimilation et la politique de collaboration.

La politique de conquête, nous ne l'avons jamais faite, je l'ai dit au début de mon discours. Nous ne sommes allés en Indochine que pour faire respecter des missionnaires, à l'époque de la Première République et, au cours du dix-neuvième siècle, après des demandes renouvelés que nous avaient adressés les empereurs d'Annam. Nous sommes donc allés en Indochine pour faire la police au profit de gens qui avaient entendu parler de la France, de son influence dans le monde entier, qui connaissaient notre prestige et savaient qu'ils seraient mieux protégés contre leurs ennemis de l'intérieur et de l'extérieur en s'adressant à la France qu'à tout autre pays.

Politique d'assimilation ? Nous ne l'avons jamais tentée. Notre ambition n'a jamais été orientée vers ce but, pour la bonne raison que la France n'est pas un pays de surproduction humaine. Notre natalité est telle que nous ne pouvons avoir la prétention de nous substituer aux 22 millions d'habitants de l'Indochine.

L'œuvre que j'ai résumée a été accomplie par 25.000 Français, en face de 20 à 22 millions d'habitants.

Cette constatation est, je crois, le meilleur éloge que l'on puisse faire de notre politique coloniale.

Nous n'avons pas l'intention d'assimiler les jaunes aux blancs. Ils ont une tradition séculaire, peut-être même beaucoup plus ancienne que la nôtre. Leur civilisation est

faite de tradition, de respect, de [2611] tout ce qui influe sur l'âme dans un pays qui, ne l'oubliez pas, subit un climat tropical.

Il ne peut y avoir rien de commun entre l'âme orientale, naïve et poétique, d'un Indochinois qui a toujours vécu asservi, et celle d'un Français, qui n'a pas cessé de lutter dans une Europe occidentale troublée depuis de longs siècles. L'un s'est endormi dans une civilisation désuète et sous un climat facile ; l'autre a pris une avance considérable dans le domaine de la science, de l'instruction et de la technique. L'assimilation n'est pas souhaitable et reste un problème insoluble.

Quelle est donc la politique possible en Extrême-Orient ?

Si la politique de conquête n'a jamais été la nôtre, si la politique d'assimilation est impossible, il n'en reste qu'une : la politique de collaboration. (Très bien ! très bien !)

C'est celle-là, d'ailleurs, que, très habilement, nos administrateurs coloniaux et nos colons ont pratiquée depuis cinquante ans et qui nous a permis de réaliser les merveilles économiques que j'ai évoquées tout à l'heure et que j'ai vues moi-même.

C'est là que nous allons trouver les éléments qui nous permettront de déterminer la politique que nous devons suivre aujourd'hui après l'alerte qui vient de se produire.

Nous avons donné à l'Indochine tous les éléments scientifiques, techniques qui lui manquaient, nous lui avons donné des chemins de fer, des routes, des canaux, des écoles, des hôpitaux, toute une organisation administrative, des tribunaux supérieurs. Mais nous sommes allés si vite, nous avons tellement bien réussi, qu'il est permis d'affirmer que l'âme indochinoise — car on ne transforme pas un homme aussi vite qu'on transforme un pays — n'a pas évolué aussi rapidement que le progrès économique et scientifique.

Les 22 millions d'habitants de l'Indochine comprennent, vous le savez, une grande majorité d'Annamites, mais aussi plusieurs populations entièrement différentes : les Tho et les Man dans le haut Tonkin, les Laotiens, les Cambodgiens, les Tonkinois, les Cochinchinois, les Moï. Cette multitude de races ont des mœurs et des habitudes différentes. Comme l'a dit fort bien M. Candace, l'union indochinoise n'est pas un pays un et indivisible. C'est un groupement de diverses populations qui se sont toutes abritées sous notre drapeau.

Or, le progrès économique que nous avons réalisé dans ce pays a été beaucoup plus rapide que l'évolution de l'âme indochinoise. L'âme indochinoise, qui présente tous les caractères de la race jaune, évolue lentement. Elle est attachée à des rites séculaires, dont j'ai déjà parlé. Je citerai particulièrement la religion des ancêtres, car en Indochine, il n'y a guère d'autre religion. Nous comprenons peut-être mal, à 3.000 lieues de distance, ce que peut être pour l'Annamite la religion des ancêtres. Cependant, nous sommes nous-mêmes un peuple traditionaliste. Mais là-bas, cette religion domine tout. C'est d'elle que naît le fanatisme ; c'est d'elle que naissent tous les sentiments qui peuvent soit rapprocher, soit éloigner de nous l'Annamite. Respecter les mœurs, les habitudes, les traditions de l'Indochine, tel doit être le premier principe de notre politique.

Or, j'ai constaté avec regret que, dans les nombreuses écoles dont j'ai déjà parlé, on apprend aujourd'hui à l'Indochinois l'inutilité de ce qu'on appelle en Extrême-Orient les *laï*, c'est-à-dire des salutations adressées aux autorités. Un habitant de l'Extrême-Orient que ce soit un Chinois ou un Indochinois, a l'habitude, lorsqu'il se trouve en présence d'une autorité, de saluer, de s'incliner, de dire un mot aimable, comme chez nous l'on ôte son chapeau. Or, nous avons appris aux jeunes Indochinois qu'il était inutile de continuer à prodiguer des marques de respect aux autorités. C'est comme si nos instituteurs disaient à leurs élèves : « Il est inutile de saluer votre maître, votre mère ou votre père. » Ce sont là des erreurs qui coûtent cher et dont nous souffrons aujourd'hui.

Lorsque l'on veut collaborer avec un peuple de 22 millions d'habitants, il faut commencer par respecter ses traditions, ses mœurs, sa religion, et si notre

Gouvernement voulait donner, sur ce point, des directives formelles à ses fonctionnaires, nous verrions bien vite toutes ces populations indochinoises se rattacher plus que jamais à notre autorité.

Nous avons développé l'éducation et, en particulier, l'enseignement primaire. Dans une certaine mesure, nous l'avons même substitué, en Annam, à l'enseignement qui était donné par l'empire d'Annam lui-même.

[7.000 km en Indochine]

J'ai parcouru 7.000 kilomètres dans tous les pays qui composent l'union indochinoise, je me suis arrêté dans de nombreux villages et j'ai visité de nombreuses écoles primaires.

Je vous citerai un exemple parmi beaucoup d'autres. Dans une école à Camlo, près de Quang-Tri, j'ai entendu un instituteur demander en français à un jeune indigène de lui définir ce qu'était un pentagone. Je fus quelque peu surpris de la question posée à ce jeune Indochinois, et pourtant il donna très exactement la définition qu'on lui avait demandée.

Peut-être avons-nous commis, à cet égard, certains excès. Il est très bien de développer l'instruction, mais, je le répète, l'âme indochinoise, l'âme jaune n'est pas la même que l'âme blanche, et vouloir à tout prix inculquer à 22 millions d'habitants les mêmes principes d'éducation, les mêmes notions d'instruction qu'à nos enfants, c'est une erreur.

Si nous conservons les leviers de commande, dans ces pays lointains, il faut donner aux personnes chargées de l'enseignement des instructions pour que, dans les campagnes, où l'Annamite n'est pas encore complètement formé aux idées modernes, on s'en tienne aux principes de l'éducation strictement annamite.

Ne brutalisons pas, en quoi que ce soit, cette âme sensible qu'est l'âme orientale. (Très bien ! très bien !)

J'aurais pu, messieurs, vous montrer de nombreuses lettres de jeunes indochinois. Leur cœur déborde d'affection pour la France. Ils nous supplient de venir à leur secours. Quand l'un d'eux s'est instruit, il n'a pas de tranquillité avant d'avoir trouvé une autorité française pour l'aider à acquérir une situation.

Mais alors, il ne faut pas, comme on l'a fait parfois, lorsqu'un jeune homme est venu passer plusieurs années dans notre pays, qu'il a cueilli des lauriers, qu'il a conquis le titre de docteur en droit ou de docteur en médecine, le mettre, lorsqu'il rentre en Indochine, dans une situation inférieure, souvent même sous l'autorité d'un Français qui n'a pas les mêmes titres que lui.

Il y a là des fautes légères, mais que pourra réparer un gouvernement qui saura comprendre l'âme indochinoise.

Messieurs, je crois avoir signalé les différents points qui méritaient de retenir votre attention. Je me résume.

Nous sommes en Indochine, non pas par esprit de conquête, mais sur la demande des Indochinois eux-mêmes. L'Indochine; n'a jamais eu d'indépendance. C'est M. Candace ou M. Varenne qui le disait tout à l'heure. Avant nous, c'est la Chine qui a eu l'Indochine sous sa domination, et Dieu sait si la Chine a été cruelle à l'égard des Indochinois.

C'est pourquoi, au cours du dix-neuvième siècle, les Indochinois se sont tournés vers nous.

Si, demain, pour une raison quelconque, nous venions à céder, soyez sûrs que ce ne serait pas l'indépendance qu'aurait l'Annam, comme le croient certains lettrés ou jeunes étudiants.

L'Indochine retournerait à l'anarchie ou, plus vite encore, sous la suzeraineté de certains groupes chinois, comme ceux qui gouvernent actuellement dans le Kouang-Si. Cette fameuse province de Chine, située au Nord du Tonkin, qui nous a envoyé ces

excellents missionnaires communistes, est sous la tutelle du parti communiste. C'est elle qui cherche aujourd'hui à provoquer des incidents en Indochine et qui, demain, mettrait la main sur tout l'empire indochinois. {Applaudissements au centre et à droite.}

Ma conclusion est très nette : lutter jusqu'au bout contre les menées communistes en Indochine et dans nos autres colonies, sans oublier que nous devons lutter également contre ces menées en France.

À l'extrême gauche communiste. — Vous ne vous en privez pas !

M. Robert Thoumyre. — En même temps, dégager la politique qui convient ; donner l'instruction, répandre l'éducation, mais respecter toujours la neutralité indochinoise, la religion, les mœurs, les habitudes de ces populations.

Nous n'avons pas affaire à des sauvages, mais à une vieille race qui a souffert terriblement sous l'autorité chinoise, qui a souffert également de l'anarchie, qui nous a accueillis comme des sauveurs et qui attend de nous, non pas la libération.

M. Marcel Cachin. — Si ! la libération et l'indépendance, unanimement.

M. Robert Thoumyre. — Les vrais nationalistes indochinois ne la demandent pas.

Quand on a l'honneur de diriger un aussi grand pays, il n'y a rien d'anormal à accepter que ces 22 millions d'habitants aient un caractère propre, une âme collective. Ils ne peuvent, dans la création d'un organisme collectif et nationaliste, que grandir les destinées et le prestige de la France.

Les Annamites savent très bien que leur parti nationaliste, en collaborant avec nous, servira leurs propres intérêts. Les intérêts indochinois d'abord, les intérêts de la France ensuite seront ainsi mieux servis.

Si vous savez grouper les Indochinois à l'intérieur, les faire lutter contre les ferments communistes qui les agitent aujourd'hui, vous aurez le peuple le plus fidèle qui soit, dans la politique intérieure, et qui vous laissera entièrement libres de le représenter dans le monde entier, le guider sa destinée dans la politique extérieure.

Laissez-moi vous citer encore un fait, l'exemple du Cambodge.

Lorsqu'en 1904, le gouvernement français est intervenu auprès du Siam pour obliger ce pays à restituer au Cambodge les territoires qui lui avaient été pris par conquête cinq ou six siècles auparavant, sur lesquels se trouve les fameux temples d'Angkor-Vat et d'Angkor-Thom, les Cambodgiens, cette vieille race très fière, descendants du peuple khmer, ont bien compris le rôle que la France avait joué, [2612] ce rôle de justice qui est toujours le nôtre.

Quand je passais, l'année dernière, en Indochine, à l'époque des fêtes du Têt, le drapeau tricolore était, non seulement à la façade des maisons, mais sur chaque poteau téléphonique, le long des grandes routes.

Il n'y a pas un Cambodgien qui ne se sente autant Français que Cambodgien, parce que tous ont compris les idées de justice qui nous animent.

Ce sont ces mêmes idées que n'importe quel Annamite comprendra, si nous savons nous-mêmes comprendre son âme et adapter notre politique aux magnifiques trésors de sentiment et de cœur qui existent dans ce pays. (Applaudissements au centre et à droite.)

Voix diverses. — À vendredi ! — La clôture !

M. le président. — J'entends demander, d'une part, le renvoi de la suite du débat à vendredi, d'autre part, la clôture de la discussion.

.....

---

#### IV. — Intervention d'Édouard Daladier, ancien ministre des Colonies en 1924-1925 (27 juin)

L'Indochine au Palais-Bourbon

*(Journal officiel de la République française, 27 juin 1930)*

SUITE DE LA DISCUSSION DE PLUSIEURS INTERPELLATIONS  
SUR LES ÉVÉNEMENTS D'INDOCHINE

[2747] M. le président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, des interpellations :

1° De M. Marius Moutet, sur la situation politique en Indochine ;

2° De M. Taittinger, sur les événements de Yen-Bay, qui sont une preuve de l'activité grandissante des organisations communistes dans nos territoires d'outre-mer et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à cette situation dangereuse pour l'œuvre de la colonisation française ;

3° De M. Ernest Outrey : a) sur les graves et sanglants événements qui ce sont produits à Yen-Bay, Hung-Hoa et Hanoï et sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour réprimer les menées révolutionnaires en Indochine ; b) sur les dispositions qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour faire cesser et sanctionner les intolérables et inconvenantes manifestations de certains étudiants annamites extrémistes de Paris ; 4° De M. Doriot, sur les événements d'Indochine ; 5° De M. André Berthon, sur les arrestations et expulsions arbitraires de nombreux Indochinois appréhendés par la police pour avoir participé à des manifestations de solidarité en faveur des condamnés de Yen-Bay.

La parole est à M. Daladier, mandaté par le groupe républicain radical et radical-socialiste.

M. Édouard Daladier. — Après l'important débat qu'il était indispensable d'engager ici sur les événements tragiques d'Indochine, je n'ai pas l'intention, dans un exposé que je voudrais rapide, de retracer les incidents sanglants qui se sont produits à Yen-Bay et dans d'autres localités, mais plutôt de proposer à la Chambre des solutions d'ordre pratique, d'ordre concret.

Je lui demanderai, en fin de débat, d'accepter la constitution d'une commission parlementaire d'information et d'étude, qui pourra s'adjoindre des personnalités compétentes choisies en dehors du Parlement, à condition qu'elles n'aient que voix consultative, et qui pourra, suivant son désir, poursuivre son information en France ou la conduire dans le pays lui-même.

Les événements sont tels, en effet, que nous ne pouvons pas nous contenter de voter l'ordre du jour traditionnel, en attendant de nouveaux conflits ou de nouveaux événements sanglants. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Il n'est nullement dans ma pensée de porter atteinte à l'autorité de M. le ministre des colonies, ni à celle de M. le gouverneur général de l'Indochine.

M. Ernest Outrey. — Ni à celle de la commission des colonies ?

M. le président. — Ne commençons pas à interrompre !

M. Édouard Daladier. — Je reviendrai à la commission des colonies, pour répondre à l'interruption de M. Outrey.

Pour le moment, je tiens à dire, pour qu'il n'y ait dans la pensée de mes collègues aucune confusion, que je suis persuadé, l'ayant éprouvé moi-même, qu'étant donné la dispersion et l'étendue de l'empire colonial français, la multiplicité des problèmes de tous ordres qui sont posés sous toutes les latitudes, il n'est pas possible à un ministère des colonies, même s'il était bien outillé, de poursuivre l'étude approfondie que je crois nécessaire.

Il me suffirait, d'ailleurs, de rappeler un fait personnel. Lorsque j'étais, il y a quelques années, ministre des colonies, j'ai appris par le plus grand hasard, en [2748] recevant dans mon cabinet un écrivain, revenant d'Indochine, qu'on y avait formé le projet de livrer, moyennant 40 millions de francs papier, c'est-à-dire moins de 4 millions de piastres, à l'époque, le monopole du port de Saïgon\*, à une grande compagnie. Ni le

ministre des colonies, ni les bureaux n'avaient reçu la moindre information sur un fait d'une si exceptionnelle gravité. {Mouvements divers.}

Je dirai de même que le gouvernement général de l'Indochine n'est pas outillé pour mener cette étude que je crois indispensable.

Je n'ai pas l'intention d'attaquer ici ou de discuter en quoi que ce soit la personnalité de M. Pasquier, gouverneur général des colonies. Je la laisse en dehors de ce débat. J'estime que lorsqu'une possession coloniale a connu les événements dramatiques dont l'Indochine vient d'être le théâtre, il serait excessif d'instituer un débat sur un gouverneur, quel qu'il soit, même s'il se trompe.

Le Parlement a mieux à faire que de suivre l'exemple trop souvent donné par la presse indochinoise qui, non seulement -attaque, selon sa coutume, mais quelquefois traîne dans la boue le représentant de la France en Extrême-Orient, et qui, d'ailleurs, s'empresse de transformer ses injures en compliments si le gouverneur général, comprenant qu'il est temps de mettre un terme aux attaques dont il est l'objet, use de certains moyens si connus qu'ils sont maintenant classiques. (Applaudissements.)

M. Clamamus. — M. Pasquier est l'homme de la répression.

M. Édouard Daladier. — Toute ma thèse consiste à soutenir que les événements sont trop graves, qu'ils ont un caractère trop périlleux, trop redoutable, pour que nous laissions le débat s'égarer sur des questions de personnes. (Applaudissements.)

Je ne parle pas seulement des événements de Yen-Bay. Il me serait facile d'établir que, depuis deux années, mois par mois, des faits peut-être aussi graves, sinon moins sanglants, se sont produits en Indochine. -

On peut dire que, depuis 1929, aucune semaine ne s'est passée sans que nous n'ayons assisté soit à des attentats contre des personnes, soit à des fabrications de bombes, soit à la saisie d'un véritable arsenal, soit à une série de conflits comme les dix-huit grèves qui ont éclaté en Indochine à cette époque, tous événements., qui méritent d'être examinés avec la plus grande attention.

Messieurs, je vais essayer de démontrer par les faits eux-mêmes que la constitution de cette commission d'enquête et d'étude est indispensable et j'invoquerai à l'appui de mon argumentation trois ordres de faits.

D'abord, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur ce qui constitue, selon moi, la gravité réelle des événements dont tous les orateurs ont fait le récit à la tribune.

Je désirerais, en second lieu, en rechercher les causes profondes, que je trouve, pour ma part, dans l'évolution générale de l'Indochine, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue intellectuel et moral, après les événements de la grande guerre.

Enfin, je voudrais essayer de tracer un programme des réformes qu'il serait nécessaire de réaliser sans tarder dans notre grande colonie.

Je vous ai dit que je ne reviendrai pas sur le caractère des événements de Yen-Bay. Aussi bien les partis sont, je pense, unanimes à répudier ces attentats atroces et je ne crois pas que quiconque se laisse aller à glorifier des assassinats. (Applaudissements.)

La Chambre a été unanime à adresser l'hommage de sa douloureuse sympathie à toutes les familles des victimes de Yen-Bay, et, au nom de mon parti, je me joins, à cet égard, aux orateurs qui m'ont précédé. (Applaudissements.)

Le drame de Yen-Bay n'est pas sans racines dans un passé récent et il n'est pas sans porter en lui des conséquences également dangereuses.

C'est à partir du mois de février 1929 que commence cette période d'attentats.

Le 12 février 1929, c'est M. Bazin, directeur du contrôle de la main-d'œuvre <sup>3</sup>, qui est assassiné. Le service de la sûreté découvre un complot et procède à 800 arrestations. L'affaire est instruite par la commission criminelle, qui prononce 68 condamnations.

---

<sup>3</sup> Alfred Bazin a été assassiné le 9 (et non le 12) février. Il n'était pas directeur du contrôle de la main-d'œuvre mais directeur de l'OGMIC.



Malgré cette répression, nous assistons, chaque mois, à d'autres assassinats, à des grèves, à des attentats, à des découvertes de centaines de bombes. Non seulement nos postes de Yen-Bay et de Hong-Hoa, mais, d'autres postes sont attaqués, et des manifestations singulièrement impressionnantes ont lieu.

Le fait nouveau, qui provient de la situation sociale actuelle de l'Indochine, c'est la manifestation de paysans qui, pour la première fois depuis un quart de siècle, entrent en scène et forment le gros de ces colonnes qui, tantôt avec des armes et tantôt désarmées, viennent présenter des revendications aux administrateurs français ou, quelquefois, essayer des coups de force.

J'entends bien que l'on nous déclare qu'il s'agit là de l'exécution d'un véritable plan d'insurrection générale. J'examinerai ce point. Mais, même si cela était vrai, n'est-ce pas une raison de plus pour comprendre qu'il ne suffit plus des méthodes de gouvernement et d'administration pour apaiser de tels conflits, qu'il faut recourir aux moyens exceptionnels que nécessite la situation nouvelle qui nous est créée ? (Applaudissements à gauche.)

Voilà, selon nous, ce qui donne leur caractère essentiel de gravité aux événements qui se sont déroulés: pour la première fois, dans l'histoire de l'Indochine, l'entrée en scène des paysans.

Pour la première fois, les paysans, les *nhaqués*, des hommes qui, d'ordinaire, étaient extrêmement respectueux de l'autorité même inférieure, s'insurgent, refusent de se disperser, participent à ces manifestations.

De cet événement d'ordre social plus encore que politique, le caractère de gravité vous apparaîtra si vous voulez bien consacrer quelques instants de votre attention à un fait dont l'intérêt est tellement évident que la grande presse s'est efforcée de le déformer, si ce n'est même de le nier.

Après les massacres de Yen-Bay qui vous ont justement indignés, le délégué élu des Français du Tonkin au conseil supérieur des colonies, l'honorable M. Borel<sup>4</sup>, a cru nécessaire de réunir tous les élus français et annamites du Tonkin à la mairie de Hanoï afin de délibérer sur la situation.

Cette réunion a lieu quelques semaines après les événements de Yen-Bay, à une époque où, dans la colonie tout entière, Français et Annamites sont bouleversés, à un moment où tous les partis de l'Indochine sont d'accord pour souhaiter une répression très dure.

Que se passe-t-il ? Il se passe alors ce fait inouï dans l'histoire de l'Indochine que, sourds à toutes les promesses, indifférents à toutes les sollicitations, ces élus annamites du Tonkin refusent de voter le moindre texte de sympathie ou de confiance à l'administration indochinoise et qu'ils préfèrent rompre les pourparlers, ne plus prendre part à cette sorte de congrès des élus du Tonkin, parce que, des déclarations qui leur sont faites, ils tirent des arguments qui établissent tout de suite une sorte de solidarité de race.

C'est là, pour la domination française un fait, dont on ne saurait trop accuser l'importance, qui justifie, selon moi, non certes, le dessaisissement de quelque organe politique et administratif que ce soit mais la création d'un organe nouveau suffisamment armé pour dire à la Chambre ce qu'est la vérité, pour procéder à une vaste enquête non seulement d'ordre politique, mais encore d'ordre économique social sur la situation actuelle de l'Indochine.

Messieurs, je trouverai un second argument lorsque j'examinerai, avec la même rapidité, les causes profondes de cette sorte de malentendu dramatique qui vient de se produire entre la France et l'Extrême-Orient.

Certains orateurs ont soutenu à la tribune que tous ces événements étaient l'œuvre du parti communiste indochinois...

---

<sup>4</sup> [Marius Borel](#) (1872-1962) : colon à My-Khê.

M. Ernest Outrey. — Ce n'est pas douteux.

M. Édouard Daladier. — ... avec les révolutionnaires du Centre de Canton.

M. Ernest Outrey. — C'est l'évidence même. (Interruptions à l'extrême gauche communiste. — Mouvements divers.)

M. Clamamus. — C'est une affirmation purement gratuite.

M. Ernest Outrey. — Qu'en savez-vous ?

M. le président. — Monsieur Outrey, je vous prie de laisser continuer l'orateur.

M. Édouard Daladier. — Je ne vois pas pourquoi la question de l'influence du communisme sur les événements récents donnerait lieu ici à des interruptions et passionnerait le débat.

Je pense que, les uns et les autres, sommes surtout déterminés par la nécessité de voir clair dans la situation et l'apprécier telle qu'elle est. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Au risque de déplaire à nos collègues communistes et d'encourir en même temps la colère de M. Outrey, je dirai que je n'attribue pas à l'action des communistes chinois et indochinois l'importance que M. Outrey veut lui donner.

M. Ernest Outrey. — Vous vous trompez depuis quatre ans. (Interruptions à l'extrême gauche et à gauche. — Mouvements divers.)

M. le président. — Il vaudrait mieux, monsieur Outrey, vous faire inscrire et parler à la tribune plutôt que d'interromps constamment.

M. Édouard Daladier. — Vous dites, monsieur Outrey, que je me trompe depuis quatre ans. C'est possible. Je suis persuadé que, vous, vous êtes infaillible. Je vous rends volontiers cet hommage.

M. Ernest Outrey. — Je ne suis infaillible, mais je connais la question un peu mieux que vous.

M. Édouard Daladier. — Constatation singulièrement impressionnante : de 1924 à 1928, pas de traces d'attentat, pas de traces de mouvement de révolte, pas d'entrée en scène des nhaqués. Pourquoi ?

La révolution chinoise est cependant à son maximum pendant la période dont je parle.

[2749] Durant le gouvernement de M. Varenne, que vous avez discuté, que chacun de nous peut discuter, y a-t-il eu la moindre trace d'agitation communiste dans la colonie ? Pas une ! (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Ernest Outrey. — On a organisé la résolution.

M. Édouard Daladier. — Je n'en déduirai pas — rassurez-vous, monsieur Outrey — que la responsabilité des événements incombe au Gouvernement qui a succédé, sur les rives de la Seine, au Gouvernement de l'époque ou au gouverneur général qui a succédé, à la même époque, à notre collègue M. Varenne.

Si l'on s'obstine à chercher la cause de événements dans l'action communiste, alors que, selon moi, celle-ci n'est pas une cause, mais un effet (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche), je dirai que, par là, se découvre l'erreur d'une politique que je ne cesserai de combattre quel que soit le résultat de mes efforts, politique qui consiste à attribuer le mécontentement et son explosion à des menées étrangères, alors que le mal est dans le pays et qu'il faut le détruire (Applaudissements sur les mêmes bancs), et que, pour le déduire, il faut d'abord le connaître exactement dans toute son étendue.

Mais croire, dire et soutenir que c'est l'action communiste qui a déterminé ces événements, c'est justifier par avance la politique d'inertie, d'ignorance, qui s'en remet, pour résoudre les problèmes, à m'intervention des troupes d'expédition, des avions de bombardement, des commissions criminelles, alors qu'il me suffirait, dans ce débat, de rappeler le fameux proverbe chinois: « La force elle-même n'enchaîne les hommes que pour un temps. » (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Messieurs, je ne nie certes point l'action du communisme, l'action de la III<sup>e</sup> internationale et je comprends très bien — en fait, d'ailleurs, ils n'en font aucun

mystère — que les communistes de Moscou. veuillent essayer de lutter, en Orient, contre les dominations occidentales. Eux-mêmes nous en ont avertis.

Il n'y a aucun doute qu'ils voudraient réaliser en Indochine ces grands mouvements insurrectionnels qui se sont produits en Chine, en Birmanie, et qui ne sont pas sans répercussion sur les événements de l'Inde.

Mais alors, messieurs, je vous pose toujours la même question. Pourquoi, lorsque le communisme en Chine était, en quelque sorte, à son apogée, pourquoi n'y eut-il pas troubles, d'émeutes, de massacre de garnisons françaises ?

C'est, au contraire, au moment où le communisme et le nationalisme en Chine se sont heurtés, se sont trouvés en conflit, c'est à ce moment que l'expansion de ce communisme de Canton a été le plus marquée.

Je crois qu'il est inutile que je fasse plus longtemps justice d'un argument aussi médiocre. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Ce qui est grave, je crois, c'est l'évolution qui s'est produite dans un parti spécialement indochinois, qui existe depuis les lendemains de la conquête française, de ce parti nationaliste divisé, d'ailleurs, en deux fractions à ses origines, l'une légitimiste, an quelque sorte, comme le disait l'honorable M. Varenne, et entourant un prince au Japon, l'autre réfugiée en Chine et entretenant un mouvement républicain. L'une et l'autre se rejoignent pour déterminer des attentats individuels et des émeutes isolées.

Mais, si forte était l'influence de la France, si actives les créations de son génie que, malgré l'appel du nationalisme indochinois, peu à peu, sans répression, ces mouvements ont disparu et le parti nationaliste, ou tout au moins la fraction révolutionnaire de ce parti nationaliste, n'a pas tardé à être discréditée aux yeux des paysans de l'Indochine eux-mêmes.

Mais que s'est-il passé ? Ce parti nationaliste a évolué. Il s'est décidé à réclamer une politique de réformes. Il a donné son adhésion publique et loyale à une politique de collaboration avec la France. Il a réclamé des libertés, individuelles et des libertés civiques pour les Annamites, sous l'égide de la nation protectrice.

Je ne contesterai point que des efforts aient été faits. Je ne contesterai ni l'œuvre admirable de nos médecins et de nos infirmiers et infirmières, ni l'œuvre admirable des hommes qui ont créé l'enseignement, ni celle des gouverneurs généraux qui se sont succédé en Indochine et qui, tous, ont eu à cœur de faire aimer la France par ses créations et par une œuvre de progrès.

Mais je dis que, depuis la guerre, depuis que, à travers le monde, ont été lancées ces paroles de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, depuis que sont rentrés, au lendemain de la guerre, ces milliers de soldats et de travailleurs annamites, dont vous avez salué leur amour pour la France lorsqu'ils combattaient ou lorsqu'ils travaillaient pour la victoire sur le sol français (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche), lorsque, aussi, se sont produits une série de phénomènes économiques analogues à ceux qui se produisent dans le reste de la planète et qui ont eu pour effet de faire coexister sur le même sol la surproduction et la sous-consommation, lorsque tous ces événements se sont produits, on a répondu aux doléances, on a répondu aux revendications par des paroles vagues) qui n'ont jamais été suivies d'effet.

C'est ce qui vous explique qu'un jour est arrivé où, désespéré, ayant rejeté de son propre sein les éléments les plus modérés, les éléments francophiles, ce parti nationaliste a conclu un accord avec cette avant-garde communiste dont je vous ai parlé.

(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

S'il en fallait un témoignage, je ne saurais en trouver de plus éclatant que celui qui nous est fourni par le dernier des guillotins de Yen-Bay, il y a quelques semaines, par le chef du mouvement d'insurrection Thāi Hoc. Sa lettre a été publiée malgré la volonté de l'administration.

M. Piétri, ministre des colonies. — Elle est apocryphe. J'en ai la confirmation formelle.

M. Édouard Daladier. — Je ne sais si cette lettre est apocryphe. À dire vrai, je ne le crois pas, mais je n'ai pas besoin de ce document. Ce n'est pas pour ma thèse un argument décisif.

En tout cas, cette lettre est rédigée comme la rédigerait certainement un jeune Annamite instruit, à qui nous demanderions de nous dire sa pensée sur le régime qui règne en Indochine.

À l'extrême gauche. — Lisez-là !

M. Édouard Daladier. — Je ne la lirai pas. Je ne la contesterai pas non plus.

À l'extrême gauche. — Elle a été publiée dans nombre de journaux.

M. Édouard Daladier. — Aussi bien, ai-je besoin de ce document ? j'en ai quantité d'autres qui s'accumulent dans mon dossier et qui, tous, démontrent que l'adhésion de tant d'Annamites à des mouvements révolutionnaires est la conséquence de l'échec de la politique de réformes que tous ces hommes vous ont loyalement réclamée. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Faudrait-il citer — car ceux-là ne sont pas apocryphes — les manifestes qui ont été répandus en Europe, notamment à Genève, au moment de la formation de la Société des nations, par des hommes dont quelques-uns furent guillotins à Yen-Bay, il y a quelques semaines ?

Faudrait-il rappeler toutes les réclamations qui vous sont adressées, tous les vœux des Annamites et des corps élus ?

Je n'insisterai pas sur ce point. Je dis qu'à la politique de collaboration voulue par cette élite indigène, nous avons trop souvent et trop longtemps opposé des lenteurs qui sont peut-être involontaires mais qui sont peut-être aussi trop calculées. Nous n'avons pas été capables d'édifier une politique d'ensemble, et nos administrateurs se sont perdus, au jour le jour, dans la besogne bureaucratique dans l'incapacité où les événements eux-mêmes les plaçaient de s'élever au-dessus de cette vie quotidienne de la bureaucratie, afin de résoudre un grand problème moral, peut-être le plus grand de ceux qui se posent pour la France.

M. Ernest Outrey. — Qu'avez-vous fait quand vous étiez ministre des colonies ? Avez-vous remédié à la situation que vous dénoncez et qui existait également à cette époque ?

M. Édouard Daladier. — L'évocation de cette époque me rajeunit. Permettez-moi de vous dire que vous ne m'avez jamais interpellé quand j'étais sur les bancs du Gouvernement. (Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Ernest Outrey. — Comment ! Je suis monté quatre fois à la tribune, de 1924 à 1928, pour interpellier le Gouvernement et vous notamment, lorsque vous étiez ministre des colonies, pour dénoncer les menées communistes en Indochine.

M. Édouard Daladier. — Vous avez exposé toujours les mêmes doléances, chanté toujours les mêmes refrains, qui sont agréables aux grands intérêts économiques et financiers de l'Indochine (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche) mais qui sont méprisés par les populations annamites elles-mêmes.

Je voudrais faire maintenant une analyse rapide des institutions que nous avons créées en Indochine. L'élite indigène n'a reçu qu'une représentation nettement insuffisante. Non seulement l'Annamite, dans son propre pays, n'a pas le droit de circuler, non seulement il ne possède ni le droit d'association, ni le droit de réunion, non seulement la presse indigène est placée dans des conditions d'infériorité manifeste vis-à-vis de la presse française, mais encore, dans tous les conseils de la colonie, la représentation des indigènes est trop souvent dérisoire.

Dans les conseils municipaux, sauf pour deux grandes municipalités du Tonkin, les indigènes représentent à peine un tiers de l'effectif. Ils représentent un quart et même

quelquefois un cinquième dans les chambres d'agriculture, dans les chambres de commerce, associations qui, d'ailleurs, sont purement consultatives.

On remarque les mêmes inégalités dans les conseils de protectorat. Or, il faut observer qu'il y a environ 30.000 Français en Indochine, et 23 millions d'Annamites à [2750] qui payent les cinq sixièmes de l'impôt. (Mouvements divers.)

Pour les fonctionnaires, des mesures très heureuses ont été prises, notamment par notre collègue, M. Varenne. Cependant, les fonctionnaires annamites, qui possèdent les mêmes diplômes que les fonctionnaires français, touchent 10 piastres là où les fonctionnaires français en touchent 17. Il y a là une inégalité considérable, qui produit les effets les plus regrettables dans l'esprit des fonctionnaires annamites.

Cette déception ne serait pas vive, elle n'aurait pas pour conséquence les événements que nous avons retracés si, en même temps, ne s'était pas produite, dans toute la colonie, une profonde transformation économique aussi importante qu'une véritable révolution et qui, celle-ci, est l'œuvre de la colonisation, particulièrement de la France.

C'est par les grands travaux que nous avons effectués, c'est par le stimulant que nous avons donné à l'industrie et au commerce que s'est créée en Indochine une bourgeoisie commerçante et une classe de grands propriétaires agricoles qui, suivant une loi historique qui s'est vérifiée dans tous les États de l'Europe au dix-neuvième siècle, viennent aujourd'hui vous demander à la fois des droits et des honneurs.

Ce sont ces hommes qui ont envoyé leurs fils étudier dans les universités française ou à l'université d'Hanoï; c'est cette bourgeoisie dont les fils rêvent d'aller étudier, comme l'ont fait de jeunes Chinois, dans les universités américaines.

C'est cette bourgeoisie, enfin, dont les fils ne cessent de méditer l'exemple du Japon et plus encore l'exemple du Siam, notre voisin.

Car si nous avons le droit de nous réjouir de l'œuvre accomplie par la France en Indochine, il faut dire aussi que l'œuvre de progrès matériels accomplie par le Siam — sous la direction de conseillers étrangers mais sous une dynastie siamoise — peut soutenir largement la comparaison avec la nôtre.

C'est là un point sur lequel j'accepterai volontiers la discussion. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Aussi bien, ce qui rend graves les faits qui se passent aujourd'hui, c'est qu'à cette bourgeoisie économiquement émancipée, les événements économiques récents viennent apporter l'appui d'un prolétariat industriel et d'une petite paysannerie dont la vie est misérable ou précaire.

Depuis que l'Indochine a été précipitée dans le rythme fatal de la civilisation industrielle, des ceintures rouges — c'est l'expression qu'on a employée — se sont formées autour des grandes villes. Des paysans sont venus louer leur travail à l'usine pour 25 sous par jour, ce qui représente 50 sous français — 25 sous, dont il faut donner chaque jour 2 ou 3 au contremaître qui est maître de l'embauchage et maître du renvoi de l'ouvrier, dont il faut donner 15 pour acquérir les deux mesures de riz indispensables à la nourriture quotidienne. Que reste-t-il à ces ouvriers ?

Lorsque ce prolétariat réclame la protection française, lorsqu'on lui apprend qu'il existe en France et dans d'autres pays des inspecteurs du travail qui introduisent plus d'humanité et de justice dans les rapports entre les employeurs et les patrons, alors, c'est le Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine qui répond en faisant des difficultés à l'envoi d'un corps d'inspecteurs du travail métropolitains.

M. Ernest Outrey. — Comment pouvez-vous dire cela ?

M. le ministre des colonies. — Monsieur Daladier, permettez-moi de vous interrompre un instant.

M. Édouard Daladier. — Volontiers.

M. le ministre des colonies. — Il existe, pour l'ensemble de l'Indochine, un corps d'inspecteurs du travail qui fonctionne avec une grande activité et un réel dévouement.

Il a été créé par des arrêtés pris en 1926 et en 1927 qui organisent, en même temps, la protection de la main-d'œuvre.

M. Édouard Daladier. — C'est entendu, mais cette création n'en avait pas moins rencontré une vive opposition.

M. le ministre des colonies. — M. Varenne connaît ces deux arrêtés ; et c'est même lui, je crois, qui a pris le premier, au cours de son gouvernement général.

M. Pierre Taittinger. — Vous avez même, je crois, contribué à la rédaction de ces arrêtés, monsieur Daladier.

M. Ernest Outrey. — Répondez, monsieur Varenne.

M. Alexandre Varenne. — J'attends d'abord la réponse de M. Daladier. S'il y a lieu à mise au point, je la ferai.

M. Édouard Daladier. — Aussi bien, si vous avez créé de si nombreux emplois d'inspecteur du travail, malgré cette opposition...

M. Alexandre Varenne. — Oh, pas très nombreux, monsieur Daladier : un pour chacun des cinq pays de l'union.

M. Édouard Daladier. — ...que font alors vos grands organismes ? Que fait votre Grand Conseil ? Croyez-vous qu'il soit digne de la France de tolérer que des hommes en soient réduits à vivre avec un tel salaire, et dans les conditions que j'expliquais tout à l'heure ? {Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.}

Voilà le vrai problème.

Je ne vous chercherai pas de chicanes sur le sens d'un décret que je crois, cependant, avoir le droit de discuter, au point de vue de sa réalisation ; mais soit, admettons que vous ayez raison. Que font alors vos inspecteurs du travail ?

M. Alexandre Varenne. — Il serait mieux de dire : « Que peuvent-ils faire ? »

M. Marcel Cachin. — Cela a permis à M. de Rivaud d'avoir une écurie de courses et à M. Outrey d'amasser un nombre respectable de millions. (Interruptions à droite et au centre.)

M. Édouard Daladier. — Je ne voudrais pas être trop interrompu, afin de terminer plus vite. Cependant, j'entends soutenir à la tribune, avec l'ampleur qu'elle me paraît mériter, la thèse que mes amis m'ont chargé de défendre. (Applaudissements à gauche.)

Nous parlions de ces *nhaqués* qui ont figuré dans les colonnes insurrectionnelles, tantôt en armes, tantôt sans armes. Disons la vérité : le régime qu'ils subissent est indigne de notre pays et de notre civilisation. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs.) Voilà des hommes propriétaires de moins d'un hectare de terrain qui vivent dans le delta surpeuplé, qui ne peuvent se nourrir ni nourrir leurs familles par leur propre travail et qui sont contraints de louer leurs bras à des paysans plus riches, qui les payent mal, auprès desquels ils s'endettent, ce qui les met dans l'impossibilité de payer l'impôt de cinq piastres qui leur est réclamé par l'administration, puisque ces cinq piastres représentent à peu près un mois de travail pour ces petits paysans.

M. Marcel Cachin. — Très bien !

M. Édouard Daladier. — M. le colonel Bernard a raison, quelque opinion que nous ayons de ses idées politiques, quand il dit que cette population est sous-alimentée et que, trop souvent, elle est en proie à une véritable misère physiologique. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Eh bien, messieurs, que se passe-t-il lorsque, outre ces conditions sociales, la nature elle-même se met de la partie et que, par le cyclone ou par le typhon, elle vient renforcer l'injustice des hommes ?

J'ignore si les documents que j'ai reçus sont apocryphes ; je les ai reçus d'Indochine. On voudra bien m'arrêter si je me trompe.

Je veux parler d'une lettre de Mgr Monogouri, vicaire apostolique de Bin-Chu, à Mgr Isidore Dumortier. La lettre est datée de Bin-Chu, 25 avril 1930 ; la voici :

« Je viens de recevoir votre lettre et un chèque que Votre Grandeur a eu la grande charité de m'envoyer pour nos pauvres chrétiens et catéchumènes. C'est maintenant que nos chrétiens, si éprouvés par le typhon, souffrent des conséquences des récoltes perdues et des dégâts énormes.

« Nous avons actuellement environ 300.000 chrétiens qui sont dans l'extrême misère, et, malgré tous nos sacrifices pour éviter qu'ils meurent de faim, il y en a déjà qui sont morts de famine. Et, parmi les bouddhistes, il doit y en avoir davantage, car les bouddhistes nous offrent des enfants par centaines pour éviter de les voir mourir de faim dans les bras de leurs mères {Mouvements divers}, nos orphelinats étant bondés et n'ayant pas de ressources. »

M. Charles-Louis Coutel. — Il faut leur en donner et voter des crédits.

M. Ernest Outrey. — Votez l'emprunt, il vous permettra de donner du travail aux indigènes. (Vives exclamations à l'extrême gauche.)

M. Clamanus. — C'est cela, votre civilisation !

M. Édouard Daladier. — « Nous nous voyons dans la dure nécessité de refuser les enfants qu'ils nous offrent ainsi avec la presque certitude que les enfants et les parents mourront de famine.

« C'est triste et douloureux pour n évêque de se voir dans l'impossibilité de sauver tant d'âmes et de faire tant de bien qu'on pourrait faire si l'on ne manquait point d'argent.

« Jusqu'à la récolte, la famine, la misère augmentent chaque jour d'une manière très alarmante. »

Après le témoignage d'un évêque, voici celui d'un journal qui n'est point, je pense, rédigé par mes amis, bien qu'il porte un nom usité en France, *l'Ami du peuple indo-chinois*.

Ce journal raconte la visite que le résident supérieur Robin a eu le mérite d'accomplir dans l'intérieur du Tonkin pour se rendre compte de la gravité de cette famine que signale, avec tant d'émotion l'évêque dont je viens de vous lire la lettre :

« Il s'est aperçu qu'il était mal renseigné. Il pénétra dans l'intérieur des provinces et il se fit présenter quelques accapareurs de riz et à ces derniers, il tint à peu près ce langage :

« La population a faim et vous gardez, le riz pour le vendre très cher. Si vos stocks sont pillés, vous ne serez pas défendus. Si vous distribuez votre riz gratuitement à ceux qui ont faim, je serai disposé à vous récompenser de votre générosité par des lettres de félicitations et des [2751] grades de mandarinat. » (Mouvements divers.)

Loin de moi l'idée de contester soit l'efficacité des moyens qu'emploie M. le résident supérieur Robin, soit la droiture de ses intentions. Mais n'est-il pas triste que, dans un pays de 23 millions d'habitants, dont toutes les tribunes françaises ont célébré la fidélité et l'esprit de sacrifice, au temps de la Grande Guerre, n'est-il pas lamentable qu'il faille recourir soit à la charité, évidemment très respectable, soit à la menace de laisser piller les stocks et les greniers si la bonne volonté des accapareurs ne consent pas à faire des sacrifices à la misère et à la souffrance? (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.)

Messieurs, voilà comment s'explique, selon nous, ce vaste mouvement de protestation. Tous ces faits ont constitué le terrain où la semence nationaliste et communiste est venue, en effet, germer.

Je vous demande s'il n'est pas plus sage et plus raisonnable, d'abord, maintenant que vous avez une accalmie, d'en profiter pour porter la hache dans tous les abus qui rendent possible une situation si déplorable. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.)

J'en aurai terminé lorsque, résolu à ne point me dérober à la question qui est dans vos esprits, j'aurai essayé de préciser quelques-unes de ces réformes, dont l'urgence est, selon nous, incontestable.

Nul ne songe parmi nous à contester la grandeur de l'œuvre française en Indochine dans le passé, et je ne suis point ici pour m'associer, même de fort loin, à toute idée d'une évacuation, d'un abandon de l'Indochine par la France. Et cela pour deux raisons, la première c'est que le départ de la France serait -suivi d'une véritable guerre civile entre tous les peuples hétérogènes qui peuplent cet immense pays. (Très bien ! très bien !) ; d'autre part, et plus encore, parce que le départ de la France poserait la question du mouvement des peuples jaunes à travers le Pacifique et à travers l'Asie et que cet abandon par la France de sa grande colonie d'Extrême-Orient donnerait le signal d'une guerre mondiale, en tout cas de cette grande guerre du Pacifique que notre devoir est au contraire, de refouler et d'empêcher de se produire. (Applaudissements.)

Cela, ce n'est pas la question. La question est de savoir si nous sommes déterminés à prendre l'initiative d'une politique réelle et non pas oratoire de collaboration et d'association.

Messieurs, sur le code du travail, la protection de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, les conditions de vie imposées par l'administration à tous les grands concessionnaires, l'obligation pour tous ces deniers- de réserver quelques centaines ou quelques milliers d'hectares, suivant le cas, à la construction d'un village annamite sain et où les ouvriers seront eux-mêmes propriétaires de leurs champs de riz, nous sommes d'accord.

Mais je pense que, s'il n'y a point une autorité assez forte et assez résolue pour imposer à ces grands concessionnaires les sacrifices financiers devenus indispensables, vous ne retrouverez plus la paix ni la tranquillité, ni l'ordre dans le pays dont vous avez la charge vis-à-vis de toutes les autres nations. (Applaudissements à gauche.)

Messieurs, pourquoi aussi ne pas développer l'association des capitaux indigènes et français ? Pourquoi l'exemple de quelques Français, comme M. Girard<sup>5</sup>, notamment au Tonkin, qui a créé des associations franco-annamites pour l'exploitation de rizières, ne serait-il pas encouragé ?

Nous discuterons cette question plus à fond lorsque le privilège de la Banque de l'Indochine fera l'objet de nos débats.

M. André Tardieu, président du conseil, ministre de l'intérieur. — Très prochainement.

M. Édouard Daladier. — ...et nous verrons si, dans les statuts, dans la convention avec l'État, compte suffisant a été tenu de la nécessité dont je parle, qui est de comprendre que nous devons administrer l'Indochine pour les Indochinois. (Applaudissements à gauche.) Je n'insisterai pas davantage sur la réforme d'ordre politique qui devrait s'ajouter à ces réformes d'ordre économique et social.

Messieurs, vous vous plaignez que les sociétés secrètes pullulent au Tonkin et en Cochinchine. Comment n'existeraient-elles pas, puisque toute association est interdite à un peuple qui a la pratique séculaire de l'association ?

Pourquoi ne voulez-vous pas admettre tous les Annamites, qui le méritent par leurs études ou par leurs diplômes, à égalité complète avec les Français dans tous les cadres de l'administration ?

Pourquoi maintenez-vous dans l'ensemble de la colonie cet appareil de conseils sans autorité, d'organisations qui ne sont que consultatives, qui ne peuvent qu'émettre des vœux, qui constituent une sorte de décor ou de façade ?

Certes, il n'est pas question, prenant un pays qui en est à peu près au stade où se trouvait l'Europe, et notamment la France, vers le milieu du dix-neuvième siècle, de le jeter hors de son orbite, dans l'adoption d'institutions qui n'ont été faites ni pour sa race ni pour le milieu ethnique, social ou même géographique. Cependant, partout les hommes, quelle que soit leur couleur, ont droit à des garanties. Quels qu'ils soient, ils

---

5 Allusion au directeur de la [Société agricole du Tonkin](#) ?



ont des droits à des libertés individuelles et c'est l'honneur de la France de l'avoir affirmé la première devant le monde. (Vifs applaudissements.)

Enfin, il est inadmissible que, plus longtemps, vous n'ouvriez pas largement tous ces conseils aux élus des Annamites. Il est surtout inadmissible que vous conserviez trop longtemps les assemblées purement consultatives, que vous ne leur donniez pas, en plus d'un droit de regard, un droit d'intervention sur le budget. Lorsque votre Grand Conseil des intérêts financiers discute les impôts et l'emploi de leur produit, pourquoi les élus français et annamites n'auraient-ils pas le droit non seulement de soumettre leurs vues au gouverneur général mais d'avoir leurs idées propres, en dehors des dépenses obligatoires, des dépenses d'État, inscrites d'office au budget. S'il y a conflit entre le gouvernement général et ces élus, pourquoi l'arbitrage du ministère des colonies ne s'exercerait-il pas au-dessus et au delà de tous les intérêts particuliers ?

M. Marius Moutet. — Ou celui du Parlement français.

M. Édouard Daladier. — Voilà ma conclusion. Vous ne remédiez pas à une situation grave par des mesures de répression inutilement prolongées. Vous y mettez un terme par une politique libérale qui correspond, d'ailleurs, aux plus hautes traditions de la France.

Vous devez créer à Paris un conseil supérieur de l'Indochine qui collaborera avec le ministre, où des indigènes pourront être appelés et consultés. J'irai même jusqu'à préconiser ce qu'ont fait les Anglais, la création d'un sous-secrétariat d'État permanent pour l'Indochine. (Mouvements divers.)

À droite. — Encore un ?

M. L.-O. Frossard. — Il y en a quelques uns que l'on pourrait supprimer.

M. Henry Andraud. — Nous n'en sommes pas à un sous-secrétariat de plus ou de moins.

M. Édouard Daladier. — Je conclus. L'heure est venue de choisir définitivement entre deux politiques :

La politique de l'inertie, de l'envahissement des plus hautes fonctions administratives par la bureaucratie, la politique au jour le jour, sans horizons et trop souvent sans âme, la politique qui témoigne d'une aveugle confiance dans les forces de répression, qui pourraient bien faire défaut un jour, si les maux que nous avons signalés n'étaient pas guéris. (Mouvements divers.)

Et puis., la politique qui se pénètre non seulement des idées et des traditions françaises, mais encore de cette conviction qu'à l'heure de la vie internationale où nous sommes, les dominations coloniales, si vastes soient-elles, ne (peuvent plus se justifier et se maintenir qu'en raison des services qu'elles rendent aux peuples qu'elles doivent éclairer et guider. (Applaudissements.)

Nous pensons, nous, qu'il appartient au Parlement d'évoquer, pour le régler lui-même, le plus grand problème qui soit posé à la France et de le résoudre selon ses nobles traditions de clairvoyance et de générosité. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses amis.)

.....

---

## V. — Résumé de la séance du 27 juin par les *Annales coloniales*.

Yen-Bay  
L'Indochine au Palais-Bourbon  
(*Les Annales coloniales*, 28 juin 1930)

M. Ferdinand Bouisson a tenu à présider la dernière des grandes séances indochinoises.

Le public est toujours aussi nombreux. Mais, sur les bancs de MM. les députés, la droite est en grève. Au début de cet après-midi, toute une portion de la Chambre brille par l'absence.

Trois heures. M. Marcel Cachin arrive, défaillant sous le poids d'une collection complète de l'*Humanité*. En face d'une pareille menace de documents, le Président de la Chambre précipite l'ouverture des débats.

Immédiatement le spectacle commence.

#### M. DALADIER

##### Désenchantement

Pourquoi M. Daladier donne-t-il toujours l'impression d'être de mauvaise humeur ? Il fonce les poings serrés, il interpelle rudement le gouvernement et sous prétexte d'Indochine, question de tempérament : M. Daladier est du Vaucluse tout proche de la Camargue.

Lui aussi constate que l'action du communisme indochinois n'a pas l'importance que lui attribue le député de la Cochinchine et le duel commence :

M. Outrey, qui se trompe depuis quelque soixante-dix ans, vocifère : « Vous nous trompez depuis quatre ans ! » Et lorsque l'orateur mandaté par le groupe radical socialiste fait le procès des réformes qui n'ont point été accomplies, M. Outrey bafouille : « Qu'avez-vous fait pendant que vous étiez ministre des Colonies ? » Et de la part de M. Ernest Outrey, disciple de la bonne humeur exaspérée, cette question provoquera une immense rigolade dans les milieux coloniaux, tandis qu'immédiatement, Bouisson se lève et empruntant le geste biblique de Moïse maudissant le veau d'or, il foudroie « le requin indochinois » :

« M. Outrey vous êtes un spécialiste de l'interruption. » Ce brevet de virtuose décerné à l'unanimité calme les ardeurs oratoires de M. Outrey et M. Daladier peut « gronder » son discours en paix et en tranquillité.

#### M. PEZET

##### Bouvard et Pécuchet

Deux « héros » incarnés dans un seul homme. Le type, du reste, est d'importance, 1 M. 50 de tour de taille ; le front est si vaste que les idées s'y égarent. C'est du fin fond de la Bretagne que M. Pezet a rapporté sa vaste enquête sur l'Indochine. Le treizième de la douzaine, il tient d'abord à rendre hommage à l'œuvre colonisatrice de la France. Puis, il s'engage vaillamment sur la route longue du progrès social. Après une heure de discours, nous revenons aux Nouvelles-Hébrides en attendant un nouveau bateau de la Compagnie Pezet en partance pour Saïgon.

Brusquement, le *Voyage en Chine* est interrompu, nous remontons le cours des siècles. Voici le *Contrat social* et l'*Esprit des Lois*.

Enfin retentit le célèbre cantique *Je suis chrétien* et le très distingué M. Pezet consent à descendre de la tribune.

Au banc des ministres, M. André Tardieu, paisible et somnolent, lit l'*Intransigeant*.

#### DORIOT

##### Le cerveau de Moscou

Vingt-huit députés en séance. Le vide. Seul à son banc, le ministre des Colonies écoute toujours. M. Doriot est aussi « grand... grand... grand » que la Fernande de la chanson. Des lunettes lui confèrent un certain air instruit que dément un français par trop dépouillé des règles strictes de la grammaire.

Il remercie MM. Taittinger, Ernest Outrey et Cie d'avoir grandi le communisme en Indochine comme en France. Il célèbre comme ils le méritent le zèle de ces néophytes de Moscou.

Au banc des ministres, paisible et somnolent, M. André Tardieu lit *'Intransigeant'*.

#### LIONEL DE TASTES

L'inquisiteur mondain

M. Lionel de Tastes décharge la main de Moscou. Il s'élève véhémentement contre les dilapidateurs de l'épargne, administrateurs suspects à la tête des nombreuses sociétés françaises qui ne présentent qu'une façade destinée à cacher des émissions de papiers aujourd'hui dépréciés.

Le danger de ces méthodes est double : elles nous ont déshonorés aux yeux des indigènes d'Indochine et elles éloignent les capitaux français de notre belle colonie.

Et voici qu'au-dessus des sanglants événements de Yen-Bay plane l'ombre sinistre de M. Octave Homberg, phynancier sans scrupule, cause de tant de ruines.

M. André Tardieu abandonne *'Intransigeant'*.

#### M. LE PRESIDENT DU CONSEIL

Le dompteur Pezon

Les mains derrière le dos, prenant les députés de gauche pour des fauves qui tentent de le dévorer, Tardieu dompte impérieusement ses ennemis, même lorsque ceux-ci peuvent avoir raison. Il se sert de la parole comme d'une cravache, chaque coup cingle dur, même lorsqu'il ne risque rien.

Il brandit superbement l'ordre du jour de M. Daladier dont il ne veut pas, car il n'acceptera rien qui puisse diminuer l'autorité du gouvernement ; « l'État, c'est moi ». Se tournant vers M. Herriot, M. le Président du Conseil tranche en coup d'épée : « Vous êtes les hommes de l'opposition ! » Chacun son tour.

Et comme les lions qui entouraient le prophète Daniel, « les hommes de l'opposition » se retirent d'un terrain où l'issue de la bataille n'était pas douteuse, laissant une fois de plus la victoire à M. Tardieu avec une majorité de 62 voix.

#### LA SÉANCE

Le débat sur l'Indochine se termine par un vote de confiance

Le débat sur l'Indochine est enfin terminé, et c'est là pour tout le monde une satisfaction certaine, car autant il avait été désirable que le problème indochinois fût examiné à fond, autant il devenait inopportun et ridicule que des kyrielles d'orateurs vinsent ressasser à la tribune les lieux communs déjà dix fois entendus.

Comme on pouvait le prévoir, la discussion a été close par le vote d'un ordre du jour dont voici le texte :

La Chambre adresse l'expression de sa sympathie aux familles des victimes des douloureux incidents d'Indochine, approuve les déclarations du Gouvernement, lui fait confiance pour combattre énergiquement les menées communistes en Indochine et pour appliquer dans cette colonie, comme dans toutes les autres, les principes traditionnels de la politique française fondés sur l'esprit de générosité, de solidarité et de justice à l'égard des populations locales ; affirme, dans un esprit de loyale collaboration, sa volonté d'y poursuivre l'œuvre de civilisation et de réformes accomplie par la France, repousse toute addition et passe à l'ordre du jour.

C'est, en dehors de toute préoccupation politique, une seconde satisfaction que de voir le Parlement approuver la politique coloniale du Gouvernement aux heures un peu délicates que nous vivons : tout le monde s'en félicite, en France et en Indochine.

M. Daladier avait d'ailleurs fait reprendre à la politique ses droits en soutenant un ordre du jour qui demandait l'institution d'une commission parlementaire spéciale. Il tenait à cette idée comme à la prunelle de ses yeux. Encore que beaucoup de ses amis aient manifesté fort peu d'enthousiasme pour cette attitude, et que M. Varenne ait laissé lui-même entendre, à mots couverts, qu'une commission s'imposait aussi peu que possible, les radicaux et les socialistes ont voté avec discipline pour leur ordre du jour qui a été repoussé par 322 voix contre 260.

Mais cette parenthèse politique ne fera pas oublier qu'au fond, de M. Varenne à M. Pietri, tous ceux qui connaissent la question indochinoise définissent de la même façon le rôle que la France doit y jouer. Et c'est cette unanimité qui est, en réalité, la grande leçon de ce long débat, auquel les discours d'hier n'avaient rien apporté de nouveau.

M. Daladier, en effet, avait répété avec son accent vigoureux ce que M. Varenne avait dit la semaine avant. M. Pezet avait tracé les grandes lignes de la politique de pères de famille des démocrates populaires. M. Doriot avait lancé son ordinaire torrent d'erreurs et de niaiseries devant des banquettes vides, et M. de Tastes avait émis quelques suggestions financières. C'était peu.

Quant au ministre, qui a eu la chance assez rare de recevoir les éloges publics à la fois de M. Tardieu et de M. Herriot, il a eu la sagesse, devant ce flot d'inutile éloquence, de ne pas retarder la conclusion du débat par une intervention qui eût peut-être été pourtant le seul morceau notable de la journée.

Il faut lui en rendre grâce, car il a permis ainsi, que le débat pût se clore hier. Qu' on travaille en silence, maintenant !

---

## DÉBATS

### M. DALADIER

L'intervention de M. Daladier, mandaté par le groupe radical socialiste, a été la plus notable de la journée. Concernant les faits mêmes, elle n'a apporté — et ne pouvait apporter — aucune clarté nouvelle. Du moins s'est-elle distinguée par un curieux mélange de jacobinisme et d'humanitarisme qui a eu quelque succès sur les bancs de gauche, mais qui, il faut le dire, n'a pas été sans causer un certain étonnement lorsqu'un songeait que c'était un ancien ministre des Colonies qui apportait à la tribune des vues aussi généreuses, mais aussi simplistes.

#### M. Daladier demande une commission d'enquête

M. Daladier a d'abord exposé qu'un débat tel que celui qui vient de se dérouler ne peut se terminer par un ordre du jour pur et simple : aussi proposera-t-il de décider la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner la situation en Indochine.

Une telle création peut se faire sans porter une atteinte quelconque, soit à l'autorité du ministre des Colonies, soit à celle du gouvernement général.

Trop graves sont les événements, trop périlleux leur caractère pour qu'on laisse la discussion s'égarer sur des questions de personnes. Attentats, découvertes de bombes, saisies d'armes et de munitions, grèves se succédant depuis deux ans en Indochine,

Yen-Bay est un épisode. Ce drame dont les victimes ont, droit à l'hommage de toute la Chambre n'est pas isolé. C'est le 12 février 1929 qu'un directeur de la main-d'œuvre indigène est assassiné<sup>6</sup>. On découvre ensuite des complots. Les attentats se multiplient. Voici maintenant que la masse des paysans manifeste et entre en scène pour la première fois dans l'histoire de l'Indochine.

---

<sup>6</sup> Allusion à l'assassinat d'Alfred Bazin. Les *Annales coloniales* omettent de relever les erreurs de Daladier.

Non, pour apaiser de tels conflits, les méthodes administratives ordinaires ne sauraient suffire. Il faut employer des procédés exceptionnels.

#### Les critiques de M. Daladier

M. Daladier, qui a sans doute un bon nombre d'électeurs communistes à Orange, s'attache à montrer que les bolchevistes sont pour peu de chose dans le « tragique malentendu qui sépare aujourd'hui la France et l'Indochine ». Après M. Moutet et M. Varenne, il répète que les communistes n'ont fait qu'exploiter une situation qui était déjà grave.

Quelle est cette situation ? On peut la résumer en deux mots : mécontentement de cette bourgeoisie que nous avons contribué à faire naître, mécontentement de la masse.

L'élite ? Elle n'a jamais reçu qu'une représentation insuffisante. Dans les conseils municipaux, les Annamites ne représentent qu'un tiers de l'effectif, dans les chambres d'agriculture qu'un quart. Et les fonctionnaires annamites sont moins bien payés que les Français.

Quant, au prolétariat, lorsqu'il réclame la protection française, plus d'humanité et de justice dans ses rapports avec les patrons. c'est le Grand Conseil de l'Indochine qui s'oppose à la création d'un corps d'inspecteurs du travail.

M. Pietri proteste aussitôt et déclare qu'il existe des inspecteurs du travail en Indochine.

— Alors, que font-ils ? demande M. Daladier. Comment tolèrent-ils que les indigènes touchent des salaires de famine ?

M. Alexandre Varenne interrompt très justement pour lancer : Il vaudrait mieux dire : que peuvent-ils faire ?

Tout ce régime, déclare M. Daladier, est indigne de la France et il accuse le gouvernement, lorsque surviennent des typhons destructeurs, de laisser « des centaines d'enfants mourir dans les bras de leur mère. »

#### Des solutions exceptionnelles

Le moment est venu de porter la hache dans tous les abus que tout le monde a signalés. Certes, il ne peut être question du départ de la France, qui déchaînerait la guerre civile et donnerait le signal d'une grande guerre du Pacifique. Mais nous devrions prendre l'initiative d'une œuvre de collaboration et d'association.

En quoi consiste-t-elle ?

D'abord à « imposer aux grandes exploitations les sacrifices indispensables et à gouverner l'Indochine pour les Indochinois.

D'autre part, des réformes politiques s'imposent également, qui admettent les Annamites dans tous les cadres de l'administration et qui donnent aux assemblées élues un pouvoir plus grand.

On ne remédie pas à une situation grave par des mesures de répression prolongée ; il faut inaugurer une politique libérale, créer à Paris un Conseil supérieur de l'Indochine et même un sous-secrétariat d'État pour l'Indochine.

L'heure est venue de choisir entre la politique de l'inertie et la politique qui, pénétrée des idées françaises, rendra des services aux peuples placés sous notre domination. C'est au Parlement à résoudre ce problème selon ses nobles traditions de clairvoyance et de générosité.

#### LE DISCOURS DE M. PEZET

M. Pezet, démocrate populaire, chargé par son groupe de définir à la tribune leur doctrine coloniale, s'est acquitté de sa tâche avec vaillance.

Dans une première partie de son discours, il a consciencieusement étudié à son tour le problème indochinois sans pouvoir, évidemment, jeter sur lui de lumière bien

nouvelle. Et il a marqué la conformité des déclarations faites par le ministre avec les vues à la fois humaines et prudentes du parti démocrate populaire.

Et il a été ainsi amené, à la fin de son exposé, à formuler la politique coloniale de ses amis dans les termes suivants :

À l'extrême gauche de l'assemblée, on pose la question préalable de la légitimité de la colonisation. Pour l'orateur et ses amis, cette légitimité est certaine parce que la colonisation est avantageuse pour l'humanité, par la mise en valeur des ressources inexploitées, comme pour les indigènes eux-mêmes. Mais elle implique des obligations pour la métropole. C'est une sorte de charge d'ânesse.

C'est une association de fait.

Il ne s'agit plus assurément de faire suer le pagne ou le burnous, vieille conception condamnée. Certes, le pacte colonial est aujourd'hui un système abandonné par les États. Mais les sociétés et leurs actionnaires ont-ils conscience du devoir social de l'argent ? Se préoccupent-ils du facteur humain de la production ?

Civiliser, qu'est-ce à dire ? Ouvrir des intelligences, former des techniciens, révéler des chefs. C'est émanciper des vieilles servitudes, de l'éternel croupissement dans la routine, de la misère physiologique. C'est créer des besoins et éveiller des aspirations. C'est élever la valeur humaine des indigènes du niveau de celle de leurs frères plus favorisés.

Mais l'accroissement de la personnalité individuelle ne saurait manquer de s'accompagner d'une évolution active de la personnalité sociale.

Les coercitions nécessaires devront s'assouplir. On aboutira au régime du protectorat. Et l'on sera loin alors de la conception de la colonie exutoire des têtes dures et brûlées, dépotoir, lieu de limogeage.

Entre la métropole et ses colonies, le lien de dépendance doit se muer en relations d'alliance. La métropole n'est pas dans la situation d'un propriétaire par rapport à ses terres, mais dans celle d'un fiduciaire à l'égard de mineurs.

La France est attachée depuis longtemps à une grande œuvre humaine. Elle poursuit une mission plus qu'un profit. Qu'elle ambitionne toujours d'attirer et de retenir ses protégés par la plus pacifique des primautés, celle de l'esprit et du cœur.

#### M. DORIOT RÉAPPARAÎT

On avait respiré un instant, après la péroraison de M. Pezet, en pensant que la fin du débat approchait. Espoir bientôt déçu. M. Doriot, revenu sans doute de la mission spéciale qui l'avait tenu quelque temps éloigné du Parlement, a réclamé son tour de parole et n'a pas fait grâce d'une minute à son auditoire qui, à vrai dire, se composait essentiellement du ministre et de trois ou quatre députés accablés. Il a parlé une heure, à peine interrompu une fois par M. Pietri et une autre par M. Franklin-Bouillon avec lequel M. Cachin et M. Clamamus ont échangé de vives et réconfortantes injures.

La seule partie notable du discours de M. Doriot a été celle où il a essayé de démontrer que les troubles d'Indochine étaient d'origine non pas communiste, mais nationaliste. Il est vrai que ces affirmations se trouvèrent parfaitement contradictoires avec celles par lesquelles M. Doriot a réclamé pour son parti la gloire d'être à la tête de la révolution indochinoise. Mais à cela près...

Du moins les nationalistes indochinois méditeront-ils avec avantage les paroles méprisantes par lesquelles M. Doriot montre que les conceptions communistes sont bien supérieures à l'aspiration des petits bourgeois d'Indochine et désavoue les indigènes qui luttent pour autre chose que pour l'avènement du marxisme.

M. Doriot conclut en accusant pêle-mêle le gouvernement et les socialistes « qui sont d'accord avec lui. »

Le gouvernement, dit-il, va se montrer plus régressif [répressif ?] que jamais. Qu'il s'agisse de la sélection des Indochinois, de la révision des programmes, tout prouve l'étroitesse de vues de la métropole vis-à-vis de ses colonies. Quelle puérité que de

vouloir leur fermer la porte de nos universités. Ainsi donc, on est obligé d'avouer qu'on n'est plus là-bas que pour les motifs les plus sordides !

Quant aux socialistes, ils se sont associés au Gouvernement bourgeois de la France pour applaudir à la répression à outrance et ils ont une double attitude, l'une en Indochine, l'autre à la Chambre.

Heureusement, les indigènes sauront un jour reprendre la terre aux grands colons féodaux ; et les communistes, d'accord avec les nationalistes pour défendre la cause de la libération, les y aideront.

L'indépendance des pays coloniaux est le premier stade de la marche vers l'unité du genre humain. C'est pourquoi le parti communiste soutient les mouvements de tous les peuples opprimés. Si la Révolution russe a une grosse influence dans les colonies; c'est qu'elle a apporté au problème des nationalités une solution radicale. Mais ce n'est pas la « main de Moscou » qui a soulevé les peuples : c'est la lueur du flambeau qu'elle leur a apporté.

## LA FIN DU DÉBAT

### Les ordres du jour

Les travées se garnissent pour entendre la lecture des ordres du jour. Il y en a quatre.

Le premier, de M. Gratien Candace (gauche radicale), ainsi conçu :

La Chambre adresse l'expression de sa sympathie aux familles des victimes des douloureux incidents d'Indochine, approuve les déclarations du Gouvernement, lui fait confiance pour combattre énergiquement les menées communistes en Indochine et pour appliquer dans cette colonie, comme dans toutes les autres, les principes traditionnels de la politique française fondés sur l'esprit de générosité, de solidarité et de justice à l'égard des populations locales ; affirme, dans un esprit de loyale collaboration, sa volonté d'y poursuivre l'œuvre de civilisation et de réformes accomplies par la France, repousse, toute addition, et passe à l'ordre du jour.

Le deuxième, présenté par M. Thoumyre<sup>7</sup> (républicain de gauche), ainsi conçu ;

La Chambre, réprouvant énergiquement les menées communistes, en Indochine, adresse un hommage ému aux officiers, sous-officiers et soldats, victimes du devoir, et à leurs familles, fait confiance au Gouvernement pour prendre, d'urgence, d'accord avec les autorités indigènes, toutes les mesures de justice et de fermeté nécessaires au rétablissement et au maintien de l'ordre, affirme sa volonté de poursuivre en Indochine l'œuvre de civilisation, de progrès social et de développement économique si heureusement accomplie jusqu'ici par la France, et passe à l'ordre du jour.

Le troisième, de M. Édouard Daladier (radical-socialiste) ainsi conçu :

La Chambre adresse aux victimes des troubles d'Indochine l'hommage de sa douloureuse sympathie, et considérant que la souveraineté française en Indochine, indispensable aussi bien au progrès de la colonie qu'au maintien de la paix mondiale, crée à noire pays, de grands devoirs si elle lui assure des droits, décide la nomination d'une Commission parlementaire spéciale libre de s'adjoindre, à titre consultatif, toutes personnalités compétentes afin de procéder à toutes les études nécessaires, aussi bien en France qu'en Indochine, sur la situation économique, politique et sociale de notre colonie d'Extrême-Orient, lui donne mandat de proposer à la Chambre toutes les réformes vraies qui permettront la réalisation effective d'une politique de collaboration, et passe à l'ordre du jour.

Le quatrième, de MM. Marius Moutet, Frossard, et des membres du groupe du parti socialiste, ainsi conçu :

La Chambre, rappelant ses ordres du jour d'avril 1909 et de mars 1927, proclame son attachement au principe de l'égalité des races et sa volonté constante de poursuivre

---

<sup>7</sup> Robert Thoumyre (1883-1947) : mutilé de guerre, député (1919-1932), puis sénateur de la Seine-Inférieure, administrateur des Charbonnages du Tonkin, administrateur et futur président des Ciments de l'Indochine.

en Indochine, comme dans toutes les colonies, un programme à émancipation progressive des indigènes en les appelant de plus en plus à participer au gouvernement, à l'administration et au développement économique de leur pays, repousse et condamne les méthodes de soi-disant justice et les procédés de répression indignes de la démocratie française, invite le Gouvernement à nommer une commission, composée notamment de membres du Parlement et de représentants des indigènes, chargée d'établir un rapport sur la situation de l'Indochine, sur les vœux et les aspirations des populations, sur les réformes nécessaires, et passe à l'ordre du jour.

#### M. DE TASTES

On entend avec un intérêt médiocre M. de Tastes, parler de la stabilisation de la piastre, des impôts indochinois, de la nécessité de créer en Indochine une section financière analogue à celle du parquet de Paris pour que les indigènes puissent souscrire en toute confiance à nos émissions.

Ce qu'on attend, c'est que le gouvernement prenne brièvement position sur les ordres du jour. C'est ce que fait M. Tardieu, président du Conseil, qui parle contre la priorité de l'ordre du jour radical.

#### M. Tardieu pose la question de confiance

Le Gouvernement, dit M. Tardieu, ne peut accepter l'ordre du jour de M. Daladier. Dans ce débat, où, en exposant la politique du Gouvernement, M. le ministre des Colonies a obtenu un très large succès, il est apparu que nous étions d'accord sur le but à atteindre,

Pour l'atteindre, nous devons prendre des précautions énergiques contre un danger d'ordre extérieur, et décider des mesures actives, pour un redressement d'ordre intérieur.

Le rôle de la France colonisatrice a toujours été un grand rôle de civilisation et de progrès.

Le Gouvernement a pris des mesures. Il en prendra d'autres. Les compétences seront consultées comme il l'a fait pour l'Algérie, il groupera, pour l'Indochine, tous les avis utiles. Je fais appel à la tradition jacobine qui est chère à M. Daladier, lorsque je dis qu'il ne faut pas qu'une assemblée diminue ceux qui ont la charge de l'exécutif.

Prendre des conseils, tant que vous voudrez. Mais accepter l'invitation de prendre tels conseils dans telle forme définie, non.

Ce que j'ai refusé hier lorsque des pouvoirs d'enquête étaient demandés pour les commissions des finances et de l'armée, je le refuse aujourd'hui.

Il y a à la Chambre et au Sénat des commissions des colonies, qui ont la faculté de solliciter l'avis de toutes les compétences. Elles suffisent.

En présence de difficultés coloniales plus graves que les présentes, celles du Rif et de la Syrie, personne n'a proposé la création d'une commission d'enquête. La confiance que vous avez faite à d'autres, vous devez nous la faire. Le Gouvernement n'accepte que l'ordre du jour de M. Candace<sup>8</sup>.

#### Les explications de vote

M. Daladier et M. Marius Moutet reprennent alors la parole pour défendre la priorité de l'ordre du jour radical et pour expliquer pourquoi ils désirent une commission d'étude. M. de Tessen et Varenne parlent dans le même sens.

M. Tardieu leur répond brièvement :

La Chambre vient d'entendre trois orateurs : la position de chacun d'eux est spéciale et différente.

---

<sup>8</sup> À défaut d'une commission parlementaire, une mission administrative sera constituée sous la présidence de Henri Morché, premier président de la cour d'appel de Hanoi. Son rapport a été reproduit par Andrée Viollis en annexe de *Indochine S.O.S.*, pp. 207-216.



M. Moutet nous a exposé une situation basée sur des hypothèses ; il a parlé d'une politique d'optimisme paresseux.

Est-ce cela, que vous a dit M. le ministre des Colonies dans un discours d'une sincérité critique rarement égalée et à laquelle M. Varenne a rendu hommage.

Nous vous avons dit au contraire que nous avons eu à faire face à une situation difficile ; elle s'apaisera, mais il faut d'abord que la pacification se consolide.

M. Marius Moutet. — Par d'autres méthodes.

M. le président du Conseil. — Si votre interruption signifie « par des procédés de répression indignes de la démocratie française », la confiance relative que vous voulez m'accorder n'est pas à souhaiter !

Comme président du Conseil, lorsque je suis en présence d'événements sanguinaires et de révoltes, la première chose que je fais, c'est de maintenir l'unité française.

Vous me connaissez assez pour ne me reprocher ni paresse d'esprit, ni crainte d'avouer les fautes commises !

La politique que nous voulons faire, nous l'avons définie à la tribune. et beaucoup d'entre vous lui ont donné leur adhésion.

Vous craignez de décourager les populations annamites, et vous dites ; il faut leur apporter un acte.

Votre acte, c'est la nomination d'une commission ? Je ne connais pas, dans l'histoire de France, de phénomène important qui ait eu pour origine la nomination d'une commission,

Notre constitution démocratique, voyez-vous, a mis chacun à sa place, et il faut tenir.

Le Parlement contrôle les actes du Gouvernement ; nous, nous agissons, et nous prenons nos responsabilités !

Aujourd'hui, au terme d'un grand débat où les actes du Gouvernement ont été soumis au contrôle parlementaire, il doit vous dire ce qu'il entend faire, jusqu'au jour où, à nouveau, vous, lui demanderez des comptes.

Ce qu'il doit aussi, c'est vous apprendre, dans quelques mois, que la situation est meilleure. Pour cela, il lui faut à la base de son action une autorité complète.

Et vous voulez faire définir cette autorité par une commission, issue de votre initiative, après un débat, où vous avez examiné nos actes ? Et cela, sans mettre dans votre ordre du jour le pauvre petit mot qui doit régler nos relations et qui est le mot de confiance ?

Nous avons, avant tout, le désir de garder notre autorité, et nous n'acceptons pas, de partis qui sont nos adversaires, des invitations à faire faire notre métier par d'autres que par nous.

Nous ferons une politique audacieuse, mais qui restera une défense énergique de l'unité de la nation républicaine !

Il y a cinquante ans, les ordres du jour n'étaient pas motivés. Je crois que c'était la véritable doctrine car les ordres du jour, ils jugent des faits et aussi des hommes. Ils approuvent le Gouvernement et ils lui marquent la confiance de l'assemblée.

Nous avons pris l'habitude de les nuancer, mais quand nous les votons, nous oublions qu'ils ne sont que des mots.

Ni celui de M. Daladier, ni celui de M. Moutet ne nous donnent l'impression que vous avez confiance en nous. Nous les repoussons et nous posons la question de confiance.

M. Édouard Herriot, dans une intervention écoutée, tient à déclarer d'une part que la position de son parti dans la question n'a rien de politique, d'autre part que la nomination d'une Commission spéciale n'a rien d'antiparlementaire. Et il rend, en passant, cet hommage à M. Pfétri :

Je n'éprouve, d'autre part, nulle gêne à déclarer que M. Pietri nous paraît doté de toutes les qualités nécessaires : notre attitude n'est donc pas d'ordre politique.

M. Herriot n'en refusera pas moins par son vote cette confiance qu'il accorde par ses paroles.

Aussi M. Tardieu doit-il conclure :

Je m'associe dit-il au sentiment exprimé par M. Herriot sur l'ampleur et la tenue de ce débat et à la volonté, exprimée par M. le ministre des colonies aux applaudissements des trois quarts de l'assemblée, de suivre une politique à la fois de fermeté et de réformes.

Mais je suis obligé de dire que, dans l'ordre du jour qui vient d'être commenté de façon si obligeante et si attirante, en vérité, le rôle du gouvernement est réduit à rien du tout.

Et ce rien du tout, je ne peux pas l'accepter. Un gouvernement qui accepterait un pareil texte, fût-ce de ses meilleurs amis, il serait indigne de son mandat,

Quand on juge opportun de supprimer le rôle du gouvernement, si ce gouvernement accepte, il se déshonore.

À la majorité de 325 voix conta 260, sur 585 votants, l'ordre du jour de M. Daladier n'est pas adopté.

#### Le scrutin sur l'ordre du jour radical-socialiste

Voici le scrutin rectifié, sur l'ordre du jour de M. Daladier, sur les interpellations relatives à l'Indochine. Le Gouvernement a posé la question de confiance. Nombre de votants, 582 ; majorité absolue, 292.

Pour, 260 ; contre 322.

Ont voté pour l'ordre du jour, contre le gouvernement :

105 socialistes ; 9 communistes,

105 radicaux et radicaux-socialistes : MM. Accambray, F.-Albert, Aubaud, Archimbaud, Augé, E. Baron, Bastid, Bazile, Bellocq, Béluel, Bergery, P. Bernier, Berthod, W. Bertrand, Bonnet A. Borrel, Bouyssou, Briquet, Bruyas, Cadoret, Caffort, Canu, Carron, Castel, Catalan, Cazals, de Chammard, Chautemns, Chevrier, Colomb, Connovot, Coponat, Cot, Courrent, Courtehoux, Daladier, Dalimier, Delabarre, Delbos, Deyrjs, Pezernauds, Ducos, Durafour, Durand, Faypille, Fays, Férier, Forrand, Garat, Fefsdoerter, Gout, Graeve, Guersy, Guichard, Guy, Hauet, Hérard, Herriot, Hesse, Jacquier, Jaubert, Jouffrault, Lalanne, Lambert, Lamoureux, Lassalle, Laumond, Ledoux, Levy-Alphandery, Longuet, Lorgeré, Marchandeu, Marcombes, Margaine, A. Marie, E. Massé, Massini, Maupofl, Ménier, Meyer, Miellet, Mistler, Mittoii, Montigny, Osola, Paganon, Palmade, Pascaud, Peretti, Pieyre, Poittevin, Queuille, Rameil, Raude, R. Richard, Robert, Rodhain, Roumagnoux, Roy, Rucart, Jammy-Schmidt, Sclafer, Sire; Ternois, de Tesson, Vernay.

9 républicains socialistes : MM. Antériou, Bardon, Bénazet, Berthezenne, Boret, Brandon, Bravet, Pouzet, Léon Vincent.

12 socialistes français : MM. Bibié, Bouëssé, Breton, Brurfet (Frédéric), Chabrun, Debregeas, Faure (Émile), Forcinal, Goude, Planche, Rflfaterre, Triballet.

7 indépendants de gauche : MM. Dahlet, Guernut, La Chambre, Mourer, Perrin, Renaitour, Rouquet.

6 gauche radicale : MM. André Gourdeau, Laurent, Le Vezouët, Pacaud, Porterat.

1 député indépendant : M. Sabiani.

3 députés n'appartenant à aucun groupe : MM. Hauss, Lesesne, Poncet.

2 députés non inscrits : MM. Hennessy, Picquemal.

13 députés n'ont pas pris part au vote : MM. Appel, Daniélou, Dariac, Odin, Painlevé, R. Patenôtre, Rimbert, et M. Fernand Bouisson qui présidait la séance, ainsi que MM. de Chappedelaine, Landry, Malvy, Nogaro, de Tinguy du Pouët retenu à la commission des finances.

14 députés absents pour congé ; MM. Ales, Amat, Bonnevey, Bringer, Charrier, Chassaing, Cuttoli, Desbons, de Kerouartz, Léqué, Mandel, Marin, de Monzie, Pomaret.

2 députés ne pouvant prendre part au vote : MM. Duclos et Marty.  
Tous les autres députés ont voté « contre ».

#### Le vote des députés coloniaux

On voté pour l'ordre du jour, contre le gouvernement : MM. Coponat (Indes françaises), Graeve (Guadeloupe), et Frossard (Martinique).

Était absent par congé : M. Cuttoli (Constantine),

Ont voté contre l'ordre du jour, pour le Gouvernement : MM. Delmont (Martinique), Candace (Guadeloupe), Brunet et Gasparin (Réunion), Lautier (Guyane), Diagne (Sénégal), Outrey (Cochinchine), Laquièrre, Mallarmé et Ricci (Alger), Morinaud et Thomson (Constantine) Brière, Motte et Roux-Freissineng (Oran).

### VI. — Résumé et commentaire des séances des 20 et 27 juin par la revue *Indochine* (Bauduin de Belleval)

#### Nos députés découvrent l'Indochine

##### L'APOLOGIE PERSONNELLE DE M. VARENNE ET LES IGNORANCES DE M. DALADIER

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

Si l'Indochine n'est pas contente, c'est qu'elle est bien difficile. MM. les députés ont bien voulu lui consacrer quatre longues séances et, qui mieux est, quatre séances du vendredi, le jour de Vénus étant, à la Chambre aussi, le jour « sélect ».

Nous avons rendu compte, il y a quinze jours, des deux premières séances qui n'avaient apporté aucune lumière nouvelle sur le problème indochinois, mais qui avaient permis au Gouvernement de rallier la majorité de la Chambre autour de son programme.

Pratiquement, le débat était terminé après le discours de M. Piétri. S'il a été prolongé, ce fut uniquement pour permettre aux uns et aux autres de faire parade de leurs connaissances, de leur perspicacité et de leurs qualités éminentes d'hommes d'État. En même temps, l'opposition en profita pour tenter — sans conviction, d'ailleurs — une petite opération contre le Gouvernement.

Le 20 juin, c'est M. Varenne qui ouvre le feu. Son but n'est, au fond, que de mettre à profit une aussi belle occasion de vanter son administration. Ah ! ce n'était pas sous son règne que les Annamites songeaient à se révolter ! Que l'Indochine était belle et calme et riche sous le Gouvernement de M. Varenne !

Il commence par reprocher à M. Piétri de ne pas avoir prononcé devant la Chambre le discours dont il favorisa les habitants de Lorient, discours positif d'homme d'État. Il envoie « un souvenir affectueux à ce peuple annamite dont j'ai été l'hôte pendant deux ans, qui m'a manifesté tant de fois sa sympathie et sa confiance » (sic), puis il déclare qu'il ne servirait à rien de rompre avec Moscou, le nombre des communistes en Indochine n'en serait pas réduit d'une unité.

La mentalité des Asiatiques a été transformée par la guerre qui leur est apparue comme une guerre civile de blancs et qui a été suivie de la proclamation de principes nouveaux. Les Soviets se sont bornés à apporter leurs méthodes, mais dans l'affaire de Yen-Bay, « les idées et les acteurs sont les Annamites. C'est du nationalisme pur ».

M. Varenne reproche au Gouvernement — et il n'a pas absolument tort — d'avoir refoulé sur l'Indochine des Annamites réputés communistes qui, inoffensifs ici, peuvent être fort dangereux là-bas. Puis il entre dans le sujet qui lui tient à cœur, « par quelles fautes de notre Administration les récents événements ont été possibles ». Mais il a le

tort de dévoiler aussitôt ce qui le préoccupe plus que tout : « Je suis assez fier de pouvoir vous dire que, pendant mon gouvernement, qui n'a pas été, au moins ici, très paisible, l'Indochine ne vous a pas coûté cher : ni un homme, ni un sou ».

M. Varenne va un peu fort : il vient de dire que les troubles récents furent causés par des fautes administratives ; concluez que, s'il ne s'est rien passé sous son règne, c'est parce qu'il n'a commis aucune faute !

Il est bien vrai qu'on ne soit jamais aussi bien servi que par soi-même ; M. Varenne est, d'ailleurs, fort excusable, car, s'il ne se servait pas lui-même, qui donc penserait à le faire ?

Puis c'est une longue diatribe contre l'administration directe, une citation d'un article ancien du colonel Diguët et M. Varenne résume ainsi sa théorie : « La politique d'administration directe nous charge de toutes les responsabilités, sans nous donner les moyens appropriés. Elle nous fait réduire l'administration indigène à un rôle subalterne, encore rabaissé par des traitements dérisoires. » Et voilà le couplet déjà connu sur le *tong-doc* qui arrive difficilement à 300 piastres, alors que « un Français, simple agent de police à Hanoi, débute, sans compter les indemnités, à un minimum de 350 piastres ».

Enfin M. Varenne se lance dans l'apologie de son règne : il a « tenté d'abattre la barrière qui sépare les Européens des Asiatiques pour l'accession aux fonctions publiques », il a « décidé d'organiser un recrutement moi », il a « en août 1925, adressé au ministre une lettre de protestation contre l'envoi au Maroc — on se battait alors dans le Riff — de deux bataillons annamites » ; il a, en 1926, « obtenu du Gouvernement la promesse, qui a été tenue, qu'une école d'officiers annamites serait organisée » ; il a « recommandé des réformes constitutionnelles en Annam » ; il voulait « laisser se constituer dans les pays annamites, sous notre regard et en pleine lumière, de véritables partis politiques ».

M. Varenne nous apprend que « le problème social est né en Indochine des progrès de l'industrie » ; il ne doit pas être alors bien sérieux, car l'industrie n'est guère développée en Indochine. Il fait ensuite cette découverte : « Parmi les éléments constitutifs de l'état d'esprit que nous déplorons, il faut en retenir un qui, je l'espère, est accidentel et temporaire, mais qui n'en est pas moins grave, c'est la disette qui règne au Tonkin, accompagnée de la modicité des salaires. »

Voyons, M. Varenne, soyons sérieux : la disette a toujours plus ou moins régné au Tonkin et dans le Sud-Annam ; avant notre arrivée, les indigènes périssaient par dizaines de milliers. Maintenant, la famine a disparu, ou peu s'en faut, du Sud-Annam, et, au Tonkin, elle s'est très atténuée.

L'ancien Gouverneur Général déplore le dédain que trop de Français ont pour les Annamites. Il a raison, mais n'a-t-il jamais vu comment un Annamite aisé parle à un coolie ? Jamais un Français ne pourra témoigner autant de mépris à un boy ou à un coolie que le fera un planton. Quelques racontars illustrent la thèse de M. Varenne.

Il rêve « d'une Indochine nouvelle où la France n'aurait pas toutes les responsabilités administratives », et il se joint à M. Daladier pour réclamer l'institution d'une commission d'enquête composée de parlementaires et de savants.

Sa péroraison ? Naturellement, il se la consacre à lui-même :

« Messieurs, ai-je moi-même usé de quelque philtre mystérieux, pendant deux ans, pour n'avoir jamais été contraint de recourir à la force, pour n'avoir pas eu à tirer un seul coup de fusil, ni à prononcer de sévères condamnations ? Non. Je me suis simplement attaché à donner l'impression qu'en toute sincérité de cœur, la France entendait réaliser en Indochine une grande œuvre de collaboration. »

Ainsi, nous voici renseignés : M. Pasquier, lui, ne s'est pas attaché « à donner l'impression que, etc. », sans quoi il n'aurait pas été « contraint de recourir à la force ». Il exagère, M. Varenne, et cette fois la mesure est comble.

Tout le monde est d'accord en Indochine pour affirmer que M. Varenne a une lourde responsabilité dans les événements actuels. C'est sous son gouvernement bienveillant

que les communistes de Canton ont pu faire du prosélytisme en Indochine ; c'est alors que ceux qui hésitaient ou qui ne voulaient pas céder aux menaces des meneurs se sont dit : « Allons-y, le Gouvernement les favorise », c'est depuis 1926 qu'on voit de riches riziculteurs cochinchinois, qui auraient tout à perdre si la France s'en allait, subventionner les révolutionnaires. Ils se disent : Qui sait. si ces révolutionnaires d'aujourd'hui ne seront pas demain les conseillers du Gouvernement ? Et ils prennent une assurance, en ouvrant leurs coffres à leurs pires ennemis.

Le gouvernement de M. Varenne a eu des conséquences lamentables. Nous le savons tous, nous ne disons rien pour ne pas ranimer des passions que nous estimons funestes à l'Indochine, mais qu'au moins M. Varenne se taise !

Que M. Varenne se contente de se décerner des éloges qui ne trompent que ceux qui veulent bien être trompés, passe encore, mais qu'il ait le front de venir dire que son successeur n'y entend rien et ne lui vient pas à la cheville, voilà qui passe les bornes. Nous ne le supporterons pas.

\*  
\*   \*

M. Candace succède à la tribune à M. Varenne. Le sympathique député de la Guadeloupe ne peut supporter qu'on mette en doute les bienfaits et les buts de la colonisation française : « Dans aucun Parlement étranger, s'écrie-t-il, on ne voit siéger des hommes de couleur à côté des hommes de race blanche ». Sans bégayer, il dénonce l'action communiste aux colonies, donne des références et demande qu'il soit créé un bureau d'informations étudiant le développement du bolchevisme dans toutes ses modalités.

Il regrette qu'on ait détruit « les vieux moules » en Indochine (il y aurait beaucoup à dire sur ce point), demande qu'on donne aux Annamites une place dans l'administration de gestion de la colonie, et cite M. A.-R. Fontaine<sup>9</sup>.

Très justement, il estime qu'il ne faut pas empêcher les étudiants indochinois de venir en France. Ils iraient ailleurs, dit-il, et il a tout à fait raison. Ce qu'il faut faire, c'est choisir ceux qui viennent en France, ne laisser venir que ceux qui ont une excellente instruction secondaire et, une fois qu'ils sont en France, s'occuper d'eux.

\*  
\*   \*

Mandaté par le groupe des républicains de gauche, M. Thoumyre monte à la tribune. Administrateur de la Société des Charbonnages du Tonkin, il a fait en 1928 un voyage en Indochine.

Remontant à Louis XIV, il brosse l'historique des relations de la France et de l'Indochine, puis expose les résultats obtenus par notre Administration dans les domaines économique et social. Enfin, il dénonce l'organisation bolchevik, se rallie à la suggestion de M. Candace et préconise une politique de collaboration. Son intervention apprend certainement beaucoup de choses à la Chambre.

\*  
\*   \*

Le 27 juin, M. Daladier annonce qu'il va « proposer à la Chambre des solutions d'ordre pratique, d'ordre concret ».

---

<sup>9</sup> [Auguste-Raphaël Fontaine](#) (1859-1934), patron des Distilleries de l'Indochine, chantre de la collaboration franco-annamite.

Que propose-t-il ? Une « commission parlementaire d'Information et d'étude », tout simplement. Ainsi M. Daladier fait preuve d'une incompréhension totale de la situation et des besoins de l'Indochine. Tout son discours est d'ailleurs ahurissant et l'on est épouvanté à la pensée que cet homme a été pendant de longs mois ministre des Colonies.

Avec une candeur extraordinaire, il déclare que le ministre des Colonies ne peut pas être bien informé et il cite son propre exemple : C'est par hasard qu'il apprit, étant ministre, le projet de monopole du port de Saïgon\*.

La question, cependant, avait fait assez de bruit en Indochine, et l'ignorance de M. Daladier ne prouve qu'une chose, c'est que rien ne le désignait pour prendre le portefeuille des Colonies, c'est que, avant d'aller rue Oudinot, il ne s'était jamais préoccupé des questions indochinoises. M. Albert Sarraut, lui, connaissait le projet de monopole, et M. Archimbaud aussi, et M. Delmont, et bien d'autres.

Après une injure grossière et gratuite à l'égard de la presse d'Indochine — nos confrères, nous l'espérons, la relèveront comme il se doit — M. Daladier nous révèle que, depuis 1929, il ne s'est pas écoulé en Indochine une semaine qui n'ait été troublée par des attentats divers. De nouveau, nous entendons parler du meurtre de M. Bazin, puis c'est la gravité exceptionnelle de la situation :

« Voilà, dit-il, selon nous, ce qui donne leur caractère essentiel de gravité aux événements qui se sont déroulés : pour la première fois dans l'histoire de l'Indochine, l'entrée en scène des paysans.

« Pour la première fois, les paysans, les nhaqués, des hommes qui, d'ordinaire, étaient extrêmement

respectueux de l'autorité même inférieure, s'insurgent, refusent de se disperser, participent à ces manifestations. »

M. Daladier ne doute de rien : il ignore totalement l'histoire de l'Indochine, il ne sait pas que

les démarches collectives y sont la règle en raison du lien très étroit qui unit les hommes d'un même village; il affirme quand même des contre-vérités, n'a-t-il pas été ministre des Colonies ?

Comme M. Varenne, il n'hésite pas à entreprendre sa propre apologie. Écoutons-le ;

« Constatation singulièrement impressionnante : de 1924 à 1928, pas de trace d'attentat, pas de traces de mouvement- de révolte, pas d'entrée en scène des nhaqués. Pourquoi ? »

« La révolution chinoise est cependant à son maximum pendant la période dont je parle. »

« Durant le Gouvernement de M. Varenne, que vous avez discuté, que chacun de nous peut discuter, y a-t-il eu la moindre trace d'agitation communiste dans la colonie ? Pas une ! »

A cette question, il répond que c'est parce que le parti nationaliste annamite a évolué et, désespéré, a conclu un accord avec les communistes.

Il répond sans répondre, car il ne dit pas pourquoi ces nationalistes étaient désespérés. Sans doute parce que M. Daladier et M. Varenne n'étaient plus au pouvoir.

M. Daladier critique la politique suivie en Indochine et M. Outrey lui demande très courageusement ce qu'il a fait quand M. était ministre des colonies. M. Daladier se dispense de répondre et lui laquait grossièrement M. Outrey.

« Vous avez, lui dit-il, exposé toujours les mêmes doléances, chanté toujours les mêmes refrains, qui sont agréables aux grands intérêts économiques et financiers de l'Indochine, mais qui sont méprisés par les populations annamites elles-mêmes. »

Les applaudissements crépitent à gauche et à l'extrême gauche, M. Daladier est content.

Et il poursuit la critique de notre administration :

« Dans les conseils municipaux, sauf pour deux grandes municipalités du Tonkin, les indigènes représentent à peine un tiers de l'effectif. »

Un profane se récriera, naturellement, croyant qu'il s'agit de toutes les villes et de tous les villages d'Indochine. M. Daladier ne peut ignorer qu'il ne s'agit que des villes de Hanoï, Haïphong, Dalot, Tourane, Saïgon, Cholon et Phnom-Penh. Il constate lui-même qu'à Hanoï et Haï-phong les indigènes ont une part satisfaisante dans la gestion des affaires municipales, mais il oublie de dire qu'à Phnom-Penh, le conseil municipal compte 8 Européens et 6 indigènes ; qu'à Dalat, il compte 3 Européens et 2 indigènes, et qu'à Cholon on trouve 7 indigènes en face de 4 Français.

Sur les sept villes, il ne reste donc plus que Saïgon et Tourane dont les assemblées municipales puissent comprendre une proportion insuffisante d'indigènes. À Saïgon, il y a 12 Français et 5 indigènes ; à Tourane 5 Français et 2 indigènes. Est-ce trop peu ? M. Daladier ignore évidemment que ces deux villes ont été créées par la France. Qu'était Saïgon en 1859 ? Un pauvre village malsain. C'est à juste titre que les Français y jouent un rôle prépondérant.

M. Daladier nous apprend encore qu'il y a en Indochine 23 millions d'Annamites. Les statistiques officielles disent 14 millions, mais qu'est-ce qu'une erreur de 65 % pour M. Daladier ?

Mais il est impossible de relever toutes les âneries débitées par M. Daladier, il nous faut choisir.

« L'œuvre de progrès matériels accomplie par le Siam, dit-il, peut soutenir largement la comparaison avec la nôtre ». Or, M. Blanchard de la Brosse, étant gouverneur de la Cochinchine, a fait justice de ce cliché, pourtant si répandu. Le 15 octobre 1928 (voir notre numéro du 20 novembre 1928), dans son discours d'ouverture du Conseil colonial, il démontrait que le Siam, en 1927-28, n'a consacré aux travaux publics que 9 % de son budget contre 30 % en Cochinchine, à l'enseignement public que 2,7 % contre 15 % en Cochinchine, à l'assistance médicale que 2,3 % contre 9 % en Cochinchine.

Avec un sang-froid imperturbable, M. Daladier patauge dans les contre-vérités. Toute affirmation est une erreur : « Ce qui rend graves les faits qui se passent aujourd'hui, dit-il, c'est qu'à cette bourgeoisie économiquement anticipée les événements économiques récents viennent apporter l'appui d'un prolétariat industriel et d'une petite paysannerie dont la vie est misérable ou précaire. »

Voici donc le grand propriétaire de rizières et le *doc phu* ligués avec le coolie-pousse contre l'administration française !

M. Daladier reproche au Grand Conseil de l'Indochine d'avoir « fait des difficultés à l'envoi d'un corps d'inspecteurs du travail métropolitains ».

Dans son esprit, les chefs d'entreprises ne veulent subir aucun contrôle. En réalité, les membres du Grand Conseil ne se souciaient nullement de voir arriver de gros budgétivores qui eussent doublé sans utilité les inspecteurs locaux du travail.

M. Daladier s'indigne des bas salaires accordés aux indigènes et lit une lettre de Mgr Monogouri à Mgr Dumontier, sur la famine qui ravage la population du delta du fleuve Rouge.

La situation n'est, hélas, pas nouvelle, elle s'améliore d'année en année, mais M. Daladier ne dit pas comment on pourrait, du jour au lendemain, donner à manger à toute cette population.

M. Daladier semble tenir pour responsables les sociétés de plantations et il proclame avec assurance :

« Je pense que, s'il n'y a point une autorité assez forte et assez résolue pour imposer à ces grands concessionnaires les sacrifices financiers devenus indispensables, vous ne retrouverez plus la paix ni la tranquillité, ni l'ordre dans le pays dont vous avez la charge vis-à-vis de toutes les autres nations ».

On croit rêver. Les grandes sociétés agricoles et industrielles ont fait des sacrifices considérables pour le confort de la main-d'œuvre qu'elles emploient. Ce n'est pas sur leurs domaines que règne la famine ; ce ne sont pas leurs coolies qui meurent de faim, ce sont précisément les petits propriétaires, les petits fermiers qui meurent sur leurs champs qui ne peuvent les nourrir.

Enfin, le malheureux orateur termine. Il avait lâché tant de bourdes, et d'une telle taille, qu'il semblait impossible qu'il pût clore dignement son discours. Il y est cependant arrivé, puisqu'il réclame pour finir « la création d'un sous-secrétariat d'État permanent pour l'Indochine » (rigoureusement textuel).

L'Indochine gouvernée de Paris ! Il ne manquait plus que cela !

\*  
\*   \*

Après M. Daladier, M. Pezet vient exposer la doctrine coloniale du parti démocrate populaire. Son discours est honnête, dénote beaucoup de bonne volonté, mais lui aussi cite Danlor et de Monpezat comme s'ils étaient des évangélistes. Il est curieux de voir quelle fortune ont les critiques violentes, exagérées, injustes et souvent intéressées qui sont faites à l'œuvre française en Indochine. C'est à croire qu'un mystérieux inconnu a soigneusement découpé depuis dix ans dans les journaux d'Indochine tout ce qui pouvait nuire à notre prestige et montrer notre politique sous le plus mauvais jour.

On cite toujours Monet, Clémenti, de Monpezat, Danlor et jamais Tirard, Le Gac, De Massiac, de Lachevrotière, Dandolo, Mignon, Faget, Haag, Danguy, Bonvicini, Neumann, Darrigade, etc. <sup>10</sup>

\*  
\*   \*

C'est avec le sourire aux lèvres que M. Doriot monte à la tribune. On l'a représenté comme le grand artisan des attentats d'Indochine, il en est très flatté et peu s'en faut qu'il remercie.

« Nous ne pouvons, dit-il, qu'être satisfaits de ce bruit immense fait autour du jeune parti communiste indochinois. Ce qui a été dit ici sur lui le fera connaître à des millions d'ouvriers et de

paysans qui ne le connaissent pas et qui ne savaient pas qu'il existait un parti qui veut entrer en lutte contre l'impérialisme, qui veut l'indépendance du pays, qui veut rendre aux paysans la terre qui leur a été volée et donner aux ouvriers de meilleures conditions de travail. Ce ne sera pas si mal. »

« On pourrait même vous remercier au nom du parti communiste, de lui attribuer une importance qu'il n'avait pas, mais qu'il prendra dans les événements qui vont venir. »

Cependant, il estime que la véritable cause des attentats d'Indochine, c'est la colère d'un pays opprimé ; « ce sont les nationalistes et non les communistes qui ont été les organisateurs de ce mouvement ».

Il cite le témoignage de M... Charles Bellan, naturellement, et présente l'attentat de Yen-Bay comme la conséquence des excès des recruteurs de main-d'œuvre contractuelle. Or, il n'a jamais été recruté un travailleur contractuel dans la province de Yen-Bay, laquelle a toujours été fermée au recrutement.

---

<sup>10</sup> Tirard, du *Colon français républicain* ; Le Gac, du *Courrier d'Haïphong* ; Massiac, de *l'Avenir du Tonkin* ; Lachevrotière et Darrigade, de *La Dépêche d'Indochine* à Saïgon ; Georges Mignon, de *L'Impartial* et *d'Extrême-Asie* ; Jean-Baptiste Faget, du *Courrier saïgonnais* ; Jules Haag, directeur de *l'Opinion* ; Henri Bonvicini, du *Populaire d'Indochine* ; Neumann, de la *Presse indochinoise* ; etc.



Qu'importe ? Il ne s'agit que de débiter le couplet ordinaire sur les atrocités commises par les recruteurs et d'invoquer l'autorité de (103<sup>e</sup> édition) Monpezat, démenti, Danlor, Paul Monet.

M. Doriot annonce comme une infamie imminente que, pour exécuter les grands travaux prévus, il va falloir recruter 130.000 travailleurs. Très habilement, M. Piétri le prend en flagrant délit de contradiction : « Vous trouvez mauvais, lui dit-il, qu'on fournisse un débouché à la main-d'œuvre, dans un pays aussi surpeuplé que le delta du Tonkin ? Je ne comprends plus ! »

M. Doriot patauge et convient qu'il y a là, en effet, une contradiction, mais ne l'explique pas. « Dans un pays aussi surpeuplé que le Tonkin, encore que cela paraisse contradictoire avec ce que vous avez toujours affirmé, il y a au plus 25.000 hommes qui, selon les estimations des colons et d'une partie de l'administration, peuvent être prélevés. Or, vous en prélevez 130.000. »

Bien fin qui aura compris.

M. Doriot sort une extraordinaire statistique d'où il ressort que « par tête, le blanc possède là-bas 51 fois plus de terre, que l'indigène », ce dernier ne possédant en moyenne, dit-il, que 27 ares.

Puisque vous aimez les chiffres, M. Doriot, nous allons vous en donner qui sont encore plus sensationnels que les vôtres. Il y a en Cochinchine un Français qui s'appelle Rémy Gressier et qui possède plus de 25.000 hectares de rizières ; c'est un abominable accapareur, qui a eu, voici trente ans, la diabolique idée de défricher des terres incultes du côté de Soctrang et de pousser la charrue dans la rizière, comme un *nhaquê*. Et aujourd'hui, il possède plus de 100.000 fois plus que la moyenne des indigènes. N'est-ce pas scandaleux ? Nous comptons sur vous. Monsieur Doriot, pour sortir cela à la Chambre à la première occasion.

L'orateur communiste lit avec jubilation une page de Pierre Loti qui eût été mieux inspiré en restant fidèle à Rarahu et en évitant l'Indochine. D'ailleurs, si les communistes ne peuvent invoquer d'autre historien que Pierre Loti, ils n'ont pas de quoi être très fiers.

Inlassablement, M. Doriot poursuit : Tous les sujets y passent, pêle-mêle. À un moment, M. Piétri rectifie. Alors, M. Franklin-Bouillon a un mouvement de révolte : « M. le Ministre, crie-t-il, ne discutez pas avec ça ! ». Un brouhaha s'ensuit au cours duquel le député de Seine-et-Oise mouche rudement M. Cachin.

Naturellement, M. Doriot est hostile au recrutement des Thôs et des Moïs, à l'instruction en Indochine des jeunes étudiants ; il met en cause M. Octave Homberg, le journal « L'Ordre », puis il charge contre le parti socialiste S.F.I.O. à qui il reproche d'être au fond d'accord avec le gouvernement, mais cela n'intéresse plus l'Indochine, il ne s'agit plus que de deux partis politiques se disputant les faveurs d'une clientèle électorale.

\*  
\*   \*  
\*

Au nom des républicains de gauche, M. [Lionel] de Tastes monte à la tribune.

Nous avouons que nous attendions de M. de Tastes mieux qu'il n'a donné. Son frère est, en effet, un des plus distingués administrateurs de Cochinchine et il a pris une place considérable dans les affaires de la colonie<sup>11</sup>. Il est vrai qu'il est à Saïgon et qu'il n'a pu documenter convenablement son frère.

M. de Tastes regrette de voir les profits des maisons d'exportation françaises et chinoises quitter la colonie et l'appauvrir. Nous lui ferons remarquer que les Chinois

---

<sup>11</sup> Henry de Tastes : directeur général de la Compagnie foncière d'Indochine, administrateur du Crédit mobilier indochinois (monts-de-piété)

sont en Indochine depuis bien plus longtemps que nous ; de plus, ces sommes sont insignifiantes à côté de celles que la France investit chaque année dans la colonie.

Il reproche très justement au gouvernement de n'avoir pas stabilisé plus tôt la piastre, mais nous ne le suivons plus lorsqu'il veut démontrer que les impôts ont crû plus vite que le mouvement commercial. Il a le tort, en effet, de se baser sur l'exportation et l'importation, alors que la production seule est en cause.

Il s'étonne « qu'en Indochine les indigènes refusent systématiquement d'apporter leurs capitaux à des hommes, à des sociétés françaises d'intérêt général aussi bien même qu'à l'État français. » Et il donne les raisons de cette abstention : le trafic auquel a donné lieu le rachat des titres des emprunts et la mauvaise qualité de trop nombreuses affaires indochinoises qui se sont créées depuis la guerre.

Il est dans l'erreur la plus complète et nous espérons que le Cochinchinois instruira sur ce point à son prochain congé le député.

L'Annamite place son argent en toute sécurité à 20 %, voire à 24 ou à 30 %, notamment par le moyen des ventes à réméré qui donnent toutes les garanties qu'on puisse désirer. Pourquoi irait-il mettre son argent dans des entreprises aléatoires où, parfois, il restera plus de sept ans sans produire d'intérêts, comme c'est le cas pour les plantations de caoutchouc ? On ne peut lui demander de l'héroïsme,

Nous approuvons M. de Tastes lorsqu'il s'écrie :

« Ce que je ne voudrais pas voir en Indochine, ce sont tous ces aventuriers qui s'y sont rués depuis quelques années », mais nous lui crions casse-cou lorsqu'il demande au ministre « d'étudier l'organisation en Indochine d'une section financière analogue à celle du parquet de la Sein ». Mais non, M. de Tastes : c'est en France et non en Indochine qu'ont été montées les escroqueries indochinoises<sup>12</sup>. M. Piétri a parfaitement raison de vous répondre qu'il fait surveiller le marché hors cote de la Bourse de Paris, mais il aurait tort d'essayer d'instituer un contrôle pour les seules valeurs coloniales, car celles-ci comptent moins d'escroqueries que les valeurs métropolitaines.

\*  
\*   \*  
\*

Enfin, la clôture est prononcée et l'on passe au vote des ordres du jour. Il y en a quatre : celui de M. Candace qu'accepte le gouvernement, celui de M. Thoumyre, qui ne diffère guère du précédent ; celui de M. Daladier qui décide la nomination d'une commission parlementaire spéciale et celui de M. Moutet qui condamne les procédés de répression et demande une commission parlementaire.

L'ordre du jour de M. Daladier, ayant la priorité, c'est sur lui que le combat va s'engager.

M. Tardieu se lève pour déclarer qu'il ne peut accepter cet ordre du jour. Il faut prendre « des précautions énergiques contre un danger d'ordre extérieur et des mesures actives pour un redressement d'ordre intérieur », mais « il ne faut pas que les assemblées diminuent si peu que ce soit l'autorité de ceux qui ont la charge du pouvoir exécutif ». Il existe deux commissions parlementaires des colonies, pourquoi les dessaisir ? Lors des affaires du Rif et de Syrie, beaucoup plus graves que celles d'Indochine, les radicaux étant au pouvoir, personne n'a proposé d'établir des commissions d'enquête.

La déclaration de M. Tardieu est excellente dans sa brièveté et sa netteté.

M. Daladier défend comme il peut son ordre du jour, mais sans conviction. M. Moutet vient exposer que l'ordre du jour Candace sera à une déception profonde pour l'Indochine, une erreur lourde » il cite encore M. Monet, reproche au

---

<sup>12</sup> Il existe de nombreux cas de sociétés boursouflées montées en Indochine même.

gouvernement de n'avoir pas de programme et déclare que ses amis et lui voteront l'ordre du jour de M. Daladier.

Ordinairement mieux inspiré, M. de Tesson dit bien haut que le parti radical-socialiste est solidaire de M. Daladier.

Avec habileté et avec une finaudeur toute auvergnate, M. Varenne demande à la Chambre de réfléchir. Lui, qui a été chambré par son entourage, comme jamais gouverneur ne le fut, qui ne put en Indochine rien voir par lui-même, il ne craint pas de dire : « Avec ce que je sais des répercussions possibles dans les milieux annamites importants, du vote que vous demandez à la Chambre, j'ai le droit d'exprimer la crainte que ce vote ne donne là-bas une impression de découragement » et insinuant, il essaye de faire la conquête de M. Tardieu. « Si vous disiez seulement que, sous votre responsabilité gouvernementale, lorsque se seront apaisés les troubles actuels, vous prendrez l'initiative de faire étudier par d'autres que par vous, car vous n'y suffiriez pas... » Le bon apôtre !

Mais, M. Tardieu ne se laisse pas faire ; il est chef de gouvernement et agit en chef, il ne peut pas ne pas « sauvegarder l'autorité de sa fonction » et ne veut pas « faire faire son métier par une commission », aussi pose-t-il résolument la question de confiance.

La tentative de M. Varenne a-t-elle ouvert des perspectives à l'opposition ? M. Herriot prend la parole pour « préciser les intentions et la position de son groupe ». Il se félicite de la tenue du débat et de ce qu'à aucun moment on n'ait mis en cause des personnes, il affirme sa confiance en M. Piétri, mais estime que le problème dépasse celui-ci. Il craint qu'après le vote de l'ordre du jour Candace, on cherche la solution par des méthodes purement administratives ! »

« Vous aurez la victoire, prophétise-t-il, mais j'ai bien peur qu'elle ne soit suivie, à brève ou lointaine échéance, d'incidents qui provoqueront des débats comme celui auquel nous venons d'assister ».

Par 322 voix contre 260, la Chambre repousse l'ordre du jour de M. Daladier et adopte l'ordre du jour Candace.

Soixante-deux voix de majorité, c'est beau, mais nous déplorons de voir à côté de MM. Doriot, Cachin et Berthon, les noms de MM. Archimbaud et François de Tesson.

De ce débat long et confus, l'Indochine sort intacte. Pas une seule fois l'administration de M. Pasquier n'a été directement incriminée et il est très remarquable que M. Daladier et M. Varenne lui-même — qui mène depuis deux ans une campagne féroce et perfide contre le gouverneur général — n'aient pas osé l'attaquer franchement.

Nous avons dit il y a quinze jours que M. Piétri sortait grandi de ce débat. Nous en dirons autant de M. Pasquier.

Mais c'est le Parlement qui se trouve très diminué. Les comptes rendus de ces quatre séances du Palais-Bourbon exciteront en Indochine à la fois de l'hilarité, de l'indignation et un certain écoëurement.

Rarement nos députés firent preuve de plus d'ignorance, de prétention et de puérilité.

Tous ces gens qui n'ont jamais mis les pieds en Indochine ou qui y sont restés si peu que mieux vaut n'en pas parler (à l'exception de M. Outrey, il n'y en a que quatre qui soient allés en Indochine : M. Varenne y est resté 18 mois, M. de Tesson un an, M. Thoumyre et M. Perreau-Pradier, chacun un mois [davantage dans le cas de Thoumyre]) prétendent juger sans appel les questions vitales de ce grand pays qu'ils ignorent.

À entendre M. Daladier et M. Moutet, sans une commission d'enquête, l'Indochine est perdue. Il n'y a pas de programme, dit M. Herriot. Eh bien, et M. Pasquier, croit-on qu'il n'a pas de programme, et M. Robin et M. Krautheimer ? Tous trois sont en Indochine depuis trente-deux ans et plus ; ne sont-ils pas un peu plus compétente que Messieurs les Députés pour prendre les mesures qu'exige la situation ?

On n'a pas oublié en Indochine l'ineffable commission parlementaire qui y passa voici quelques années<sup>13</sup>. Elle n'était que ridicule, mais dans les circonstances actuelles l'envoi d'une commission parlementaire en Indochine pouvait avoir des conséquences tragiques.

En détournant ce péril de la colonie, M. Tardieu a bien mérité de l'Indochine,

## VII. — Cause des troubles en Cochinchine par la revue *Indochine*.

### Les excès fiscaux en Cochinchine

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

Les récentes incidents de Cochinchine ont surpris par le nombre considérable des indigènes qui participaient aux manifestations.

Il est bien certain que ces manifestations n'eussent pu revêtir une telle ampleur si la population n'avait pas eu des griefs très sérieux contre l'Administration.

Quels sont ces griefs ? Il est difficile de le savoir, nos confrères d'Indochine n'ayant pas l'habitude de procéder à des enquêtes comme la presse le fait en France. Cependant, l'« Opinion » a publié de précieux reportages sur les incidents qui se sont produits dans la province de Sadec, à Cao-Lanh, à Cho-Moi et à Tan-Duong.

Si nous ajoutons foi à ces reportages, c'est qu'ils émanent de notre excellent confrère H. Bonvicini, qui parle couramment l'annamite, connaît à fond l'âme et les traditions indigènes (il a publié chez Portail, en 1927, un excellent ouvrage sur les us et coutumes annamites) et qui s'est déjà distingué dans maintes occasions, débrouillant en une heure une affaire sur laquelle la Sûreté peinait depuis des heures.

Bonvicini a cette ardeur et ce flair qui caractérisent les grands reporters, et son enquête à Sadec est des plus instructives.

À Sadec, il rencontra M. Nguyen tan Duoc, conseiller colonial, qui est un homme fort intelligent, et, aidé des renseignements qu'il lui fournit et qu'il recoupa par son enquête personnelle, il parvint à préciser que le mécontentement de la population provenait surtout d'exagérations fiscales,

Depuis 1928, les impôts fonciers ont été majorés de 30 %, et une imposition supplémentaire d'une piastre par inscrit a été levée dans la province de Sadec. Alors que, dans les autres provinces, chaque inscrit paie, comme impôt personnel et accessoire, de 6 p. 18 à p. 50, à Sadec chaque inscrit paie 8 p. 43, soit en moyenne 30 % de plus qu'ailleurs.

Cette surcharge est d'autant plus pénible qu'une partie de la province est composée de terres très pauvres appartenant à la plaine des Joncs.

Les inondations de cette année, qui ont dévasté les rizières de certains cantons, ont jeté dans le désespoir nombre de paysans qui ne voyaient pas comment ils pourraient payer l'impôt

Quels remèdes apporter à cette situation qui n'est, malheureusement, pas particulière à la province de Sadec ?

1° Il faut réorganiser le système d'assiette des impôts de façon à répartir équitablement les charges budgétaires.

M. Krautheimer a déjà confié cette tâche à deux excellents administrateurs, MM. Giudicelli et Lalaurette ;

2° Il faut prévoir des dégrèvements automatiques dans le cas de calamités publiques ;

---

<sup>13</sup> MM. Henri Maître (député de la Saône-et-Loire), Perreau-Pradier (député de l'Yonne) et Pierre Valude (député du Cher) en 1923.

3° Il faut simplifier la perception de l'impôt de façon à supprimer les exactions des fonctionnaires indigènes : M. Duoc suggère l'apposition de timbres sur les feuilles d'impôts : l'idée est à retenir. Ces timbres seraient mis en vente comme des timbres-poste et le vendeur ne pourrait exiger du *nhaqué* une somme supérieure à celle figurant sur la vignette.

En dehors de cette question de l'impôt, il y a celle des abus multiples que commettent les autorités indigènes, et M. Bonvicini publie des extraits d'une plainte fort intéressante adressée récemment au gouverneur de la Cochinchine. Voici ces extraits :

Nous, soussignés, avons l'honneur de venir, avec le plus profond respect, vous exposer ce qui suit :

En Cochinchine, il existe dans tous les villages deux sortes de pagodes communales, appelées en annamite les premières « Dinh », et les secondes « Chua ».

Les différences qui existent entre elles sont les suivantes :

1. Dans les « Dinh » est adoré un seul génie tutélaire du village, représenté par une inscription en caractères chinois, tandis que dans les « Chua » de nombreuses divinités bouddhiques, représentées par des statues dorées, sont vénérées.

2. Le culte du génie tutélaire dans les « Dinh » est assuré par les notables du village seulement une fois par an (ordinairement en février et mars), tandis que le culte des divinités bouddhiques dans les « Chua » est assuré deux fois par mois (le 1<sup>er</sup> et le 15<sup>e</sup> jours annamites) soit 24 fois- par an, par les bonzes qui sont obligés, en outre, de faire journellement des prières matin et soir.

3. Dans les « Dinh », un seul gardien, appelé « ôngtu », est logé pour surveiller et entretenir le bâtiment, et il est rétribué pour ce travail par les notables du village, tandis que dans les « Chua », il existe de nombreux bonzes qui ne sont nullement payés pour la même besogne, mais qui, par contre, sont contraints d'assumer journellement la lourde tâche relatée au paragraphe 2 sus visé.

C'est dans l'unique but, d'une part, de permettre à ces bonzes de faire face aux dépenses occasionnées par les nombreuses cérémonies cultuelles qu'ils ont à célébrer chaque année dans les pagodes dites « Chua », non seulement en l'honneur des divinités bouddhiques, mais aussi à celui de nos ancêtres dont les tablettes y sont déposées, et d'autre part, d'assurer leur existence, que nous avons fait don de rizières que nous avons acquises de nos deniers personnels, ainsi que le constatent les traductions ci-jointes en français des actes de donations dûment enregistrés à l'Inspection de Bentré.

Si nous avons fait ces dons en nature, c'est que nous voulons, en outre, que les rizières qui en font l'objet soient louées par les bonzes logeant dans lesdites « Chua » et que les revenus en soient perçus par eux pour être affectés d'abord aux nombreuses cérémonies cultuelles qu'ils ont à célébrer, et ensuite à leurs besoins personnels.

Or, l'année dernière, nous avons appris que les notables des villages intéressés ont compris parmi les biens communaux toutes les rizières susvisées faisant l'objet de nos dons et ont mis leur affermage en adjudication publique pour une période de trois années.

De ce fait, les prix de l'affermage des terres en question qui ont été ainsi adjugés, à notre grand regret, à des taux inférieurs de plus de la moitié à ceux loués antérieurement par nous, viennent grossir les recettes communales — ce qui est contraire à nos volontés exprimées dans les actes de donation et très préjudiciable aux intérêts des pagodes en cause.

Nous ne protestons pas contre la mise en adjudication de l'affermage des terres offertes aux pagodes dites « Dinh » où n'est adoré que le Génie tutélaire du village et où il n'y a qu'une cérémonie cultuelle célébrée tous les ans par les notables. Mais nous vous avouons, Monsieur le Gouverneur, que nous ne pouvons tolérer le même sort qu'on a fait subir aux terres que nous avons offertes aux pagodes bouddhiques dites « Chua », et ce, pour les raisons exposées ci-dessus.

Aussi, en septembre 1928, avons-nous adressé à M. l'Administrateur chef de la province de Bentré plusieurs requêtes dont ci-joint copies (pièces n° 10, 11 et 12), réclamant la restitution des rizières que nous avons ainsi données aux pagodes bouddhiques dites « Chua » susvisées. Mais aucune suite favorable n'a été donnée à nos requêtes.

Si nous venons aujourd'hui implorer votre justice. Monsieur le Gouverneur, c'est que nous ne voulons pas porter nos doléances devant le Conseil Colonial et, le cas échéant, devant la juridiction compétente, de crainte que cette façon de procéder ne crée un précédent fâcheux pour les autres donateurs qui sont très nombreux dans toutes les provinces de la Cochinchine.

Comment remédier à de tels actes d'arbitraire ? Il faut rendre contrôlables les actes des notables, édicter dans ce but des règlements simples, assez souples pour se plier aux traditions, mais formels.

Il faut aussi multiplier les enquêtes, donner des « coups de sonde » et sévir. Ces enquêtes ne donneront de résultat que si elles sont menées par des Français pouvant se passer du concours d'un interprète et interrogeant les gens un par un et en dehors de la présence de qui que ce soit.

Voilà de petits faits qui expliquent le nombre des manifestants de Sadec, mais qui n'expliquent pas les incidents eux-mêmes. Ces paisibles paysans étaient mécontents, mais ils n'ont manifesté que parce qu'ils étaient poussés.

Qui donc les a poussés ? Il semble que les caodaïstes aient une responsabilité en l'occurrence. Le pape de Cao-Dai est, en effet, de Sadec, il se trouvait à Tan-Duong quelques jours avant la manifestation qui s'y produisit, et depuis de longs mois la population de plusieurs provinces se plaint des sectateurs de Cao-Dai.

Quand percera-t-on à jour ce curieux mouvement religieux ?

---

## VIII. — OPINIONS FRANÇAISES

---

### CE QU'IL FAUT FAIRE ?

(*La Tribune indo-chinoise*, 1<sup>er</sup> septembre 1930)

(De l' « Ami du Peuple »)

Au pays du *Manoir à l'Envers*, une telle question n'a guère de raison d'être.

Examinons simplement ce qu'il faudrait faire ou s'il serait possible de faire quelque chose d'utile, car pour peu que l'on y réfléchisse, il s'agit d'une tâche auprès de laquelle les Travaux d'Hercule ne sont que jeux d'enfant.

Décapiter la Finance Internationale, ressusciter la vieille France, la dégager de ses chaînes et lui rendre les pouvoirs dont se sont emparés les charognards de la Ploutocratie et de la Démagogie, tel serait notre premier devoir.

Cette Saint-Barthélemy des Banquiers, d'Histrions et de Satrapes ne déplairait certes pas à ce qu'il reste en France de citoyens honnêtes et de républicains sincères.

Malheureusement, lorsque le tyran est mort, la tyrannie vit encore et l'Hydre repousse sans cesse de nouvelles têtes.

La perfection n'étant pas de ce monde, soyons modestes et sachons borner nos désirs.

Mais en dehors de cela, que faire ?

Tout ce que je pourrai vous proposer ne vaudra même pas un cautère sur une jambe de bois.

Cherchons cependant.

La Finance règne toujours, mais elle est devenue pépère et mémère du Peuple.

C'est la politique de la main dans le dos et du doigt sucré ; les mouches refusant le vinaigre, on essaiera de les attirer avec du miel.

Le sirop de gomme a remplacé la cadouille, mais quoiqu'en ait dit M. Poincaré sur la route de Buenos-Ayres, on continuera plus que jamais à travailler pour la Finance?

Il y aura une ferme de l'alcool, une ferme de l'opium, une ferme du sel, une ferme du riz, une ferme du tout à l'égout, une ferme des jeux du hasard et de l'amour et, surtout, une ferme ta gueule pour les Nhaqués en général et les journalistes en particulier.

De là, autant de nuées d'indicateurs qui réservent des jours heureux à nos pauvres paysans.

La Finance sera sans doute un bon patron, à la condition qu'on l'engraisse copieusement et que l'on ne discute pas avec elle. De tous ces présents, des Grecs Français et Annamites savent ce qu'en vaut l'aune. Toutes les richesses de la Colonie seront habilement drainées vers l'étranger et il ne restera pour l'indigène que le strict nécessaire pour de pas crever de faim.

Nous contenterons-nous d'un petit coup de balai dans la maison, de ces réformettes dont parlait dédaigneusement Jules Guesde, de quelque chose de propre, de franc, de loyal et de sincère qui laisserait à chacun le temps de retrouver son équilibre en attendant des jours meilleurs ?

L'épreuve a été tentée en France avec les retraites ouvrières, les assurances sociales et autres balivernes. En jetant ces os au prolétariat, on a essayé d'endormir ses colères, de calmer son impatience d'une justice plus effective et d'éluder par ce subterfuges, les grandes réformes qui s'imposaient. Mais comment demander à la Finance de faire quoi que ce soit de loyal, de juste, de sincère, de franc...?

Aucun de ces mots n'a de place dans son vocabulaire et à moins d'un miracle, tout cela lui est aussi interdit que le *Pater* aux ânes.

Les intérêts en cause sont aussi inconciliables que la nuit et le jour et c'est de cet antagonisme que surgissent tous les conflits.

Au pied du mur, voyez le maçon. Voici, pour ne citer que deux exemples les plus récents, ce que l'on vient de faire pour les lais de mer et la bouillerie de Quang-Tchéou-Wan.

L'arrêté sur les lais de mer a été signé le jour où les amis ont été servis et comporta d'ailleurs des réserves à l'aide desquelles il sera possible de combler d'autres amis et de leur attribuer des lots que les nhaqués auront légèrement défrichés.

La bouillerie de Quang-Tchéou-Wan est en mesure de fournir 50 000 kg d'opium alors que la Province n'en consomme pas 2.000 kg, dont une partie passe d'ailleurs la frontière chinoise.

L'article X dispose que l'exportation est formellement interdite, mais quelques lignes plus bas, on lit que des autorisations d'exporter pourront être accordées.

Voilà ce que l'on considère comme loyal, sincère et franc dans le monde des Financiers ; chez eux, les mots prennent une acception spéciale si bien que lorsqu'ils nous parlent de la mise en valeur des Colonies, il est bien entendu qu'il ne s'agit que de leur exploitation. Et afin qu'il ne puisse subsister dans notre esprit aucun doute sur ce point, M. Outrey vient de nous exposer la façon dont il conçoit cette mise en valeur.

Au cours de sa dernière homélie à la Chambre, il a brossé un tableau luxuriant de l'œuvre accomplie en Indochine et des méthodes de colonisation. À son avis, tout ce qui a été fait ici est admirable et digne des plus grands éloges. Si quelques grincheux protestent, il n'y a qu'à les mitrailler.

Ancien aumônier de la Finance, élu de la Finance et, pour le présent, Financier lui-même, il ne pouvait tenir un autre langage. Si l'on a beaucoup travaillé dans ce pays, c'est surtout pour les Financiers et puisque leur représentant veut bien nous déclarer qu'ils sont satisfaits, il faut croire que le travail a été bien fait et que l'indigène a quelques raisons de ne pas s'associer à cette satisfaction.

Au passage, le verbe huileux de cet honorable sac de piastres répandit palmes et couronnes sur la tête de nos principaux fonctionnaires, à qui revient tout le mérite de ces heureux résultats.

La gaffe est d'importance : Paul Monet nous ayant avertis de la liaison étroite qui unissait la Finance avec nos Gouverneurs et leurs satellites ; il a affirmé qu'on ne les affectait à ces postes que lorsqu'ils avaient reçu l'investiture du Comité central du commerce et de l'industrie et qu'ils avaient envers cette Puissance des devoirs d'allégeance et des obligations souvent inconciliables avec les intérêts de la Métropole et de la Colonie.

On a peine à croire qu'il en soit ainsi, mais après les paroles de M. Outrey, on est bien obligé de se rendre à l'évidence et de convenir que M. Paul Monet n'a pas tout à fait tort.

Mais alors que pouvons-nous attendre de ces Hauts Personnages ?

Quelques touristes distingués, ambassadeurs de la Finance et multimillionnaires, après avoir jeté un coup d'œil sur la Colonie, ont partagé l'enthousiasme de M. Outrey et lui ont apporté le concours de leur témoignage.

Simple politesses d'invités, sans doute, qui n'engagent à rien et n'ont guère impressionné la Bourse de nos valeurs !

Après avoir été promenés et hébergés par leurs amis, ils ne pouvaient s'en aller en clamant *urbi et orbi* qu'ils avaient été reçus par des pirates dont les bureaux et les chantiers rappelaient les ergastules d'un autre âge.

De plus, ces visiteurs qui étaient orfèvres, gros rentiers pour le moins, ont apprécié les choses en capitaine d'industrie : voyant surgir des vases de nos grands fleuves d'immenses cités, des palais et des usines gigantesques, ils se sont laissés émerveiller et ont crié au Miracle.

Ils n'ont pas eu l'indiscrétion de rechercher si chaque pierre de l'édifice ne portait pas trace de quelque tache de sang et par une erreur assez commune, ils ont jugé les hommes et les choses sur leur costume sans se demander s'il avait été payé.

Il est facile de faire du beau travail quand on dispose sans contrôle de la personne et des biens de vingt millions d'hommes.

Le premier abruti venu à qui l'on conférerait les droits et les pouvoirs de l'Administration ou de nos grandes Compagnies n'aurait aucune peine à faire beaucoup mieux.

Dorgelès, Roubaud et bien d'autres n'ont pas eu besoin de gratter longuement nos façades pour entrevoir un autre aspect de la réalité.

M. Varenne a également chanté, sur un autre mode, la splendeur et la gloire de l'Indochine (Ah, qu'elle était belle, au grand soleil de Messidor !) et nous a exposé la façon dont il envisage son exploitation.

Nous ne nous attarderons pas au discours de ce Saltimbanque de grand style s'il ne nous offrait l'occasion d'aborder un problème plus grave.

M. Varenne a recommandé au Ministre de n'envoyer dans les Colonies que des sujets d'élite... (Nos fonctionnaires ne seront peut-être pas très flattés de cette observation).

On sait cependant la triste sort qui est réservé aux hommes de valeur qui ont eu la malencontreuse idée de s'aventurer dans une carrière administrative. Il est de notoriété plus que publique, qu'une intelligence supérieure, ayant du caractère et quelques vestiges de moralité doit se garder comme du feu d'entrer dans cette galère.

De telles qualités sont autant de vices rédhibitoires, car l'Administration n'apprécie l'intelligence et la valeur technique que lorsqu'elles sont au service d'une conscience élastique.

Hors de cela, les fonctions administratives ne conviennent qu'aux esprits médiocres et faibles et aux natures incapables de résistance et de réaction.



M. Varenne nous a, d'ailleurs, donné quelques prototypes de cette élite intellectuelle qu'il entend dépêcher dans la Colonie: ses Éminences grises furent Alexis, Thai-Hoc, Phoduc Chinh et autres énergumènes *éjusdem farinae* <sup>14</sup>.

Désirez-vous de plus amples précisions ? Nous en avons un assortiment les plus complets.

On se souvient certainement qu'au cours d'un scandale qui eut quelque éclat, un gouverneur en perdition, se fit adresser, par un de ses subordonnés, une lettre dans laquelle ce généreux fonctionnaire prenait toute sa responsabilité d'un mauvais coup et dégageait ainsi celle de son chef.

Le gouverneur brandit cette lettre la Tribune en clamant : « Vous voyez bien, Messieurs. que je ne suis pas coupable ; mais puisque l'auteur de ce méfait est un de mes subordonnés. je le couvre ! »

Une commission d'enquête, chargée de faire quelque lumière sur cette affaire, au cours de ces travaux, reçut de ce fonctionnaire zélé une seconde lettre par laquelle il déclarait avoir écrit la première sur l'ordre de son chef, afin de le tirer d'embarras et que la vérité était sensiblement différente de ce qu'il avait l'abord raconté.

La commission estima un instant qu'il était nécessaire d'entendre et de confronter ces deux personnages.

Mais le Président pressentant un scandale de première grandeur, fit ressortir combien il était difficile d'attacher quelque valeur à la parole d'un homme capable d'agir ainsi et qu'il était préférable de ne pas l'entendre.

Après une longue hésitation, la majorité de la commission se rallia à cet avis et un membre de la minorité donna sa démission.

Inutile de vous dire que l'auteur de ces lettres était marqué pour les plus hautes destinées.

Et bien ! pour en revenir à notre sujet, c'est avec des personnes de ce genre que vous entendez discuter de réformes, ou de réformettes possibles, si c'est de ces hommes que vous attendez quelque chose de sincère, de franc et de loyal... je ne puis que me retirer de la discussion.

M. Moutet a relevé à la charge de certains fonctionnaires des actes répugnants.

— Qu'a-t-on fait contre eux ?

— Rien.

— Et contre les chefs qui avaient toléré ces abominations ?

— Rien.

Il a été établi que les troubles qui ont ensanglanté le Tonkin n'avaient d'autre cause sérieuse que les fautes et les abus de notre Administration.

On a tiré contre les rebelles et on n'a pas hésité à les châtier.

Mais contre les véritables auteurs ou provocateurs de ces révoltes qui avaient pourtant mérité les sanctions les plus sévères, qu'a-t-on fait ?

— Rien.

— Que fera-t-on ?

— Rien, à moins qu'à l'exemple du Héros de Thai Nguyen <sup>15</sup> ou de l'auteur des deux lettres précitées, ils ne soient décorés et appelés aux plus hautes faveurs.

Repérez-en quelques-uns et comparez leur carrière à celle de tels fonctionnaires bien connus pour leur valeur intellectuelle et leur dignité. Ces derniers seront éternellement sacrifiés et voués aux pires avanies.

Encore une fois, le sort de l'indigène aussi bien que celui des Français, est entre les mains de leurs adversaires. Il serait donc ridicule et vain de croire que l'on peut travailler avec les représentants de la France au redressement de la situation actuelle.

---

<sup>14</sup> De la même farine.

<sup>15</sup> [Auguste Darles](#) : affaire remontant à 1917...

Le salut que nous recherchons ne peut naître que de l'excès du mal et tant qu'un grand coup n'aura pas été porté en France contre cette féodalité de Coffres-Forts, nous ne pouvons compter sur aucune amélioration.

H. D.

---

Suite :

[Enquête de Louis Roubaud](#) pour le *Petit Parisien*.